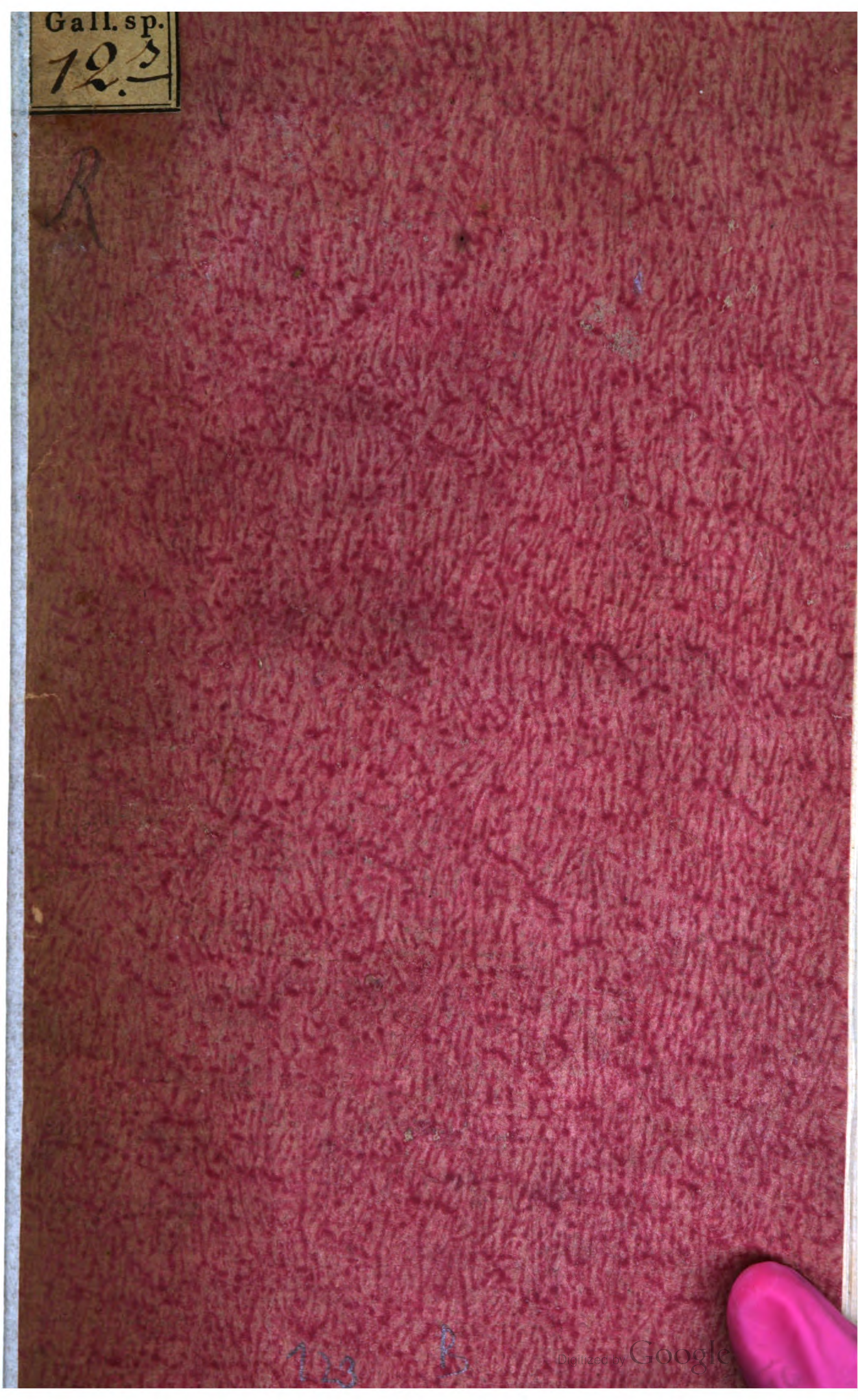




Gall. Syn
12°

~~Baillet~~ Barillet

RECHERCHES

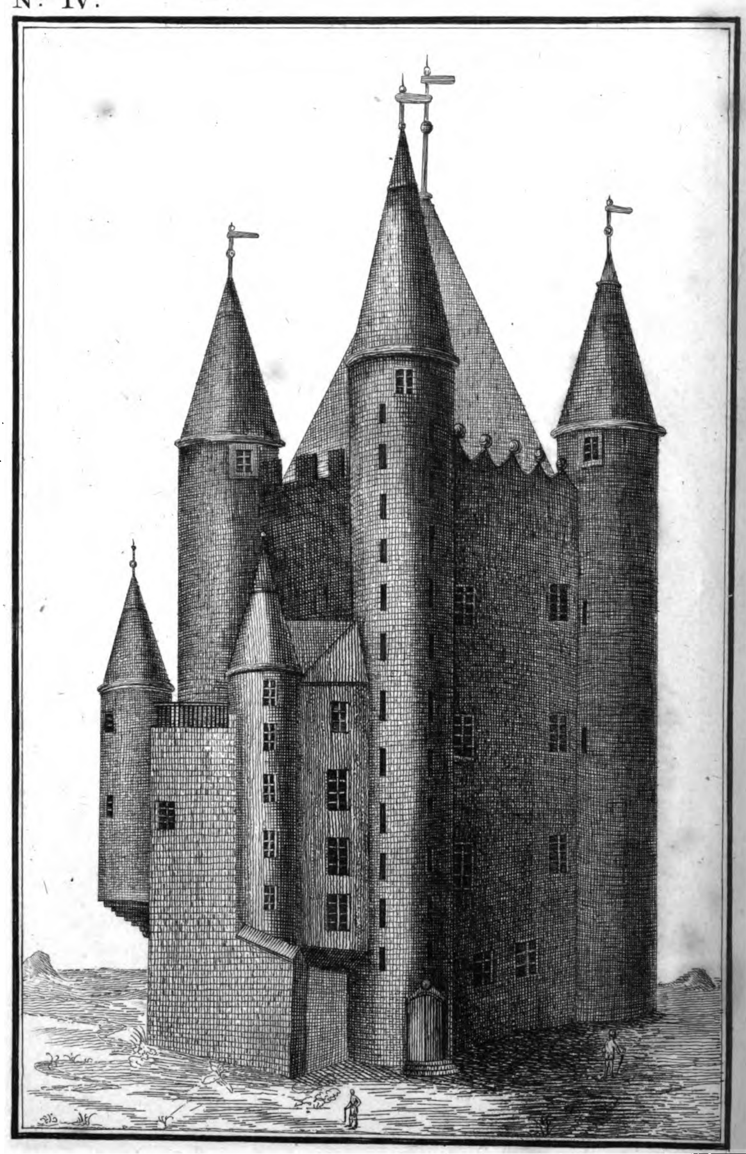
HISTORIQUES

SUR LE TEMPLE.

R

DE L'IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER.

Nº IV.



Les Tours du Temple.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR LE TEMPLE.

Notice dans laquelle on traite de l'origine de cet enclos Maison chef d'Ordre du ci-devant Grand-Prieuré de France, de son état à l'époque de la révolution, et de son état actuel.

Par E. J. J. BARILLET.

A PARIS,

Chez Gabriel DUFOUR et Cie., Libraires, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n°. 7;

Et { à Amsterdam, chez G. DUFOUR, Libraire; à Cassel, chez TOURNESEIN fils, Libraire.

1809.

A

MONSIEUR A. L. MILLIN,

Professeur d'Archæologie, Conservateur des Médailles antiques et Pierres gravées de la Bibliothèque impériale; Membre de l'Institut, de la Légion d'Honneur, de l'Académie de Goettingue et de plusieurs Sociétés savantes.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous présenter mes Recherches Historiques sur le Temple : cette Notice est le fruit du goût que m'a inspiré la lecture de vos ouvrages. Si vous

daignez en accepter l'hommage, ce sera pour moi une marque honorable de votre bienveillance, que j'apprécierai toujours avec reconnoissance et respect.

Votre très-obéissant serviteur,

E. J. J. BARILLET.

AVERTISSEMENT.

J'ENTREPRENDS de décrire un lieu qui rappellera de grands souvenirs dans l'Histoire; et, quelle que soit la réussite de mon projet, j'aurai au moins eu la satisfaction de consacrer ma plume aux lieux qui m'ont vu naître.

Je n'aurois peut-être jamais conçu ce dessein, si cet endroit n'avoit pas tellement changé de face, qu'il est maintenant méconnoissable : j'ai voulu consigner ici ce qu'il étoit à l'époque où un changement aussi total s'est opéré.

Un Auteur doit toujours avoir un but d'utilité; j'ai donc pensé qu'il seroit intéressant de savoir la position, l'étendue, les usages, les priviléges, généralement

tout ce qui étoit relatif à cet enclos, qui sans doute va disparoître entièrement. Si nous avions sur le palais des Tournelles, sur l'hôtel de Saint-Paul, sur l'ancien Louvre, des mémoires aussi circonstanciés, il est certain qu'ils seroient lus avec cette curiosité qu'inspirent toujours les anciennes institutions et les anciens établissemens.

Je ne suis pas écrivain, il sera aisé de s'en convaincre en lisant cet écrit; mais j'ai tâché d'être exact et soigneux, et sous ce double rapport je crois n'avoir rien laissé à désirer; surtout si l'on songe que la révolution, en détruisant différentes institutions, a nécessité un dépôt général de leurs archives, dans lequel l'ordre nécessaire pour faciliter les Recherches Historiques est à peine établi. A la vérité, j'ai examiné les différens écrivains qui, en décrivant Paris, ont dit quelques mots sur le Temple; mais soit qu'ils n'aient regardé cet enclos que comme un objet

secondaire, soit qu'ils n'aient pas été suffisamment instruits à son égard, ils sont restés loin de ce qu'on en auroit pu attendre ; je les ai comparés entr'eux ; je les ai discutés ; j'ai vu aussi les différens recueils des priviléges de l'Ordre ; j'ai consulté les recueils des édits et lettres-patentes de nos rois, les registres civils de la paroisse, ainsi que quelques manuscrits de diverses bibliothèques. J'ai toujours fait attention aux sources dans lesquelles j'ai puisé ; je ne me suis pas contenté de voir un seul auteur sur un article, j'ai cherché à les voir tous, et je m'en suis bien trouvé.

J'ai consulté aussi plusieurs personnes qui, par leur ancienneté dans le Temple, ou par la place qu'elles y ont occupée, ont pu me donner quelque éclaircissement sur ce que j'avois besoin de savoir, et sur les matières desquelles la tradition pouvoit seule m'instruire. Lorsque le Temple cessa d'être ce qu'il étoit depuis plus de

sept siècles, j'avois à peine atteint ma treizième année; ainsi il étoit permis à ma mémoire de m'être infidèle.

J'ai accompagné cette notice de trois plans du Temple; le premier représente ce lieu tel qu'il étoit vers 1600. Ce plan est formé des données acquises par mes Recherches, et l'on ne doit pas y attendre la rigoureuse exactitude des mesures; le second, infiniment plus exact, est d'après M. Verniquet, architecte distingué, et auteur du Plan général de la ville de Paris; il représente le Temple tel qu'étoit cet enclos en 1789: j'y ai fait quelques corrections et quelques additions à l'effet de le rendre tel qu'il étoit à cette époque. La rotonde n'existant pas lorsque M. Verniquet le traça, elle n'avoit pas pu y être placée. Le troisième, sur la même échelle que les deux précédens, le représente tel qu'il est maintenant: on y verra les nombreux changemens que cet endroit a éprouvés depuis environ vingt ans; j'ai

donné aussi, dans une planche à part, la vue de l'élévation des tours.

Je dois dire ici que le dernier plan et quelques parties de mon discours pourront être vieillis d'ici à quelque temps, les démolitions devant se succéder rapidement; mais le lecteur voudra bien se reporter au moment où j'ai écrit.

Je terminerai ce court avertissement, en déclarant que je pense bien que cette Notice ne sera pas d'un intérêt général; mais je pense cependant qu'elle pourra plaire à un certain nombre de lecteurs. Si ordinairement on aime à connaître dans tous ses détails un lieu remarquable et existant, on peut aimer aussi quelquefois à s'occuper de ce lieu lorsqu'il n'est plus.

Si cet Ouvrage étoit favorablement reçu, je pourrois y joindre la description de la commanderie de Saint-Jean de Latran, et donner dans un second volume quelques Recherches Historiques sur

l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs; sur celle de Saint-Germain-des-Prés, sur le ci-devant prieuré de Saint-Denis de la Charte, sur l'enclos de la Trinité, sur celui de l'ancien hôpital des Quinze-Vingts, et sur quelques autres endroits remarquables par la singularité des priviléges dont ils jouissoient. Une histoire de la ville de Paris, ainsi traitée, auroit peut-être son côté avantageux, en ne présentant que ce qui est positivement intéressant. On va juger sur cet essai si l'opinion que j'en conçois est justement fondée.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR LE TEMPLE.

Il est étonnant qu'un lieu aussi agréable qu'étoit le Temple à l'époque de la révolution, et qui jouissoit d'autant de priviléges, n'ait pas été décrit particulièrement, ou plutôt que l'on n'en ait pas dit davantage dans les différens ouvrages sur Paris; mais tous les historiens qui ont traité cette matière, se sont bornés à rendre un compte superficiel de l'église et des tours du Temple, et à peine ont-ils daigné nous dire la date présumée de l'établissement des Templiers dans ce lieu; quelques-uns, en en parlant, ont commis des erreurs notables, et tous ont fait des omissions considérables.

Sauval lui-même n'en parle que relativement. Le Père Lobineau et Félibien en disent très-peu de chose, et à peine le savant abbé Lebœuf a-t-il consacré une page ou deux de son intéressante Histoire du Diocèse de

Paris, à la description de cet enclos. Quelques-uns, tels que Duchesne, Malingre, et particulièrement le commissaire Lamare, ont donné quelques considérations historiques. Quant aux autres écrivains, dans le peu de lignes qu'ils ont écrites à ce sujet, ils se sont tous copiés à quelques circonstances près, et ont cru avoir donné la description de ce lieu, en nous laissant une copie, encore très-incomplète, des épitaphes que l'on voyoit dans l'église; c'est ce qui m'a déterminé à écrire cette notice, dans laquelle je considérerai le Temple, plutôt en ce qu'il étoit à l'époque de la révolution, en 1789, que dans son état actuel.

Cette révolution, qui dans son principe a tout confondu et tout détruit, a changé ce petit espace de terrain plus encore qu'aucun autre lieu de la capitale. L'église, ce fanal de reconnoissance pour ceux qui veulent écrire l'histoire d'un lieu qui ne renferme pas d'autres monumens; l'église a disparu dans la tourmente révolutionnaire. Ce cimetière qui, placé auprès, rappeloit cette idée douce qu'inspirent les sépultures des campagnes, a été totalement détruit; enfin, on a maintenant de la peine à reconnoître le Temple, dans le Temple lui-même.

Il avoit sans doute bien changé de face de-

puis son établissement, ainsi que je le ferai remarquer dans le cours de cette notice; mais il n'étoit arrivé que ce que la succession des temps amène toujours infailliblement, mais d'une manière insensible; jamais on n'avoit vu de changemens aussi violens. Ses priviléges avoient toujours été respectés; mais au milieu de nos secousses politiques toutes ses franchises et prérogatives ont été anéanties en un instant; et, occupés d'événemens qui nous touchoient plus sensiblement, à peine leur destruction fût-elle aperçue.

Avant d'entrer en matière, je crois devoir donner une histoire abrégée de l'ordre auquel le Temple a d'abord appartenu, et de celui ensuite qui l'a possédé jusqu'en 1792.

Vers le commencement du douzième siècle, quelques gentilshommes croisés, touchés des dangers auxquels étoient exposés les pélerins qui de toutes les parties de l'Europe alloient visiter le Saint-Sépulcre, formèrent le projet d'un établissement qui fût propre à les recueillir, ainsi qu'à les protéger, autant qu'il seroit possible, des outrages des Musulmans, et à leur procurer les moyens de retourner dans leur pays. Pour cet effet, ils renoncèrent à leurs propres foyers; et, sous la conduite de Gérard,

administrateur de l'hôpital de Saint-Jean, fondé précédemment par des négocians d'Amalfy, ils se consacrèrent à ce pieux exercice. Le pape Paschal II approuva ce nouvel institut, exempta la maison de Jérusalem, et toutes celles qui pourroient appartenir à l'Ordre, du paiement de la dîme, autorisa toutes les fondations faites et celles que l'on pourroit faire par la suite, et ordonna qu'après la mort de Gérard ces gentilshommes, qui prirent le nom d'Hospitaliers de Saint-Jean, ou Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, auroient le droit d'élire un nouveau prieur, sans qu'aucune puissance séculière ou ecclésiastique pût s'immiscer dans leur gouvernement.

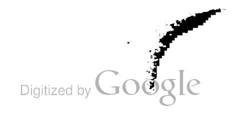
Le zèle de ces chevaliers ne s'en tint pas là. Comme il se réunissoit à eux d'autres gentilshommes qui, ainsi qu'eux, apportoient à l'Ordre et leurs corps et leurs biens, ils fondèrent dans les principales provinces maritimes de l'Europe des hôpitaux qui avoient le même but que la maison magistrale. Enfin, non contens d'un service aussi saint, ils y ajoutèrent encore et se dévouèrent au service militaire, en formant, ainsi que le dit l'abbé de Vertot, une croisade perpétuelle contre les ennemis du Christianisme. Le pape Alexandre IV leur donna plu-

sieurs règles concernant cette nouvelle profession.

Un dévouement aussi noble, et tellement conforme au goût du siècle qui le voyoit naître, leur attira les faveurs de l'église; mais de tous les priviléges qui leur furent accordés par le Saint-Siége, il n'en est pas de plus éclatant que ceux contenus en la bulle d'Annast IV. Ce pontife permet aux Hospitaliers de bâtir des églises et des cimetières dans toutes les terres et seigneuries de leurs dépendances; d'y enterrer leurs frères décédés, malgré tout interdit qui auroit pu être fulminé par les ordinaires; et même de pouvoir, une fois par année, officier dans les autres églises interdites; et en cas que les Hospitaliers en eussent besoin, la même bulle dit aussi que, pour la bénédiction des églises et la consécration des autels, ils auront recours à l'évêque diocésain, pourvu que celui-ci veuille le faire gratuitement; sinon qu'ils seront libres de prendre pour cet effet tel évêque qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'il soit dans la communion du Saint-Siége. Je parlerai, dans la suite de cet ouvrage, d'autres priviléges plus éclatans encore qui leur furent accordés par les papes Clément VIII, Paul III et Pie IV, dans le seizième siècle.

Dix ans après la fondation de cet Ordre, vers 1128, sous le pontificat du pape Honoré II, et tandis que Louis VI, dit *le Gros*, occupoit le trône de France, d'autres gentilshommes voyant le succès de l'établissement des Hospitaliers, envièrent cette condition; mais ne voulant pas sans doute se livrer aux soins des malades, et préférant la vie active des armes et des combats, ils se présentèrent, sous la conduite d'Hugues de Payens, leur maître, au concile de Troyes, où ils exposèrent leur dessein, et reçurent de Saint-Bernard une règle que ce religieux leur dressa d'après les ordres que lui en donnèrent les Pères de ce concile. Le pape Honoré II et plusieurs de ses successeurs comblèrent cet Ordre des mêmes faveurs et priviléges que celui des Hospitaliers. Il s'étoit aussi établi à Jérusalem, où le roi Baudouin II leur avoit donné une maison près le Temple; et c'est de-là qu'ils prirent le nom de Templiers, et que les maisons qui leur appartinrent par la suite furent appelées de ce nom. En peu de temps ces deux Ordres devinrent si puissans et si riches, qu'ils purent entretenir une milice à leur solde; et c'est ainsi qu'ils soutinrent pendant plus d'un siècle le trône chancelant des rois de Jérusalem. Mais enfin, après avoir teint la Palestine de leur sang,

après avoir perdu dans des combats toujours renouvelés la fleur de leurs chevaliers, privés des secours d'Europe, ils furent contraints de céder au nombre : ils abandonnèrent cette terre qu'ils avoient arrosée de leur sang et défendue avec tant de persévérance, et se fixèrent à Limisso, ville considérable et maritime de l'île de Chypre, en attendant que les circonstances leur donnassent un établissement plus certain. Je n'entrerai pas dans le détail des combats qu'ils avoient soutenus avant de succomber, ni des difficultés qu'ils avoient su vaincre pour se maintenir aussi long-temps dans un pays qui leur étoit étranger; il me suffit de dire que leur zèle, leur courage et leur charité leur avoient attiré des libéralités de toute la chrétienté, tant en rentes qu'en terres, châteaux et autres propriétés; que non-seulement les papes sachant combien de pareils défenseurs de la religion leur devoient être précieux, leur avoient accordé toutes sortes de bienfaits spirituels et temporels; mais que les rois de la chrétienté, et en particulier les rois de France, s'étoient plû à y souscrire et à enchérir encore sur les généreux dons des pontifes; ce qui avoit obligé ces religieux à avoir en Europe, et par-tout où ils avoient des biens, des précepteurs ou per-



cepteurs auxquels ils donnèrent une certaine quantité de biens en recommandation, à la charge d'envoyer annuellement à la mense magistrale une certaine somme; et comme ces biens étoient ainsi recommandés, de-là est venu l'origine des commanderies (1); mais soit que tant de richesses aient fait décheoir les Templiers de cette pureté qui étoit leur principal apanage, soit que l'oisiveté à laquelle ils se condamnèrent en France après la perte de la Terre-Sainte, ait animé contr'eux quelques esprits, on ne tarda pas à les taxer de lésine, d'avarice et d'orgueil. Leur Grand-Maître avoit apporté du Levant des sommes considérables, que les peuples sont toujours disposés à trouver suspectes dans les mains des religieux; on les accusoit d'en avoir disposé en faveur de Bo-

(1) » Et parce que dans les obédiences et les commis-» sions qui furent depuis données aux chevaliers chargés » de cette administration, on se servit de cette expression : » Nous vous recommandons ces biens, etc. *Commenda-» mus*, cette administration particulière prit le nom de » *commendataria*, d'où est venu le nom de *commanderie*, » et le titre de *commandeur*; cependant ce titre n'étoit » pas alors à vie, il étoit amovible et fut substitué à celui » de *percepteur*, dont on s'étoit servi jusqu'alors. » VERTOT, *Hist. de Malth.*, tom. I.

niface VIII, dans ses démêlés avec Philippe IV, dit *le Bel*. Peut-être que quelques-uns d'entre eux, se croyant forts de leur puissance, se rendirent coupables de quelques délits qui éveillèrent l'autorité royale. Philippe-le-Bel, prince jaloux de son pouvoir, jura leur perte; et après différens préliminaires qui ne firent que donner plus d'assurance à la réussite de son projet, il les fit tous arrêter sur tous les points de son royaume, le 13 octobre 1306, et fit commencer de suite le procès aux premiers dignitaires de l'Ordre, ainsi qu'à un grand nombre de chevaliers. Je n'entrerai pas dans le détail des charges qui leur furent imputées; tous les historiens ont élevé des doutes sur leur véracité, sans cependant pouvoir rien produire de positivement négatif en faveur de ces illustres accusés. Je conseille, pour s'instruire sur cette matière et pouvoir essayer d'asseoir un jugement sain sur une cause aussi délicate, de lire à ce sujet l'Histoire de la condamnation des Templiers, par Dupuis, et ce qu'en ont écrit les abbés de Fleury, Velly, et de Vertot, et d'autres bons écrivains (1) qui ont cherché à approfondir et

(1) MM. Munter et Grouvelle ont aussi écrit récemment sur cette matière.

à pénétrer ce mystère. C'est dans leurs ouvrages qu'il faut chercher les détails circonstanciés de ce procès fameux, dans la poursuite duquel Pasquier dit, avec naïveté, qu'il y eut quelque chose de l'homme.

Quoi qu'il en soit de l'idée que l'on puisse avoir de la justice de ce procès, le Grand-Maître des Templiers, Jacques de Molai, et plusieurs officiers de l'Ordre furent condamnés au supplice du feu, et ils subirent leur jugement à la pointe de l'île de Notre-Dame, où se trouve maintenant le Pont-Neuf. Mais c'eût été trop peu encore; comme il paroît que l'on en vouloit au moins autant à l'Ordre qu'aux chevaliers qui le composoient, on avoit convoqué, dès l'année 1311, à Vienne en Dauphiné, un concile où le roi assista; et après de longues conférences l'Ordre avoit été, par provision apostolique, et sans entendre aucuns de ses membres, définitivement supprimé et annullé le 22 mai 1312, avant que deux cents ans se fussent écoulés depuis son institution. Leurs biens furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui venoient de faire la conquête de l'île de Rhodes. Ces derniers n'eurent pas peu de peine à pouvoir en prendre possession; les détenteurs de ces biens alléguoient, pour légitimer leur refus, des rai-

sons plus ou moins plausibles; ils furent obligés avec plusieurs couronnes de transiger; encore, à l'égard de quelques-unes, en furent-ils pour leurs négociations; et quoi qu'en disent quelques historiens, la France, qui possédoit une partie considérable de ces grands biens, eut quelque peine à s'en dessaisir : elle ne les délivra qu'aux conditions que les chevaliers de Saint-Jean paieroient les dépenses qu'avoit occasionnées le procès des Templiers, dépenses que l'on fit monter à deux cent mille livres, somme énorme pour le temps, à quoi l'Ordre consentit; ce qui ne fut entièrement consommé que sous le règne de Louis X, dit *le Hutin*, successeur de Philippe-le-Bel. Cependant, par un arrêt de la cour du parlement, rendu le mercredi d'après l'Annonciation, 1312, l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avoit déjà été mis sous la protection du prévôt de Paris, et même ordonné que les chevaliers seroient mis en possession des biens que les Templiers avoient possédés en France, sauf le droit du roi. C'est sans doute au sujet de ce droit que la remise de ces biens éprouva des longueurs; et selon Saint-Foix, outre ces deux cent mille livres, Louis-le-Hutin en exigea encore soixante mille, pour lesquels l'Ordre de Saint-Jean abandonna le

mobilier des Templiers, ainsi que les revenus de leurs biens pendant quelque temps.

Je viens de dire que les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean étoient devenus souverains de l'île de Rhodes; ils y restèrent avec gloire deux cents ans, jusqu'à ce qu'en 1523 Soliman II vint à bout de les en chasser. Charles-Quint leur donna alors l'île de Malte, dont ils ont encore la propriété, malgré que depuis quelques années la religion soit pour ainsi dire errante. C'est de ces deux différentes possessions qu'ils furent successivement appelés chevaliers de Rhodes, ou chevaliers de Malte.

On vient de voir comment la maison du Temple, à Paris, passa sous la propriété de l'Ordre de Saint-Jean. Avant qu'il reçût cet accroissement de fortune, il paroît que sa principale commanderie en France étoit celle de Saint-Jean en l'Ile près Corbeil (1), fondée par la reine

---

(1) On trouve dans le troisième volume du Recueil des Antiquités Nationales, par M. Millin, une intéressante description de cette commanderie, qui autrefois étoit la maison de la grande trésorerie de l'Ordre. Le Martyrologe des Chevaliers de Malte commet à son égard une erreur bien grossière, en en attribuant la fondation à Richard II, roi d'Angleterre, et à Isabelle, fille de Charles VI, roi

Isemburge, épouse de Philippe-Auguste; et c'étoit peut-être en ce lieu qu'étoit établie la maison prieuriale de l'Ordre, à en juger par son étendue et par les épitaphes des personnages de distinction qui ont reçu leur sépulture dans son église, notamment celle-ci rapportée par l'abbé Lebœuf, laquelle prouve au moins que le grand-prieuré de France étoit déjà établi dès le treizième siècle; malgré qu'elle étoit en partie effacée, on y pouvoit encore lire :

Cy gist frère Jehan de Chevru, iadis
Prieur de France.... MCCLXXXVII.

Mais lorsque le Temple, à Paris, fut devenu la propriété des chevaliers de Saint-Jean, la grandeur de ce lieu, son importance et sa situation près la capitale, les déterminèrent sans doute à y établir le grand-prieuré de France. C'étoit un bien tellement considérable, que Mathieu de Paris, historien contemporain, le compare à une ville; et effectivement quantité de villes de France étoient moins étendues que n'étoit le Temple à cette époque.

---

de France. Richard II mourut en 1399, et Isabelle, son épouse, mourut encore jeune en 1409; ainsi ces deux époux sont postérieurs d'à-peu-près deux cents ans de sa fondation.

On ne sait pas sous quelle date il faut rapporter l'établissement des Templiers dans ces lieux ; je n'assurerois même pas qu'ils ne fussent déjà un lieu de guerre qui leur fut donné et qu'ils fortifièrent : mais il est certain que les dépendances de cet enclos, qui alors se trouvoit très-éloigné de la ville, formoient une très-grande étendue de terrain que l'on appeloit la *Culture du Temple*, et qui se prolongeoit très-loin et jusque dans les murs de sa clôture, qui, dans ce temps, étoient situés de ce côté, vers la place Baudets ou Baudoyer ; elle renfermoit dans son sein le Bourg Tiboust, une partie du Beau Bourg, et d'autres maisons éparses çà-et-là. Les Templiers firent construire dans leur enclos une église, un réfectoire, une cuisine, un colombier, une grosse tour et plusieurs autres maisons, ainsi qu'une écurie non loin de-là. Mais l'époque de la plupart de ces constructions est inconnue ; le plus ancien titre que nous ayons, touchant l'ancienneté de la maison du Temple, est rapporté par Dubreuil ; il contient la cession faite à l'hôpital Saint-Opportune, par Holdoin, prieur, ou percepteur du Temple, au mois de novembre 1212, d'une maison sise à Paris, au coin de la rue Simon-Franque, moyennant six sous *Parisis*.

de sur cens; mais on doit rapporter son établissement beaucoup plus haut. Lacaille le place en 1128; Dom Félibien et le Père Lobineau le fixent après le retour de Louis VII, dit *le Jeune*, de la Terre-Sainte, en 1148; et il est certain que sous le règne de ce prince les Templiers tinrent un chapitre où ils se trouvèrent au nombre de cent trente. Le pape Eugène III s'y trouva, et le roi honora cette assemblée de sa présence; mais cette assemblée solennelle fut-elle tenue dans les lieux que j'entreprends de décrire? c'est ce que je n'oserois affirmer: ou plutôt ne seroit-ce pas de cette époque qu'il faudroit leur en attribuer la propriété, d'autant plus qu'il falloit qu'ils jouissent alors déjà d'une grande considération. Le commissaire Lamare, dans son Traité de la Police, parle d'un privilége qui leur fut accordé par Louis VII, en 1158; mais ce privilége ne contient autre chose qu'un affranchissement de tous péages et autres droits, pour tout ce qu'ils feroient venir par eau.

C'étoit à Paris la principale maison de leur Ordre, et, ainsi que je viens de le dire plus haut, un lieu très-considérable; car Jacques de Molai, leur grand-maître, y avoit déposé les trésors qu'il avoit rapportés de la Terre-Sainte; et

dès 1258, Henri III, roi d'Angleterre, étant à Paris, sur le choix que lui en donna Louis IX, du Temple ou du Palais, pour son logement, choisit ce premier endroit à cause des nombreuses commodités qui s'y trouvoient réunies. Ce fut dans ce lieu qu'il donna à Saint-Louis et à toute sa cour un repas splendide, et une fête tellement magnifique, que les historiens en ont perpétué le souvenir. Ceci nous prouve que malgré que ce lieu fût entièrement appartenant à l'Ordre des Templiers, nos rois en faisoient quelquefois usage, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Il paroît certain que lors de l'arrestation des Templiers, et même avant l'extinction de l'Ordre, Philippe-le-Bel fit porter son trésor dans le Temple; mais plusieurs historiens prétendent que l'on n'a pas de preuves que ce roi y soit venu faire son séjour habituel; cependant le plus grand nombre, entr'autres l'abbé Velly, historien soigneux et exact, dit qu'aussitôt il prit possession du Temple, qu'il y fit porter son trésor et les chartes de France, et qu'il y fit sa résidence habituelle; c'est aussi le sentiment de Dubreuil, de Duchesne, de Sauval; et d'ailleurs nous verrons que ce monarque l'avoit déjà habité, même avant cette époque, ainsi

qu'on le voyoit par les tablettes de cire qui étoient conservées à l'abbaye de Saint-Victor, et que citent quantité d'historiens, notamment les abbés Lebœuf et Velly. Et par différens faits que je rapporterai lorsque je parlerai des tours, je montrerai aussi que l'Ordre de Saint-Jean a, ainsi que les Templiers, toujours tenu ce lieu à la disposition de nos rois.

D'après ce que j'ai précédemment dit, le Temple comprenoit une grande étendue de terrain contenue depuis la porte du Temple, dont on connoît la situation (1), jusqu'à la porte Baudets ou Baudoyer. Les Templiers ayant, ainsi que je le dirai dans son lieu, droit de haute, moyenne et basse-justice, et ce droit ayant passé aux chevaliers de Saint-Jean, les grands-prieurs de France firent poser au coin de la rue des Vieilles-Audriettes une échelle patibulaire dont on voyoit encore un montant

(1) La porte du Temple étoit située au carrefour formé par le boulevard, la rue du Temple et son faubourg. Elle fut fermée pendant les troubles de la ligue, rebâtie à cause de sa vétusté, en 1606, et démolie par ordre du prévôt des marchands et des échevins, en 1684. La culture du Temple dépassoit même cette porte, puisque de vastes terrains, situés au-delà des fossés, en dépendoient et en faisoient même partie.

dans l'avant-dernier siècle; mais, par les raisons que je détaillerai, ce droit ayant été restreint au seul enclos du Temple, cette échelle ne fut plus que la marque de la justice foncière. En 1789 on en voyoit encore la représentation servant d'enseigne à un épicier; mais la révolution a fait disparoître tout-à-fait cette marque de féodalité.

Quelques-uns des bâtimens de l'établissement des Templiers étoient hors de l'enclos et sur les terres de leur dépendance. L'écurie, dit Sauval, tenoit à la Vieille rue du Temple; et même il paroît qu'en 1293 leurs moulins étoient situés où est maintenant la rue des Barres, qui, pour cette raison, se nommoit autrefois Ruelle des Moulins-du-Temple. On peut présumer encore que depuis que les chevaliers de Saint-Jean s'étoient destinés aux armemens maritimes, ils avoient établi auprès de leurs murs une corderie sur laquelle passe la rue qui a pris ce nom. Nous voyons dans l'enclos un emplacement dont le nom vient sans doute de ce qu'il aura été destiné au même usage depuis les constructions faites sur la rue de la Corderie.

La culture du Temple, après la clôture de Paris, ordonnée par Philippe-Auguste, étoit divisée en deux parties : celle qui se trouvoit dans

les murs, et celle qui se trouvoit en-dehors et tenant à l'enclos. Emery d'Amboise étant grand-prieur de France, avoit loué la première partie en 1491, à un particulier nommé Jouvin Aubery; on y semoit du blé, de l'orge et de l'avoine, et ce locataire en payoit la redevance en nature.

A l'égard de la seconde partie de cette culture, qui, ainsi que l'enclos, se trouva également dans Paris lors de la clôture que fit faire Charles V, les Templiers avoient, dès l'an 1300 ou environ, vendu un vaste chantier qu'ils y avoient, et qui donna son nom à la rue qui fut formée en cet endroit, et sur le terrain duquel on bâtit l'hôtel de Clisson, qui fut reconstruit par le prince de Rohan-Soubise, dont il porte maintenant le nom.

Le restant n'étoit encore, dans l'avant-dernier siècle, que des marais desséchés qui avoient été convertis en terres labourables que l'on ensemençoit de grains. Le commissaire Lamare dit qu'en 1603 le grand-prieur Regnier de Guerchi les loua à différens jardiniers maraîchers, moyennant quatre francs l'arpent; ils en firent des marais pour l'approvisionnement de la capitale; il leur fut permis d'y bâtir de petites mai-

sons pour s'y loger (1), à la charge, dit le même auteur, de les démolir et en emporter les matériaux à la fin de leurs baux, si l'Ordre n'aimoit mieux les retenir, en leur remboursant seulement la moitié de leur valeur suivant une estimation contradictoire. Mais, en 1608, Henri IV, ayant conçu le dessein de faire en ce lieu une place publique, sous le nom de place de France, et de faire en même temps construire un certain nombre de rues qui y aboutiroient, parla de ce projet au grand-prieur; celui-ci en écrivit à Malte, et le Grand-Maître de Vignacourt ayant consenti que cette étendue de terrain fût aliénée, elle fut acquise par un bourgeois de Paris, nommé Pigou, qui paya à l'Ordre quarante-quatre mille livres, et s'obligea de faire élever sur les dessins arrêtés par le roi, ainsi que de payer au grand-prieuré six cents livres de rente dont il chargea par portion les maisons qu'il fit bâtir. Mais la mort désastreuse de Henri IV

(1) Différens particuliers y avoient aussi des maisons antérieurement à cette époque. Suivant un relevé des biens de Nicolas Flamel, dressé vers 1450, et rapporté par l'abbé Villain, dans son Histoire Critique de ce personnage célèbre, il possédoit un *ostel* qui, auparavant, avoit appartenu à *Michiel* de Cousmenil, et qui retourna au Temple, pour le fonds.

changea l'exécution de ce projet, et il ne resta du dessein de ce grand roi que les différens noms que l'on donna aux rues que l'on construisit en 1626, et qui rappellent les noms des principales provinces qui autrefois divisoient la France.

Quant aux terrains que l'Ordre possédoit du côté du nord de l'enclos du Temple, il en fut disposé d'une partie pour former le boulevard de ce nom; et sur ce qui restoit entre ce cours et les murs de l'enclos, on construisit en 1695 la rue de Vendôme, que l'on appela ainsi du nom de Philippe de Vendôme, sous le grand-prieuré duquel elle fut construite. Les terrains de l'autre côté du boulevard, qui étoient aussi dépendans de ce grand-prieuré, furent percés de rues. Sur la fin du dernier siècle, et lorsque le gouvernement s'empara des biens de l'Ordre, il les vendit à différens particuliers.

Anciennement l'Ordre possédoit au bas de la montagne de Belleville quelques maisons; et comme c'étoient plutôt des jardins d'agrément, ils furent nommés les Courtilles du Temple, de ce nom que l'on donnoit alors à toutes maisons de plaisance et de délassement, et qui est resté à cet endroit.

Le Temple, qui a donné son nom au quartier dans lequel il est situé, est un vaste enclos, maintenant difficile à appercevoir de tous ses côtés, par rapport aux maisons qui l'environnent et qui le dérobent à la vue, sur les rues de Charlot, de Beaujolois et de Vendôme. Il forme un carré imparfait, dont on peut évaluer la superficie de trois cent cinquante à trois cent quatre-vingts arpens (1). Il étoit autrefois entouré de hautes murailles, garnies de créneaux, et fortifié de tourelles de distance en distance; mais la plupart de ces murailles sont maintenant détruites, à cause des différentes constructions que l'Ordre a fait élever à diverses époques. On voit encore de ces tourelles à l'angle des murs de clôture du Temple, au coin de la rue du Temple et de la rue de la Corderie, au bout de cette dernière et à l'autre extrémité des murs du côté du Nord. Cette dernière tourelle est beaucoup plus vaste que les autres, et est bâtie sur le sol même, tandis que les autres ne sont élevées que sur les murs:

(1) Cent vingt à cent trente hectares, mesure décimale. Dans cette évaluation, qui n'est peut-être pas rigoureusement exacte, j'ai calculé sur le pied de cent perches linéaires de dix-huit pieds pour un arpent.

toutes ne sont que les restes d'un plus grand nombre que l'on voyoit autrefois, et dont il reste quelques vestiges dans plusieurs endroits. Il existe sur les parties restantes de la muraille un parapet sur lequel peuvent tenir deux hommes de front, et qui établissoit la communication entre ces tourelles. Ces murs sont de construction primitive, et ont été solidement bâtis; ils ont vingt-cinq pieds d'élévation, et sont soutenus de distance en distance par des massifs qui en assurent la solidité.

La porte d'entrée, qui est située dans un renfoncement, sur la rue du Temple (1), paroît

---

(1) La rue du Temple a pris son nom de cette entrée; elle se nommoit autrefois, disent les auteurs : *vicus militiæ Templi*, et ensuite rue de la Chevalerie du Temple, rue des Chevaliers du Temple, et enfin rue de la Maison du Temple. Généralement cet enclos avoit été le sujet de la dénomination de beaucoup de rues qui se trouvoient dans ce quartier. J'ai parlé de la ruelle des Moulins-du-Temple, aujourd'hui rue des Barres; près la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, étoit autrefois une rue appelée rue du Four-du-Temple, ce qui annonce assez l'établissement que les Templiers y avoient; il y avoit aussi la rue du Chantier-du-Temple (rue du Grand-Chantier), la rue de l'Echelle-du-Temple (rue des Vieilles-Audriettes), la rue aux Boucheries-du-Temple (rue aux Boucheries, de Bra-

avoir été bâtie vers le même temps que le palais dont je parlerai. Elle consiste en une grande et belle maison, sous laquelle il y a une grande porte et une plus petite. Il paroîtroit que sur l'emplacement de cette porte il y avoit autrefois une véritable entrée d'un lieu de guerre, car il en reste des vestiges considérables sur le côté de cette maison, dans une partie de bâtiment qui servoit de geole au bailliage du Temple, laquelle prison étoit composée de plusieurs pièces fortement murées et grillées, à plusieurs rangs de barreaux. Il y avoit quelques casemates ou cachots dont quelques-uns étoient souterrains; on y trouvoit aussi une chapelle pour le service des prisonniers. Dans le quin-

---

que, et maintenant rue de Bracque); il y avoit aussi dans l'ancienne clôture faite par Philippe-Auguste, une porte située vers la rue Sainte-Avoie, qui, vers la fin du huitième siècle, étoit nommée *Porte du Temple*, à en juger particulièrement par ce vers de Guyot de Paris, poète contemporain, dans son poëme des Rues de Paris mises en vers.

Alai vers la porte du Temple,
Pensis ma main de lez ma Temple.

Au surplus, les rues que je viens de citer n'étoient autre chose que des chemins dans lesquels on ne voyoit quelquefois, et le plus ordinairement, que l'établissement auquel ils conduisoient.

zième siècle, on y célébra quelques mariages, en vertu de sentences rendues par le bailli à la requête de quelques filles abusées; et de nos jours, en 1788, un particulier étant détenu dans cette prison pour un délit assez grave, il lui fut dit la messe par un des chapelains desservant l'église paroissiale.

Le bâtiment servant de porte au Temple, s'étendoit sur une partie de cette prison, et sur l'autre étoit une vieille masure qui subsiste encore, et qui achevoit de la couvrir entièrement; son entrée étoit sous la plus petite des deux portes; et lors de l'aliénation des domaines nationaux, l'acquéreur de cette partie des anciennes propriétés de l'Ordre trouva dans le fer seul qu'il en retira, un profit considérable.

Il y a dans le Temple peu de maisons dont l'apparence soit agréable; mais quelques-unes de celles que l'on y voit sont dignes de remarques: en entrant par la grande porte, à main droite, on trouve un corps-de-bâtiment très-ancien, et dont les derrières, assez considérables par l'espace, ne sont remplis que de bicoques. On distingue sur le devant quelques vestiges du gothique qui y régnoit; quelques-unes des croisées sont ornées de sculptures de ce genre; la plus grande partie en a disparu depuis la révolution,



par les travaux qu'ont fait faire les divers propriétaires ; si elles existoient encore, elles me donneroient peut-être lieu d'assigner au juste l'emploi de ce bâtiment. Sur le devant des murs des dernières maisons, il y avoit trois ou quatre bustes qui ont été abattus sous le régime révolutionnaire ; un seul reste encore, mais la tête en est tombée ; il est revêtu d'une tunique : on peut présumer que ces figures étoient celles de quelques commandeurs ou grands-prieurs de France. Quant au bâtiment en entier, il est plus difficile d'en établir véritablement l'usage ; c'est sans doute de lui dont parle Sauval, lorsqu'il dit que la cuisine que les Templiers firent bâtir existe encore ; mais quelle apparence qu'elle fût aussi considérable, d'autant plus que ce corps-de-bâtiment paroît avoir été coupé par le charnier d'un bout, et de l'autre par les différentes constructions que l'on fit lorsque l'on bâtit la porte du Temple et le palais du grand-prieuré ; et d'ailleurs ce n'est pas sur les murs d'une cuisine que l'on met des sculptures, et sur-tout les statues des personnages distingués. Il est plutôt à présumer que c'étoit un local que les Templiers firent construire pour leur propre demeure. L'Ordre de Saint-Jean s'en sera peut-être servi pour loger les pélerins, conformément

à son institut, ou plutôt pour loger les chevaliers eux-mêmes; et comme à Malte ces sortes de lieux s'appeloient des auberges, lesquelles étoient sous la direction d'un commandeur, Sauval en aura fait de suite une cuisine. D'ailleurs, on ne retrouve dans le Temple aucun bâtiment duquel il eût pu parler sous cette dénomination, et je dois penser qu'il n'aura pas examiné celui-ci avec assez d'attention. Devant une partie de ce corps-de-logis il y avoit un corps de maisonnettes qui, venant diagonalement, remplissoit ce grand vide que l'on voit maintenant dans cet endroit; l'intervalle qui les séparoit formoit ce qu'on appeloit le cul-de-sac du Petit-Broc, nom qu'il avoit pris de l'enseigne d'un marchand de vin qui étoit à l'entrée. Au-delà étoit l'église; mais j'y reviendrai lorsque j'aurai parlé des maisons qui règnent de l'autre côté du Temple.

En entrant par la petite porte de cet enclos, prenant à main gauche, après avoir passé un groupe de vieilles maisons qui sont bâties sur la prison dont j'ai parlé, on trouve un corps de bâtiment d'une vilaine ordonnance, bâti vers 1730 par un architecte nommé Cendrier. Ce bâtiment fut élevé en place du mur à créneaux qui donnoit sur la rue du Temple:

on auroit pu tirer de cet emplacement un parti plus avantageux ; mais une économie mal entendue ne produisit qu'un corps-de-logis qui n'avoit d'autres avantages que la vue extérieure ; et quoique plus d'un demi-siècle se soit écoulé depuis sa construction, il a conservé le nom de Bâtiment neuf.

A l'extrémité de ce corps-de-logis est un hôtel, désigné dans les titres sous le nom d'Hôtel Poirier. Le jardin est bordé par la continuation des murs sur lesquels on remarque en cet endroit les vestiges d'une tourelle. La maison est commode, et ce jardin est un des plus spacieux de cet enclos. Philippe-Auguste de Sainte-Foix, connu sous le nom de chevalier d'Arc, y a demeuré long-temps ; et c'est dans ce lieu qu'il composa son Histoire générale des Guerres et son Histoire du Commerce et de la Navigation.

A côté, et dans une encoignure formée par l'avancement d'une assez vilaine maison, est une longue allée, connue sous le nom d'Allée des Soupirs, et qui conduisoit à une vieille, mais assez jolie habitation. C'est dans cette maison, qui fut construite par le grand-prieur Meaux de Boibondran, que demeura et mourut, en 1720, à l'âge de quatre-vingt-quatre

ans, le célèbre abbé de Chaulieu, que Voltaire appeloit l'Anacréon du Temple; cet aimable épicurien avoit choisi cette retraite sous le prieuré de Philippe de Vendôme, avec lequel il étoit lié d'amitié. Il y étoit visité par la Farre, Jean-Baptiste Rousseau, Campistron, et par tous les beaux-esprits de la capitale, qui venoient jouir de son esprit agréable et orné, et de cette gaieté naturelle que les douleurs d'une goutte impitoyable ne purent jamais altérer. Il s'y formoit des réunions qui sont devenues célèbres, sous le nom de *soupers du Temple*, et où le prieur de Vendôme assistoit habituellement. On ne s'y occupoit que de poésie et de ces distractions douces qu'une intime société procure. Jean-Baptiste Rousseau, qui y venoit très-souvent, sentoit le prix de ces réunions. On connoît l'épître à Chaulieu, où il dit :

Par tes vertus, par ton exemple,
Ce que j'ai de vertu fut trop bien cimenté,
Cher abbé, dans la pureté
Des innocens banquets du Temple.

Madame de Staal y venoit très-souvent, et l'abbé de Chaulieu ne s'éloignoit de ce séjour que pour passer quelque temps à Neuilly, où

il avoit une maison de campagne ; mais ses douces habitudes et ses liaisons le ramenoient promptement dans l'enclos. On connoît aussi ces vers que lui adressa notre grand lyrique pour hâter son retour :

. . . .

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les âpres chaleurs
Et dans ton jardin aride
Sécher ainsi que tes fleurs ?

Crois-moi, suis plutôt l'exemple
De tes amis casaniers,
Et reviens goûter au Temple
L'ombre de tes marroniers.

Dans ce salon pacifique,
Où président les neuf Sœurs ;
Un loisir philosophique
T'offre encore d'autres douceurs :

Là, nous trouverons sans peine
Avec toi, le verre en main,
L'homme après qui Diogène
Courut si long-temps en vain.

Et dans la douce allégresse
Dont tu sais nous abreuver,
Nous puiserons la sagesse,
Qu'il chercha sans la trouver.

Ces marroniers dont parle Rousseau dans

cette pièce de vers, où il fait ingénieusement l'éloge de Philippe de Vendôme, étoient dans un petit jardin situé sur le côté de la maison : ils sont maintenant détruits (1).

A l'époque de la révolution, ce sanctuaire des Muses étoit habité par Madame de Courville, amie intime du prince de Montbarey, ancien ministre de la guerre, lequel avoit alors son domicile près le Temple, et qui lui rendoit des visites assidues. Ce que cette maison avoit d'agréable, c'est qu'elle paroissoit être à l'extrémité de l'univers ; et quelques croisées qu'elle avoit sur la rue du Temple la reportoient dans la capitale. Madame de Courville rentroit habituellement très-tard. En passant, la nuit, dans son équipage, par cette longue allée qui précédoit sa maison, elle concevoit ordinairement une frayeur naturelle à son sexe, et dont elle parloit quelquefois : une personne de sa société lui adressa à ce sujet une chanson, dont je ne me rappelle que ce refrain :

Mais si des bords de l'autre rive
Une Ombre apparoît en ce lieu,
Ah ! calme-toi, beauté craintive,
C'est l'abbé de Chaulieu.

---

(1) On a condamné cette longue *allée des Soupirs*, de la

En sortant de cette maison, on trouve peu après l'hôtel de Guise, que l'on appeloit ainsi, du séjour qu'y fit pendant une longue suite d'années Antoine-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise et comte d'Harcourt. Mademoiselle de Guise, sa fille, y étoit née; elle épousa, en 1734, le célèbre maréchal de Richelieu, le plus brillant seigneur de son siècle. Elle ne vécut dans le monde que peu d'instans. Après avoir fait le bonheur d'un époux volage qu'elle ne put fixer, elle revint aux lieux de sa naissance, et y mourut en 1740. Cet hôtel est d'un vilain aspect, à cause d'une vieille maison qui est bâtie sur le devant; mais dans l'intérieur il est assez commode, les appartemens du fond sont beaux; le jardin est très-petit. Jean-Jacques Rousseau, lorsqu'il revint de la Suisse, en 1770, époque qui mit fin à ses traverses, demeura quelque temps dans cette maison. Le prince de Conti, grand-prieur alors, et le voisinage de madame de Boufflers, l'avaient sans doute déterminé à y faire son séjour. Mais, dans ces entrefaites, le célèbre Hume le détermina à faire un voyage

---

quelle je viens de parler, et l'entrée de cette maison, digne de remarque, est maintenant dans la rue du Temple.

en Angleterre; et ce voyage, qui mit fin à ses traverses, fit qu'il ne resta que peu de temps dans cet hôtel.

Cette maison est encore habitée aujourd'hui par M. Morel, architecte, auteur du Traité de la Théorie des Jardins, ouvrage justement loué par Jacques Delille, dans les notes de son Poëme des Jardins. Cet architecte, respectable par son âge, par ses mœurs et par ses longs travaux, fut long-temps l'ami de Jean-Jacques; et ce fut lui qui fut chargé par le prince de Conti, des détails du retour de ce personnage célèbre dans la capitale. Quant à l'abbé Blavet, qui a aussi demeuré dans cette maison, j'en parlerai dans le cours de cette Notice.

Immédiatement après, on trouve l'hôtel de Boufflers, célèbre par la société agréable qui s'y réunissoit. Madame la marquise de Boufflers l'habita jusqu'en 1784. Le prince de Conti, qui vivoit avec elle dans une société intime, lui avoit procuré celle des beaux-esprits que son amour pour les lettres attiroit près de lui; il se faisoit dans cet hôtel des réunions littéraires, bien différentes de celles qui, dans le siècle précédent, avoient lieu à l'hôtel de Rambouillet, et qui étoient d'autant plus agréables que l'esprit n'en faisoit pas seul les frais, les

affections du cœur y avoient la plus grande part. On y étoit éloigné de ces tracasseries qui toujours décèlent la jalousie et la petitesse du caractère. On trouvoit dans cette maison de beaux appartemens assez bien décorés, et un joli jardin, planté sur les dessins de M. Morel, et dans lequel il y avoit une glacière. Ce jardin, auquel on ne pouvoit reprocher que son peu d'étendue, est maintenant détruit, ainsi que les appartemens, qui sont tout-à-fait dénaturés.

C'est dans cette maison qu'il arriva à Gustave III, roi de Suède, une aventure qui mérite d'être rapportée en cet endroit.

Ce prince vint en France pour la deuxième fois, en 1785; et pendant son séjour à Paris, seulement accompagné de son chambellan, il visita ce que cette capitale avoit de curieux. Il vint au Temple, vit l'église, et considéra ces tours qui, dans peu d'années, devoient être le théâtre de la captivité d'un monarque auquel, comme à lui, étoit réservée une fin désastreuse: ayant apparemment entendu parler du jardin de madame de Boufflers, ou peut-être l'ayant déjà vu à son premier voyage à Paris (1), il y

---

(1) Selon quelques personnes, et ce qui est très-vraisemblable, il était déjà venu dans ce jardin lors des visites

alla, et en trouvant la porte ouverte il y entra de suite. Madame d'Orfeuille, qui alors habitoit cette maison, voyant des inconnus se promener dans son jardin, appela ses gens, et exprima sa mauvaise humeur d'une manière peu civile, sur-tout envers un monarque. Ce prince, sentant son imprudence, se retira brusquement, en laissant au portier des marques de sa libéralité, et en disant en français à son chambellan : *Nous nous sommes conduits ici comme des écoliers*. Ce ne fut qu'un moment après que madame d'Orfeuille apprit qu'elle avoit eu le désagrément de donner une leçon de politesse et de convenance au monarque suédois.

Après cette maison et une très-ancienne, on trouve deux hôtels dont l'apparence est assez régulière, mais peu considérable. Ils sont ornés de jardins; et l'Ordre les avoit cédés à différens particuliers, ainsi que plusieurs maisons de l'enclos, par des baux amphitéotiques.

---

qu'il rendit au prince de Conti et à madame de Boufflers; il y avoit même planté un arbre que cette dame appeloit le *Gustave*; c'est sans doute pour revoir cet arbre, déjà âgé de quelques années, que ce prince retourna dans ce jardin.

En suivant, on trouve une cour carrée ayant un puits au milieu. A l'entour, il règne un corps de petites maisons peu commodes que le prince de Conti fit élever pour loger ses ouvriers brevetés. Cet endroit est nommé cour de la Corderie : peut-être, comme je l'ai déjà dit, étoit-ce en cet endroit que l'Ordre tenoit sa corderie, lorsqu'il fut obligé de céder l'emplacement qu'il avoit près de son enclos, pour ce genre de travaux qui depuis, et à l'époque de la révolution, s'exécutoient à Marseille et dans quelqu'autre port.

Au fond de cette cour est un vaste bâtiment, destiné, sous le grand prieuré du prince de Conti, à être une salle de spectacle, qui devoit, en vertu des priviléges de l'Ordre et de la protection du prince, assurer l'indépendance des gens de lettres travaillant pour le théâtre ; mais de sages considérations firent abandonner ce projet (1).

En traversant cette cour, qui autrefois n'avoit pas d'issue, on entre dans une rue de vingt

(1) Nous avons vu ce projet, auquel on avoit pensé depuis long-temps, recevoir en 1791 son exécution dans un des beaux quartiers de la capitale, et les succès du théâtre de la République balancer ceux du théâtre Français; mais malgré que l'opinion de la presque universalité des gens de

pieds de large, qui mène et circule à l'entour de la rotonde. Ce bâtiment fut commencé en 1788, sur les dessins de M. Perard de Montreuil, architecte du grand prieuré. M. le bailli de Crussol, qui en étoit administrateur, en posa la première pierre avec une certaine pompe, et il fut terminé en 1790. Une spéculation avoit fait faire cette entreprise ; mais la révolution la rendit infructueuse. La rotonde est élevée sur un terrain vague, que l'on appeloit *le Marais*, dans lequel étoient autrefois les serres chaudes du prince de Conti, qui furent détruites après sa mort, ainsi que sur l'emplacement d'un nombre considérable de bicoques, toutes occupées par des ouvriers que la franchise du lieu avoit attirés dans l'enclos, et sur les jardins dont jouissoient les chapelains du grand-prieuré, et qui appartenoient à leur chapitre à titre de propriété. Ce vaste bâtiment est peu solide et déjà en mauvais état ; on circule à l'entour par une galerie ornée de colonnes. Au milieu est une cour, que son peu

lettres fût pour l'existence d'un double théâtre, les artistes qui les composoient se sont réunis à la voix du Gouvernement, qui sut étouffer et leurs querelles particulières et l'esprit de parti qui s'étoit glissé jusque dans leur sein.

d'espace, joint à l'élévation du bâtiment, rend mal-saine et peu commode (1). Au-delà, on trouve quelques maisons de peu de valeur, adossées sur les murs mêmes de l'enclos, et qu'elles cachent presqu'entièrement. Près d'elles et à leur gauche, on a, dans le temps que la rotonde fut bâtie, pratiqué une issue qui donne sur la pointe de l'angle formé par la rue de Beaujolois (maintenant rue des Alpes) et par la rue Forez. On y avoit posé une grille qui en a été retirée, et dont on avoit donné la garde à deux vétérans invalides (2).

(1) On employa pour la préparation des pierres qui devoient servir aux colonnes de ce bâtiment, une machine dont l'invention, quoique infructueuse, tient cependant à l'histoire des arts; elle consistoit à scier en très-peu de temps, à l'aide d'un cheval et à-la-fois, plusieurs pierres qu'il ne falloit plus que réparer; mais l'inconvénient de ne pouvoir pas observer avec cette machine le renflement progressif des colonnes, et plus encore celui de ne pouvoir pas manier facilement ces pierres, à cause qu'elles étoient privées des *oreilles* que l'on a soin de leur laisser à la taille, fit abandonner ce moyen, qui au premier aspect dut paroître ingénieux.

(2) Il devoit y avoir une autre porte à l'autre extrémité de la rotonde, et qui eût donné rue Charlot; mais la révolution est venue suspendre et arrêter ces projets d'embellissemens.

Devant la rotonde, et presqu'au milieu du Temple, on trouve une tour carrée d'une construction ancienne et d'une haute élévation. L'ancienneté de cet édifice, dont aucun écrivain n'a encore parlé, mérite que je m'y arrête particulièrement.

On ne peut guère juger de sa hauteur avec exactitude, attendu qu'il paroît être enterré au moins d'un étage; mais cependant on peut évaluer ce qui est hors de terre à soixante et dix pieds, non compris le comble. Sa largeur est à sa base de trente pieds sur chacune de ses faces; ce qui forme maintenant le rez-de-chaussée paroît être la partie supérieure d'une vaste pièce, au milieu de laquelle est une colonne dont on ne voit que le chapiteau, qui est chargé de sculptures gothiques grossièrement exécutées, et à laquelle aboutissent quatre arcs curvilignes qui vont joindre, dans les quatre coins de la pièce, quatre autres colonnes également chargées de sculptures. On entre dans cette pièce par une ouverture que l'on a pratiquée, ainsi que quelques croisées, celles de construction primitive se trouvant sous terre. Il est difficile de reconnoître les traces de l'escalier de cette tour, quant à ses parties inférieures : celui que l'on y voit est récemment fait; il conduit d'abord

à une belle et vaste pièce, aux quatre coins de laquelle on retrouve les mêmes colonnes et approchant la même sculpture que dans le rez-de-chaussée; néanmoins on ne trouve pas au centre de cette pièce une colonne ainsi que dans celle d'en-bas; au contraire, les ogives aboutissent à une rosasse bien conservée; j'y ai cru reconnoître, ainsi que dans la sculpture des colonnes, la forme des fleurs-de-lys telle qu'on la représentoit sous les rois de la deuxième race; mais après y avoir porté une plus grande attention, j'ai reconnu que ce n'étoient que des ornemens gothiques grossièrement sculptés avec des différences à chaque colonne, mais toujours représentant avec plus ou moins de vérité la feuille d'achante sauvage.

L'étage supérieur de ce bâtiment consiste en une pièce au milieu de laquelle viennent aboutir les arcs curvilignes. Cette chambre est vaste et bien éclairée; mais toutes les croisées que l'on y voit ne sont pas de première construction, et la plupart de celles-ci ont été élargies. En sortant de cette pièce, on trouve les restes de l'ancien escalier qui se trouve dans une tourelle que l'on voit à un des angles de ce bâtiment, et qui conduit à la plate-forme, sur laquelle on a postérieurement élevé un comble qui l'a

totalement défigurée. On y remarque cependant quelques vestiges de créneaux, et la tourelle dont je viens de parler prouve que ce bâtiment n'a rien perdu de sa hauteur primitive; les murs sont construits en pierres de taille de petites dimensions, et ont à leur base quatre pieds d'épaisseur; les voûtes qui forment les différens étages sont d'une telle solidité, que des serruriers grossiers y ont établi leurs forges depuis long-temps, sans qu'il ait paru aucun ébranlement. En 1804, un fondeur, nommé Rousseau, y coula, dans l'épaisseur de la voûte de la seconde pièce dont j'ai parlé, la statue en bronze de la Pucelle d'Orléans qui se voit sur la grande place de cette ville. Ce dernier fait nous donne la mesure de la solidité de cet édifice, dont l'état présent de vétusté ne l'empêcheroit pas de durer encore une longue suite d'années.

L'opinion des anciens habitans du Temple est que cet édifice a été bâti par les Romains lors du séjour de Jules César dans les Gaules; mais c'est une erreur des plus grossières. L'architecture de ce bâtiment dépose contre cette opinion; Sauval, ainsi que je l'ai rapporté, dit que les Templiers firent construire un colombier dans leurs propriétés; mais peut-être parle-t-il d'un bâtiment qui existoit de son temps, ou

qu'il savoit avoir existé soit dans le Temple, soit sur sa culture; ou s'il a voulu parler de celui-ci, je pense qu'il est tombé dans la même erreur que celle qu'il me paroît avoir commise à l'égard des cuisines. D'abord j'ai cherché où il pouvoit avoir puisé cette opinion, je n'ai rien trouvé qui ait dû la faire naître, et l'examen intérieur de ce bâtiment auroit dû la lui faire abandonner. Les murs d'un colombier doivent être garnis, dans leur épaisseur, d'un grand nombre de trous servant de boulins pour recevoir les nids des pigeons, et il n'y a rien sur les murs de cette tour qui marque qu'il y en ait existé.

A Saint-Jean-de-Latran, qui étoit une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean, il existe une tour semblable à celle-ci, mais d'une dimension un peu plus grande. Piganiol de la Force dit qu'elle fut bâtie pour renfermer les titres de l'Ordre. L'abbé Le Bœuf, avec plus de raison, dit que ce fut sans doute pour loger les pélerins et ceux des malades qui demandoient l'hospitalité. On peut au moins raisonnablement penser que ces bâtimens ont pu servir à ces différens usages; mais si le Temple étoit déjà un lieu de guerre avant que les Templiers ne l'habitassent, ne pourroit-on pas penser que cette tour en auroit été le donjon, qu'ils trouvèrent insuffisant.

Il est à remarquer que ce bâtiment, dont la construction ne remonte pas plus haut que le dixième siècle, étoit environné d'autres assez considérables, et qui y avoient peut-être été construits par les Templiers, ou depuis par les chevaliers de Saint-Jean. On distingue, attenant à ces murs, les restes d'un ancien passage qui formoit avec la tour un angle obtus; on voit même les pierres qui commençoient la voûte sous laquelle il falloit passer. Près de là, et dans le passage du Bel-Air, on trouvoit les vestiges d'une ancienne construction, dont une partie, formant voûte et fortifiée d'appuis, vient d'être récemment abattue; et non loin de là, en démolissant quelques masures dont je parlerai bientôt, on trouva les vestiges d'une ancienne chapelle qui existoit encore vers 1650, et qui peut-être étoit l'ancienne église du lieu, ainsi que je le dirai en son endroit.

Entre cette tour et la rotonde de laquelle j'ai parlé, on trouvoit, en 1791, une quantité de maisons mal bâties, et dont le mauvais état augmentoit encore la vétusté. Les unes formoient ce qu'on appeloit la cour du Lion-d'Or, nom qu'elle avoit pris d'une enseigne qu'on y avoit vue pendant long-temps; il y avoit un puits au milieu : d'autres formoient ce qu'on appeloit

la cour et le cul-de-sac du Chameau; ces deux endroits avoient pris ce nom d'une enseigne d'un marchand de poil de chameau qui y étoit encore ces dernières années. Ce cul-de-sac vient d'être démoli; il étoit formé par la tour carrée et par quelques vilaines maisons qui lui étoient parallèles. La cour du Chameau étoit plutôt une petite place qu'une cour; devant étoit un pâté de vieilles maisons qui s'étendoient en longueur jusque sur la grande place de l'enclos; ce pâté formoit ce que l'on appeloit la rue Haute et la Petite rue; celle-ci étoit étroite et infecte; la première prenoit son nom de l'inégalité du terrain qui y conduisoit. Ce pâté de maisons s'écroula en partie au commencement de 1795; personne ne périt, mais un jeune homme infirme et valétudinaire y courut le plus grand danger; il en fut délivré par un père de famille nommé Desforges, et par un autre citoyen nommé Roussard, qui faillirent à être ensevelis sous les ruines de ces masures en le sauvant, et lesquels, pour cette action courageuse, reçurent une récompense nationale. L'autre partie fut démolie peu de temps après, ainsi que la plupart des maisons parallèles de la petite rue; et c'est en faisant cette démolition que l'on trouva les restes de la chapelle dont j'ai parlé.

précédemment. Cette chapelle étoit assez considérable; elle est figurée dans un dessin du Temple, fait vers 1650 par Israël Silvestre (1); sa hauteur égaloit celle de l'église, et étoit d'un gothique très-ancien; j'ignore absolument l'époque de sa construction. Le clocher en avoit sans doute été détruit; car il faudroit présumer qu'elle auroit été construite avant le septième siècle (2). Dans l'hypothèse que le Temple étoit déjà, ainsi que je l'ai dit, un poste militaire où l'on entretenoit continuellement des soldats, on pourroit supposer que c'étoit l'église du lieu que les Templiers trouvèrent insuffisante, ou peut-être étoit-elle l'ouvrage des Templiers eux-mêmes.

(1) Israël Silvestre, graveur et compositeur estimé du dix-septième siècle, naquit en 1621. Il a gravé différentes vues intérieures du Temple à l'époque où il vivoit; elles se trouvent réunies dans le recueil de ses œuvres, et dans le recueil topographique que l'on a formé à la Bibliothèque Impériale.

(2) Ce ne fut probablement que dans le septième siècle que l'on construisit des clochers capables de contenir les grosses cloches dont on commença alors à se servir. En 610, le son de celles de Saint-Etienne de Sens mit en fuite l'armée de Clotaire II, qui venoit assiéger cette ville. Ce fait, ajoute M. Millin, qui le rapporte dans son Dictionnaire des Beaux-Arts, prouve que l'on ne le connoissoit que depuis très-peu de temps.

J'ignore aussi à quel usage servit cet édifice jusqu'à l'époque de sa destruction, et quels furent les causes qui la déterminèrent; on peut naturellement penser que ce fut la vétusté. Ce fut sur son emplacement que ce pâté de maisons, qui formoit la rue Haute et la Petite rue, fut élevé; on en appercevoit encore quelques vestiges dans un pan de muraille qui étoit resté élevé, et qui formoit le plus solide appui de la maison d'un chocolatier que l'on voyoit à cet endroit.

En face et au milieu de la grande place, le prince de Conti avoit permis que différens particuliers élevassent des petites maisons sans fondations, à charge seulement de payer le loyer du terrain qu'elles occupoient; elles formoient un pâté informe assez considérable, qui étoit traversé en croix par deux rues ou plutôt deux ruelles. Ces baraques furent abattues successivement ces dernières années; et ceux des propriétaires qui ne purent justifier de la permission du Prince, perdirent même leurs matériaux.

Dans le passage du Bel-Air, dont j'ai parlé précédemment, et qui va de la vieille tour à la cour de la Corderie, on trouve un hôtel, dont l'intérieur est spacieux, et qui, avant que l'on eût bâti la rotonde, avoit un très-grand jardin, mais duquel on prit alors la plus grande partie.

Comme cet hôtel étoit, dans les derniers siècles, entièrement entouré de maisons, ainsi qu'il en étoit encore masqué par-devant dans ces derniers temps, je crois que ce n'est pas à sa situation qu'il doit le nom de Bel-Air qu'il a donné au passage dans lequel il est situé, mais que c'est plutôt du nom de quelqu'un qui l'a habité qu'il a été nommé ainsi. C'est dans cette maison que fut imprimé, pendant une suite d'années, le Courrier d'Avignon; et au commencement de la révolution on y imprima pendant quelques années un autre journal qui, sous différens titres, renfermoit un esprit sain et une analyse exacte des événemens importans dont il rendoit compte.

Je ne sais pas si, ainsi qu'on le dit, on doit regarder cette maison comme étant l'ancien hôpital de l'Ordre de Saint-Jean, établi dans ce lieu vers le quatorzième ou quinzième siècle; rien dans sa construction ne peut donner cette idée; cependant elle est ainsi figurée dans le dessin d'Israël Silvestre; alors elle paroît former, comme maintenant, plusieurs corps de bâtiment, qui étoient peut-être autant de dépendances de la vieille tour carrée qui se trouvoit devant, et qui donnoit sur la grande place de l'enclos. Il étoit composé d'une très-vieille maison, appelée les Treize

Cantons, de l'enseigne d'un marchand de vins qui s'y trouvoit; elle étoit appuyée sur ce pan de muraille de construction ancienne dont j'ai parlé. A côté étoit une autre maison moins ancienne et mieux construite, qui faisoit le coin de la rue Haute; ces deux maisons font partie des dernières démolitions.

L'église du Temple étoit auprès des ruines de cette chapelle dont je viens de parler; elle étoit renfermée dans un charnier gothique, que je présume avoir primitivement formé un carré long, et dont une partie subsiste encore; l'autre partie aura été détruite lors des différentes constructions qui auront été élevées en différens temps sur son emplacement.

A l'extrémité de ce charnier, du côté du nord, étoit la maison prieuriale, qui se trouvoit très-commodément située, étant très-près de l'église, et en face de la porte extérieure de la sacristie. Elle avoit un jardin assez joli, mais qui fut presque réduit à rien lorsque l'on bâtit la rotonde, à cause que l'on fit un passage sur son terrain pour conduire du charnier à ce bâtiment; ce qui formoit une ligne à-peu-près directe, à partir de la grande porte de l'enclos.

Les charniers étoient formés par des arcs gothiques, ornés de sculptures de ce genre gros-

sièrement exécutées, les parties restantes sont chargées de bâtimens plus récemment construits. Dans celui qui existe encore à présent, et que l'on voit en face de la place où étoit le portail de l'église, on y célèbre actuellement le service divin, en attendant que l'église Sainte-Elisabeth, qui vient d'être rendue à sa destination, soit réparée et entièrement à la disposition du curé et des paroissiens de cette succursale.

L'Eglise, qui est tombée sous le marteau révolutionnaire, et dont on ne voit plus que la place, sans être considérable, étoit digne de quelque remarque. Le savant abbé Lebœuf, qui l'a examinée, a remarqué la rotonde qui se trouvoit à l'entrée et qui formoit la nef; elle consistoit en six gros piliers qui soutenoient la voûte, et il présume que primitivement cette voûte étoit surmontée d'un dôme. Cet ouvrage, ainsi que quelques parties des vitraux du fond de l'église, lui ont paru être d'environ l'an 1200.

Les autres parties de cet édifice ne paroissoient pas aussi anciennes. Il y avoit un vestibule que l'abbé Lebœuf juge être du quatorzième siècle; et à gauche de ce vestibule, en entrant, on voyoit attaché au mur une pierre de médiocre grandeur, sur laquelle étoient tracés des caractères gothiques et minuscules : ne les ayant

pas lus dans le temps, je ne peux pas dire ce qu'ils contenoient; mais on m'a assuré que c'étoit l'épitaphe de plusieurs tombeaux qu'on avoit trouvés en cet endroit lorsqu'on y avoit élevé cette construction. Cependant rien ne justifie cette assertion; et puisque je ne puis donner à cet égard que des conjectures, je présume que c'étoit plutôt une inscription qu'une épitaphe : peut-être étoit-elle relative à la condamnation du commandeur Jean-le-Turc, dont le corps fut déterré et brûlé ainsi que je le dirai plus bas (1).

---

(1) Sur les dales qui couvroient le sol de ce portail, on apercevoit, m'a-t-on dit, quelques représentations presqu'entièrement effacées. Si ce fait, que je n'ai pas remarqué, et que je ne peux plus vérifier, est exact, il expliqueroit cette inscription; elle pourroit bien être alors effectivement l'épitaphe de quelque personnage distingué qui auroit choisi ce lieu pour sa sépulture. Avant le quatorzième siècle, on n'enterroit que très-rarement dans les églises; et dans les premiers siècles suivans on n'obtenoit qu'à prix d'argent cette faveur, qui n'étoit accordée, par-dessus toutes choses, qu'aux personnes qui en étoient jugées dignes par leur piété et par leur naissance. Nous voyons Nicolas Flamel, célèbre paroissien de Saint-Jacques-la-Boucherie, et connu par ses nombreuses fondations, payer, en 1417, quatorze livres d'alors, la faveur d'être enterré à l'entrée de l'église. De cet exemple, et de quantité d'autres semblables que je pourrois rapporter, je crois que l'on

Cette église étoit regardée comme bâtie sur le modèle de Saint-Jean-de-Jérusalem. J'ignore quel est le premier qui a avancé cette opinion, et à quel point elle peut être fondée; on pourroit peut-être l'adopter avec plus de certitude, si elle avoit été bâtie par les Chevaliers de cet Ordre; mais comme ce sont les Templiers qui l'ont fait construire, on peut douter de la vérité de cette assertion. Du Breuil, Corrozet et Malingre dans ses Antiquités, sont cependant de cet avis; mais dans les Mélanges d'une grande bibliothèque, on lit qu'au contraire les Chevaliers de Saint-Jean ont seulement accommodé cette église dans la forme de celle qu'ils possédoient à Jérusalem. Cette dernière opinion n'est peut-être pas plus fondée que la première, mais au moins elle est plus vraisemblable.

L'église du Temple offroit, avant 1780, un état apparent de vétusté (1), lorsque, sur les re-

---

pourroit conclure que ces représentations étoient celles de quelque Grand-Prieur que par une distinction particulière on aura inhumé en ce lieu, tandis que les autres Chevaliers n'étoient enterrés que dans le cloître et sous les charniers.

(1) A cette époque, on y voyoit encore la statue gigantesque de Saint-Christophe, qui avoit déjà été retirée de toutes les églises de France où elle se trouvoit.

présentations du corps des Chapelains, le Chapitre de l'Ordre en ordonna la restauration, et on la mit alors dans l'état où on la voyoit à l'époque de son aliénation; mais en différens temps antérieurs au siècle dernier, elle avoit reçu des changemens et des augmentations considérables par la construction de différentes chapelles qui ne faisoient pas partie de la construction primitive de l'église.

Il y avoit toujours eu sans doute une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge; car quelle apparence que l'on eût attendu au seizième siècle pour lui en consacrer une? cependant celle dans laquelle elle étoit particulièrement honorée, ne fut construite, et ajoutée à main droite du corps-de-bâtiment, qu'en 1529, et elle fut bénite le 13 avril 1532, ainsi que le disoit une inscription sculptée extérieurement vers la partie supérieure des vitraux. Cette chapelle étoit soignée dans ses détails; on y voyoit les douze Apôtres disposés à l'entour; la table d'autel étoit estimée, et le pavé étoit en marbre noir et blanc; les vitraux qui étoient dans cette chapelle, et que M. Lenoir, administrateur et conservateur du Musée des Monumens français, a recueillis, sont de la plus grande beauté et honorent le pinceau d'Albert Durer auquel ils

sont attribués (1) : ils représentent différentes circonstances de la vie de Jésus-Christ : on y remarque l'épaisseur des verres, et la richesse de la composition égale la beauté du coloris et la correction du dessin. Le Vieil, dans son Traité de la Peinture sur le Verre, nous apprend que ces vitraux furent remis à neuf et restaurés en 1746, par un vitrier nommé Nicolas Montjoie (2). Dans cette chapelle étoit enterré François de Lorraine, Grand-Prieur de France, et frère de l'épouse de Henri III, roi de France ; on y voyoit son épitaphe au-dessous des armes de Lorraine, ainsi que je la rapporterai à la chronologie des Grands-Prieurs qui termine cette Notice. Le grand-prieur Regnier de Guerchi y étoit aussi inhumé, ainsi que les entrailles de Philippe de Brichanteau, chevalier et baron de Lisser, et un des Seigneurs les plus distingués du règne de Louis XIII. Entr'autres personnes de distinction qui y avoient aussi reçu la sépulture, on

---

(1) On peut douter que ces vitraux, qui sont justement estimés, soient d'Albert Durer ou Durr. Ce peintre distingué de l'École allemande mourut à Nuremberg sa patrie, en 1527 ou 1528, âgé de 57 ans.

(2) Ce vitrier, qui a mérité d'être cité dans le Traité de la Peinture sur le Verre, étoit un habitant du Temple ; il y mourut dans un âge avancé, en 1762.

doit distinguer une Princesse du sang de Stuart, qui ayant suivi le roi Jacques en France, mourut dans un âge très-avancé, à l'hôtel de Guise où elle avoit fixé sa résidence.

En suite de cette chapelle, on en trouvoit une autre également grande et qui donnoit dans le chœur; elle étoit dédiée, selon la commune opinion, à Saint-Jean-Baptiste, mais plus véritablement au Saint-Nom de Jésus, ainsi que le constatent différens actes du seizième siècle que j'ai été à même de vérifier, et qui en même temps apprennent qu'elle fut bâtie par Philippe Villiers, de l'Ile Adam : comme ce Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean mourut à Malte en 1534, on doit regarder cette marque de sa munificence comme une preuve du souvenir d'un dessein qu'il avoit sans doute formé lorsqu'il n'étoit encore que Grand-Prieur de France. C'est dans ce grand-prieuré qu'il apprit la nouvelle de son élection à la grande-maîtrise; et les traverses qu'il éprouva depuis dans cette place éminente ne l'empêchèrent pas de s'en ressouvenir. Cette chapelle et celle de la Vierge ne présentoient qu'un seul corps-de-bâtiment ajouté à l'édifice; il y régnoit seulement une espèce de séparation formée par un arc en ogive. Les vitraux étoient de la même main, et

ce qu'en dit Le Vieil est commun à ceux qui se voyoient dans ces deux chapelles; on en voit une partie dans la salle du seizième siècle du Musée des Monumens français, où M. Lenoir, qui, ainsi que je viens de le remarquer, les a tous recueillis, l'a fait placer; elle représente Jésus couronné d'épines.

Le mausolée érigé à Villiers de l'Ile Adam se voyoit en entrant dans cette chapelle; c'étoit plutôt un cénotaphe qu'un tombeau, car ce Grand-Maître de son Ordre mourut à Malte et y reçut la sépulture; mais les Chevaliers du grand-prieuré de France voulurent sans doute consacrer par ce monument leur souvenir pour un homme qui déploya, dans le cours de son magistère, tout ce que le courage, la grandeur d'ame et la piété peuvent inspirer de plus élevé. La figure de ce mausolée est en albâtre et d'une assez belle exécution. M. Lenoir, dont le zèle actif pour tout ce qui tient aux Arts ajoute encore à ses talens, a fait restaurer ce monument, et l'a placé dans la salle d'introduction de son Musée; il y a ajouté quelques détails, tels que le bouclier d'Henri II roi de France, des émaux, des arabesques et un fort beau bas-relief. Lorsqu'il étoit au Temple, on lisoit auprès, sur un pilier, une épitaphe que je rapporterai en terminant cette Notice.

C'est dans cette chapelle du Nom de Jésus que l'on enterroit tous les Chevaliers de l'Ordre qui mouroient à Paris et dans l'étendue du grand-prieuré. On y voyoit l'épitaphe de frère Faucon, chevalier de Saint-Jean, plus connu dans le monde sous le nom de chevalier de Ris, et qui mourut en 1626. Les commandeurs Voyer de Paulmy, Du Froulai, le bailli d'Hautefeuille, célèbre ambassadeur de France auprès de Louis XIV, M. de Fleury, grande-croix de l'Ordre, et un des ambassadeurs les plus distingués du dernier siècle, le bailli de Chabrillant, premier gentilhomme du prince du Conti, et quantité d'autres de la plus grande distinction y étoient enterrés. Le bailli de Suffren, chef d'escadre et vice-amiral de France, y fut inhumé en 1788.

De l'autre côté, et en face la chapelle de la Vierge, étoit celle de Saint-Pantaléon; on y voyoit, dans une arcade pratiquée dans la muraille, le tombeau de Bertrand de Cluys et de Pierre de Cluys, tous deux presque successivement Grands-Prieurs de France. Les deux statues en pierre, et d'une mauvaise exécution, ont été mutilées, et sont maintenant perdues; elles étoient à genoux l'une devant l'autre, et au bas de cette arcade étoit placée cette inscription:

Ici est le monument de nobles et religieuses personnes, frères Bertrand de Cluys, jadis Prieur de l'Aquitaine, et depuis Grand-Prieur de France; et de révérend frère Pierre de Cluys, aussi Grand-Prieur de France, lequel a fait construire cette chapelle de fond en comble, dédiée en l'honneur de Saint-Pantaléon, en commémoration de la victoire obtenue par la grâce divine contre le Grand-Turc, l'an 1480, le jour dudit Saint. La chapelle fut faite l'an 1519, bénite l'an 1532, et depuis réparée en 1547.

On enterroit dans cette chapelle les prêtres-chapelains de l'Ordre. L'abbé Mangenot, duquel j'aurai occasion de parler, y avoit reçu la sépulture; et lors de la restauration de l'église, on y avoit placé les fonts baptismaux, contre l'usage ordinaire de toutes les églises où ils sont toujours placés à l'entrée (1).

Le chœur étoit assez vaste et étoit élevé de quelques degrés; l'autel, dans la forme d'un tombeau antique, étoit placé au milieu; il étoit entouré d'un balustre en fer poli, d'une exécution remarquable. On y avoit creusé une

(1) On voyoit autrefois dans cette chapelle un tableau très-ancien, où l'unité d'action étoit si peu observée, qu'il représentoit au moins, et de la manière la plus bizarre, dix ou douze actions de la vie de Saint-Pantaléon. Il en fut retiré en 1780, et fut remplacé par un Christ mourant.

cave pour la sépulture des Grands-Prieurs, qui, avant, étoient enterrés à même le sol des différentes parties de l'église. Le rond-point étoit orné, à ce qu'il paroît, d'un vieux tableau représentant l'Adoration des Mages, et qu'on attribuoit à Albert Durer; on y retrouvoit des airs des têtes des vitraux dont j'ai parlé, et c'est ce qui faisoit penser qu'il étoit de cet artiste, ou au moins d'un de ses élèves; et d'après ses cartons, j'ignore ce qu'est devenu ce tableau lors de la restauration de l'église. M. de Crussol le fit retirer, et fit mettre en place celui que l'on y voyoit dans les derniers temps, et dont il fit présent: il représente la Nativité de la Vierge, et est peint par M. Suvée, qui vient de mourir directeur de l'École des Beaux-Arts à Rome. Comme tous les tableaux de cet artiste, le coloris en est froid et gris, mais il est pur de dessin, et la composition en est très-riche; à l'époque de la suppression de l'église il fut déposé dans le Musée de Versailles, et maintenant il décore l'église de l'Assomption à Paris.

A gauche de l'autel on voyoit le tombeau d'Amador de la Porte, grand-prieur, mort en 1640. Ce monument, construit en marbre noir et blanc, a été détruit; mais la statue que l'on y

voyoit à genoux et les mains jointes, a été recueillie et placée dans l'Élysée du Musée des Monumens français, où M. Lenoir a fait construire un massif de pierres pour la recevoir. Elle est de Michel Bourdin, sculpteur peu connu. Le dessin en est un peu lourd, mais l'exécution en est estimée.

De l'autre côté du chœur on trouvoit la sacristie, dans laquelle régnoit une boiserie soignée pour l'exécution. J'ai déjà dit qu'elle avoit une porte extérieure qui donnoit en face la Maison-Curiale.

Dans la nef de l'église, on voyoit deux petits autels, dont un, à main gauche en entrant, étoit dédié à Saint-Claude, et l'autre, à main droite, étoit dédié à Sainte-Anne.

Dans le seizième siècle il y avoit quelques autres chapelles, particulièrement une petite, dédiée à Saint-Nicolas, car en 1623 on y enterra un gentilhomme qui avoit été trouvé tué d'un coup d'épée hors les murs de l'enclos. Au-dessus de la porte de cette chapelle on a vu pendant long-temps un tableau représentant les pélerins d'Émaüs, qui, suivant Dulaure, étoit attribué à Philippe Champagne (1); il y avoit aussi une

(1) Philippe Champagne a peint un tableau très-connu,

chapelle dédiée à Saint-Roch, devant laquelle on enterra, en 1642, un prêtre de la paroisse.

Indépendamment de l'entrée par le portail (1), il y avoit encore deux portes co-latérales qui donnoient dans la nef; elles avoient chacune un petit porche; l'une d'elles donnoit dans la partie restante du charnier; l'autre, du côté opposé, donnoit au bas du clocher.

La sonnerie étoit assez remarquable et paroissoit avoir toujours consisté en quatre cloches de différentes grandeurs et d'un assez fort volume; les Grands-Prieurs étoient obligés de les renouveler lorsqu'elles étoient cassées. La plus grande avoit été donnée par le grand-maître Emeri d'Amboise, lorsqu'il étoit Grand-Prieur

---

représentant les pélerins d'Émaüs, mais ce n'est certainement pas celui-ci; peut-être étoit-il plutôt de Jean-Baptiste Champagne, son neveu, à moins que Philippe ne se soit plû à répéter cette composition, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs peintres célèbres.

(1) On voyoit autrefois devant ce portail une croix de fer de quinze pieds d'élévation; elle y étoit encore vers 1630. Il y avoit auprès, à cette époque, quelques arbres très-anciens, qui sans doute étoient le reste d'un plus grand nombre qui environnoient les tours, et qui furent abattus lorsque l'on construisit, pour la résidence du Grand-Prieur, l'hôtel du Chapitre dont je parlerai plus bas.

de France, vers 1480; c'étoit une des plus anciennes cloches de la capitale. La seconde avoit été donnée par le grand-prieur de Vendôme, la troisième par le chevalier d'Orléans, et la quatrième par le prince de Conti. Ces deux dernières cloches étoient encore cassées, et par conséquent nulles sous le rapport d'utilité: elles étoient toutes quatre renfermées dans une tour ou clocher d'un bon style, et dont on pouvoit regarder la construction aussi ancienne que l'église, et qu'à quelques égards on auroit même pu regarder comme ayant été construite dans le onzième siècle, si d'ailleurs on avoit pu concevoir cette idée. Le clocher de la ci-devant abbaye Saint-Germain-des-Prés lui ressemble dans quelques-unes de ses parties, et peut en donner un modèle assez exact. Au-dessus du chœur de l'église s'élevoit un petit clocher en forme d'aiguille octogone; il renfermoit deux petites cloches servant au service journalier de cette paroisse.

L'église ne renfermoit pas d'ornemens distingués. On y vit pendant long-temps un Moïse en bronze, presque grand comme nature, et qui servoit à porter le pupitre. On peut présumer que cette figure avoit été donnée par le grand-prieur François de Lorraine. On lit dans

le Martyrologe des chevaliers de Malte, que ce Chevalier envoya à la mense magistrale, lors de sa nomination au Grand-Prieuré, les statues en bronze de Moïse et de Saint-Jean-Baptiste, pour décorer l'église de Malte. Comme il étoit magnifique et libéral, il aura sans doute voulu orner son église particulière de la première de ces deux statues. Il en existoit un aussi dans l'église de Saint-Jean en l'Isle, de laquelle il avoit été Commandeur; et il y en a maintenant un à Paris, qui vient de Tournay en Flandre; il est semblable à celui du Temple, et pèse huit cents livres. On ignore l'époque où il fut modelé, mais il n'a rien d'élégant; au contraire, les formes en sont lourdes et nullement étudiées: il n'a même rien de ce beau qui règne dans les ouvrages du seizième siècle, ce qui fait que l'on peut reporter l'époque de cette production vers l'âge qui suivit celui de François Ier. Cette considération a puissamment servi à me faire présumer que François de Lorraine, qui vivoit vers cette époque, avoit été donataire de cette figure; suivant une tradition, à la vérité très-peu appuyée, elle auroit été déposée, peut-être dans le temps des guerres civiles, dans un caveau qu'on découvrit en nivelant le terrain de l'enclos, lorsque pour la première

fois on voulut le paver vers 1750, et que c'est de ce moment seulement qu'il orna l'église de ce lieu ; mais rien n'est si peu assuré. Il fut vendu lors de la restauration de l'église, en 1780.

Le buffet d'orgues n'avoit rien de remarquable : j'ignore à quelle époque l'acquisition en fut faite ; peut-être étoit-ce un don de quelque Grand-Prieur. Il y étoit déjà en 1620.

L'horloge étoit autrefois placée dans le clocher ; c'étoit une pièce dont l'ancienneté pouvoit remonter vers le milieu du seizième siècle ; mais la vétusté et l'état de l'art à cette époque engagèrent le Chapitre à la remplacer ; et en 1780, un nommé Petit, connu par plusieurs ouvrages de ce genre, en construisit une autre qui fut placée au-dessus du portail.

Sauval dit que cette église, ainsi que celles de Vincennes et de Saint-Jean-de-Latran, possédoit des deniers ou pièces d'argent, que l'on disoit être des deniers de Juda ; il ignore l'origine de cette opinion, mais ces pièces qu'il a vues lui ont paru avoir été frappées à Rhodes.

L'église possédoit le chef de Saint-Jean-Baptiste (1) et quelques autres reliques, notamment

---

(1) Ce seroit peut-être ici le lieu de placer une note critique qui seroit justifiée par la multiplicité des chefs

quelques-unes de Sainte-Anne et de Sainte-Ursule. Ces trois reliques étoient exposées les jours de fêtes solennelles dans des reliquaires très-anciens ; les jours de simples fêtes et les dimanches on voyoit exposée sur l'œuvre une représentation de la maison de la Vierge, et de chaque côté étoient deux reliques qui furent apportées de Rome sur la fin du dix-septième siècle, par un jeune homme nommé Nicolas Giraut. Son père en fit présent, en 1709, à la confrérie du Saint-Sacrement établie dans cette église, et de laquelle il étoit doyen. Elles étoient dans des châsses de carton, et en 1726 elles furent, avec les cérémonies accoutumées, mises dans des châsses de cuivre que la confrérie donna. Ces reliques étoient accompagnées de procès-verbaux qui constatoient que l'une d'elles étoit un os de la cuisse de Saint-Mathurin, martyr, et l'autre un os de la jambe de Saint-Salvata. Sans vouloir exercer la critique sur cette matière, on peut observer que l'on désireroit des sources plus certaines ; mais telle qu'en soit l'authenticité, il y en avoit encore d'autres

---

de Saint-Jean-Baptiste ; mais sans vouloir examiner si ce Saint précurseur avoit plusieurs têtes, je renverrai mon lecteur au Traité historique du chef de Saint-Jean, par le savant Dufrêne de Cange.

qui appartenoient aussi à différentes autres confréries qui y étoient établies. La plupart de toutes ces reliques ont été détruites, et il seroit difficile de dire où sont celles qui ont pu échapper à la destruction.

Les confréries établies au Temple étoient au nombre de quatre ; celle du Saint-Sacrement, établie comme dans la plupart de toutes les églises de France et même de la chrétienté ; celle de Notre-Dame-de-Lorette ; celle de Sainte-Anne, établie par les menuisiers de la capitale en 1683 ; et celle de Saint-Claude, formée par les marchands de pain-d'épice. Ces différentes confréries avoient leurs argenteries et ornemens qui leur appartenoient en propre.

L'église du Temple étoit dédiée à la Vierge, sous le titre de Sainte-Marie-du-Temple. Comme Saint-Jean-Baptiste étoit le patron de l'Ordre, on en célébroit la fête avec éclat, et l'abbé Leboeuf le regarde, mais sans raison, comme second patron de cette paroisse. Le jour de Saint-Simon-Saint-Jude étoit, à ce que l'on peut présumer, le jour de la Dédicace ; et il se tenoit ce jour-là une foire dont je parlerai en son lieu : au reste, il règne sur le titre de l'église ainsi que sur la Dédicace une obscurité que je n'ai pas pu dissiper. Malingre dit que le pape Nicolas IV,

accorda, en 1287, un an et quarante jours de pardon à ceux qui visiteroient cette église au temps de l'Octave des fêtes de Vierge et le jour de la Dédicace; mais certainement la foire qui se tenoit ce dernier jour ne remonte pas à une époque aussi éloignée.

Derrière le chœur étoit le cimetière, peu étendu, mais assez grand pour qu'on ne fût pas obligé de renouveler les fosses avant la troisième ou quatrième année de leur emploi. On y entroit près le clocher par un passage assez étroit, qui avoit été ajouté; car après y avoir fait quelques pas, on trouvoit les vestiges de l'ancienne porte qui paroissoit être de construction primitive; on en ressortoit par l'autre côté, en face la maison du prieur-curé. C'étoit dans ce petit espace de terrain qu'étoient enterrés toujours particulièrement, et depuis un temps immémorial, les habitans de cet enclos.

Comme le Temple étoit la maison principale du grand-prieuré de France, tous les Chevaliers de Saint-Jean qui mouroient à Paris, ou plus près de cette ville que d'aucune commanderie de l'Ordre, étoient enterrés dans son église : pour cet effet, un chapelain du grand-prieuré, accompagné de l'huissier de l'Ordre, alloit chercher le corps à son domicile, le pré-

sentoit à la paroisse du lieu, et l'amenoit au Temple dans l'église duquel il recevoit la sépulture. L'huissier de l'Ordre jouissoit de quelques droits honorifiques attachés à cette démarche; il recevoit l'épée du mort, des gants blancs et un léger droit pécuniaire.

Ce droit qu'avoit l'église du Temple d'inhumer tous les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean paroissoit incontestable; car, en 1687, Charles-Lefèvre d'Ormesson, chevalier, étant mort, sa famille desirant qu'il fût enterré avec ses ancêtres à Saint-Nicolas-des-Champs, fut obligée d'obtenir une permission du Chapitre de l'église du Temple, qui l'accorda sans tirer à conséquence pour l'avenir, et qu'il mentionna sur ses registres.

Cette paroisse, qui ne jouissoit d'aucunes fonctions extérieures, avoit le titre d'église conventuelle; elle étoit desservie par six religieux de l'Ordre ou qui y étoient agréés pour cet office (1); ils composoient un Chapitre qui avoit

(1) Il paroît que d'après certaines dispositions touchant la fondation et l'établissement de l'Ordre dans la maison du Temple, ces religieux devoient être et avoient été au nombre de huit; mais sans doute qu'à raison de quelques considérations ils avoient été réduits à quatre. En 1636, le grand-prieur Guillaume Meaux de Bois-Boudran voulut faire completter le

ses biens particuliers, et indépendans du grand-prieuré ; un d'entr'eux avoit le titre de Prieur, et exerçoit les fonctions curiales. Ces religieux, qui prenoient indifféremment le titre de chevaliers, de chanoines ou de chapelains, étoient à la nomination du Grand-Prieur. Ils étoient pour la plupart d'un rang distingué, et jouissoient d'un traitement honorable; ceux qui n'étoient pas Chevaliers avoient ordinairement la permission de porter la croix de l'Ordre. Suivant son institution, ils devoient être nourris, logés et entretenus en commun par le Grand-Prieur; mais depuis long-temps ils jouissoient d'une remise annuelle, qui sans doute leur avoit mieux convenu, et qui étoit une des

nombre de ces titulaires; mais il éprouva de la résistance de la part de ceux qui étoient déjà pourvus : ils exposèrent que les raisons qui subsistoient dans des temps antérieurs, et qui avoient rendu la réduction nécessaire, existoient encore. Le Grand-Prieur, au contraire, prétendoit que huit religieux pouvoient facilement exister du produit des biens du Chapitre, et que le service divin devant en recevoir plus d'éclat, il tenoit à ce que ce nombre fût complet. Le Parlement se porta pour médiateur dans cette affaire; et quoique je n'aie pas vu sa décision, il paroît que, prenant un juste milieu entre les demandes du Grand-Prieur et les vives oppositions des Chapelains, il porta à six le nombre de ces derniers.

charges du grand-prieuré. Au nombre de ceux qui, à l'époque de la révolution, remplissoient cette place, on doit distinguer M. l'abbé Ricard, commandeur de Narbonne et agent général de l'Ordre pour les trois langues de France, chevalier qui reçut la croix de Saint-Jean au berceau, et qui remplit avec distinction les différens emplois dont il fut chargé. Ce fut lui qui, lorsqu'il fut question à l'Assemblée Constituante de prononcer sur l'état politique et civil de l'Ordre de Saint-Jean en France, exposa les services que cet Ordre avoit rendus à la chrétienté, et en particulier aux principales places de commerce de l'empire français, et obtint, par ses soins, qu'il seroit maintenu, sinon dans la jouissance de ses priviléges, au moins dans la jouissance de ses biens, et recula ainsi la chûte de l'Ordre en France. Un autre chapelain d'obédience, M. l'abbé Le Page, maintenant curé de Maisons en Brie, a reçu de S. M. l'Empereur et Roi l'Aigle de la Légion-d'Honneur (1).

(1) La manière dont M. Le Page a acquis cette flatteuse distinction lui est trop honorable pour que je ne la rapporte pas ici.

Une épidémie ravageoit les villages qui, près de Paris,

Conformément aux priviléges dont l'Ordre jouissoit, l'église du Temple ne relevoit que du Pape, et ainsi étoit exempte de la jurisdiction de l'archevêché. En 1787, les musiciens de la capitale éprouvant des difficultés de la part de M. de Juigné alors archevêque, à l'occasion du service qu'ils vouloient faire célébrer pour le repos de l'ame de l'illustre chevalier Gluck, vinrent au Temple et firent retentir les voûtes de l'église de ces sons mélodieux qu'ils avoient consacrés pour honorer le plus grand musicien que l'Allemagne ait produit.

Vers le même temps, les Francs-Maçons y firent aussi chanter une grand'messe à grand

---

sont arrosés par la Marne. M. Le Page rappelle ses connoissances en médecine, et les joignant à un zèle vraiment pastoral, administre, non seulement à ses paroissiens, mais encore aux habitans des paroisses circonvoisines, les secours les plus efficaces, en même temps qu'il verse dans leur sein les consolations morales. Des commissaires sont envoyés par la Société de l'Ecole de Médecine de Paris; ils trouvent les remèdes tellement appropriés à la maladie, qu'ils n'ont qu'à louer M. Le Page de ses soins, et le complimenter sur ses heureux succès. Bientôt l'épidémie est disparue. S. M. I. et R. qui, du milieu des camps, sait porter dans le sein de son empire et l'encouragement et la récompense, a, des murs de Berlin où elle étoit alors, envoyé l'Aigle de l'Honneur à ce curé, véritable pasteur de son troupeau.

chœur ; et le lendemain ils firent célébrer un service pour leurs frères morts dans l'année précédente ; mais comme ces cérémonies se firent à huis clos et que le mystère accompagnoit toujours les démarches des Francs-Maçons, cela fit quelque éclat. M. de Juigné s'en plaignit au bailli de Crussol, qui répondit que l'église appartenant à l'Ordre, il n'étoit comptable qu'à lui de son emploi ; et que d'ailleurs la gloire de Dieu ayant été observée avant toutes choses, il ne craignoit aucuns reproches. M. de Juigné crut devoir être satisfait de cette réponse, et M. le bailli de Crussol qui avoit à cœur d'entretenir l'harmonie entre le clergé de France et l'Ordre, crut devoir se refuser à ce que cette cérémonie se renouvelât dans l'église du Temple.

Par la même raison, l'office s'y célébroit selon l'usage de Rome ; et ceux qui ont lu avec curiosité les détails des cérémonies observées au baptême du second fils du roi de Hollande, baptisé à Saint-Cloud par le pape Pie VII, n'avoient qu'à aller au Temple ; ils y auroient vu exactement et journellement baptiser et officier dans toutes les parties du culte selon le même usage. M. Cloud, précédent Prieur-Curé, avoit donné à ses deux chantres deux

bâtons d'argent qu'ils portoient pendant le service divin, ainsi qu'en ont les chantres de la plupart des églises de Rome. L'un de ces bâtons étoit surmonté de la figure de la Vierge, et l'autre de celle de Saint-Jean-Baptiste.

Elle avoit aussi quelques usages qui lui étoient particuliers. Le jour de la Fête-Dieu, la procession et les reposoirs étoient peu considérables, et les cérémonies de ce jour étoient très-abrégées (1); mais le jour de l'Octave étoit plus solennel, la procession se faisoit à l'issue de vêpres; il s'y rendoit, des différentes paroisses de Paris, un certain nombre d'ecclésiastiques, qui, par leur présence, ajoutoient encore à la solennité et à la pompe que déployoit en ce jour le clergé du Temple. Les habitans faisoient de très-

(1) Autrefois, le jour de la Fête-Dieu, MM. les avocats du Roi au Châtelet, vêtus de leur robe rouge, accompagnés d'un certain nombre d'huissiers à cheval et d'huissiers à verge, et suivis d'une escorte suffisante, parcouroient rapidement, chacun de leur côté, les rues de la capitale, et y exerçoient une police tout-à-fait particulière. Arrivés devant la porte de l'enclos, ils faisoient mention, dans leur procès-verbal qu'ils dressoient sur le lieu même, que, eu égard aux priviléges de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ils n'étoient pas entrés dans le Temple, où ce genre de police étoit exercé avec moins d'éclat, en ce jour-là comme en celui de l'Octave, par le Bailli de ce lieu.

beaux reposoirs, et le nombre des spectateurs étoit d'autant plus grand, que dans Paris, en ce moment, il n'y avoit aucune cérémonie qui pût partager la curiosité publique. Je ne crois pas devoir passer sous silence un reposoir qu'on y fit pendant plusieurs années, qui, s'il n'étoit pas d'un genre neuf, n'étoit pas au moins d'un genre ordinaire. Un marchand de l'enclos qui avoit de jolis enfans, exécuta avec eux quelques tableaux vivans, de différentes actions du nouveau testament; et c'est ainsi qu'on vit son reposoir, d'ailleurs très-soigné, offrir chaque année la Samaritaine, la Crèche ou l'Annonciation, et par une petite scène pantomime nous rappeler l'enfance de notre théâtre, en offrant aux yeux ce que les mystères que l'on y représentoit avoient de naïf et de gracieux.

Le chapitre de l'Ordre s'ouvroit depuis un temps immémorial le 11 juin de chaque année, jour de la Saint-Barnabé. A l'issue de la grand'-messe, le clergé et les chevaliers alloient processionnellement en faire l'ouverture, qui étoit toujours précédée par un repas splendide offert par le Grand-Prieur, et qui se donnoit dans le palais : ce jour étoit aussi choisi pour la réception des chevaliers. Ce chapitre étoit de peu de durée; il se tenoit dans une salle basse des tours;

on y traitoit des affaires de l'Ordre, et particulièrement de celles relatives au grand-prieuré ; et lors de sa clôture on célébroit une messe d'actions de grâces dans une chapelle qui se trouvoit dans les tours.

Le jour de Pâques, le clergé de Saint-Nicolas-des-Champs, dans l'intérieur de laquelle paroisse le Temple se trouvoit situé, y venoit en procession en chantant le *Regina cœli*. Cet usage, dont on ignore l'époque de l'établissement, avoit cessé vers 1782, sans que j'en sache la raison ; au reste, il n'étoit fondé sur aucunes redevances. Le lundi des Rogations, le clergé de la paroisse Saint-Jean-en-Grève, et, le lendemain mardi, celui de celle de Nôtre-Dame de Bonne-Nouvelle, y venoient aussi processionnellement, ainsi que les moines de Saint-Martin-des-Champs, qui s'y rendoient le mercredi, vêtus simplement de leurs robes noires, et ayant à la main de longues baguettes blanches, usage que la congrégation de Cluny avoit conservé de la primitive église, dont les processions étoient ordinairement lointaines.

La veille de la Saint-Jean-Baptiste l'église du Temple avoit, ainsi que quantité d'autres églises, l'usage de brûler un arbre en l'honneur de ce Saint. Cette cérémonie se faisoit sur la grande

place, où le clergé se rendoit accompagné du Bailli de justice et de ses officiers; le Prieur-Curé mettoit le feu à l'arbre.

C'est dans l'église du Temple que se faisoit, ainsi que je viens de le dire, la réception des chevaliers de Malte (1). Le 4 mai 1604, Alexandre de Vendôme y fut reçu avec une pompe que l'on ne dut pas voir renouveler, et qui, sans doute, n'avoit jamais eu d'exemple dans cette église. Il étoit fils naturel de Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées, et il fut admis dans l'Ordre en vertu des dispenses d'âge et de preuves qui lui furent envoyées par le Grand-Maître. Le roi son père, la reine Marie de Médicis, les princes et princesses du sang, le nonce du Pape, les ambassadeurs, le connétable, le chancelier, les présidens du parlement, les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, et plusieurs autres

(1) A l'égard des cérémonies ordinairement observées à la réception des Chevaliers de Saint-Jean, je crois devoir, pour cet objet, renvoyer mon lecteur au deuxième volume de l'Histoire des Ordres religieux et militaires, édition in-4°.; on y trouvera aussi les figures et les détails sur les différens costumes en usage dans l'Ordre; et sur cette partie on pourra utilement consulter le troisième volume du Recueil des Antiquités nationales, par M. Millin, à l'article de la description de la Commanderie de Saint-Jean en l'Ile.

grands dignitaires, assistèrent à cette cérémonie. Malingre dit qu'elle devoit avoir lieu dans l'église des Grands-Augustins, mais que, sur la demande et sur les instances du commandeur de Villedieu, ambassadeur de l'Ordre, le roi permit que ce fût dans l'église du grand-prieuré de France. L'évêque de Pamiers y prononça un discours sur les mérites de l'Ordre, et sur ce qu'il avoit à espérer de ceux du nouveau chevalier. Alexandre de Vendôme devint Grand-Prieur de France, ainsi que je le dirai dans la chronologie qui suit cette notice.

Le prieuré-curial étoit, ainsi que je l'ai déjà remarqué, à la nomination du Grand-Prieur, et le produit de la cure, pendant sa vacance, lui appartenoit; mais il étoit toujours abandonné aux chapelains. A l'époque de la révolution, M. Ligny de Laquenoy, prédicateur du roi et grand-vicaire du diocèse de Luçon, en étoit pourvu depuis environ dix ans. La division que la constitution civile du clergé introduisit, en 1791, parmi ce corps distingué de l'Etat, le força d'abandonner son église, qui fut supprimée peu de temps après, lorsque l'on fit une nouvelle circonscription des paroisses de la capitale. Elle fut aliénée en 1795, et tomba sous le marteau d'un ancien perruquier, habitant

de l'enclos, qui s'en étoit rendu adjudicataire pour une somme bien au-dessous de sa valeur réelle.

Quelque temps auparavant, on l'avoit totalement dépouillée. On avoit recherché jusques dans les caveaux de l'église et dans les sépultures des chevaliers de Malte. Ces derniers étoient enterrés dans le sol même de l'église; il fallut recreuser leurs fosses pour en tirer leurs cercueils que l'on savoit être en plomb. Comme il n'y avoit que peu d'années que le bailli de Suffren étoit enterré, son corps fut exhumé avant que d'être entièrement anéanti; et les cendres de celui qui, dans les mers des Indes, avoit fait respecter le pavillon français, et qui avoit honoré par son mérite et sa valeur la nation qui l'avoit produit, et l'Ordre qui l'avoit adopté, furent troublées et dispersées par des hommes qui, dans leur audace sacrilége, ne respectèrent pas même les cendres de nos rois.

Il ne me reste maintenant à décrire que le palais du Temple, ses dépendances et les tours; mais avant que de parler de ces différens édifices, je ne dois pas omettre un hôtel spacieux qui communiquoit aux tours, et par où se rendoient les chevaliers pour entrer au chapitre.

Il étoit appelé par cette raison Hôtel du chapitre. Cette maison de belle apparence, qui étoit contiguë au cimetière, et dans laquelle on trouvoit de beaux appartemens, étoit l'hôtel du grand-prieuré avant la construction du palais. Elle est figurée dans les dessins d'Israël-Silvestre, telle qu'on la voyoit en 1789; j'ignore à quelle époque elle fut construite; il est à présumer que ce fut dans le seizième siècle. Le jardin alors se prolongeoit jusqu'aux murs de l'enclos, il étoit orné d'une pièce d'eau jaillissante, de parterres et de charmilles dans le goût de ce temps. Ce jardin fut détruit en grande partie, lorsque l'on construisit le palais, et la maison fut depuis occupée par différens particuliers. Le bailli de Chabrillant y mourut en 1783. Il y possédoit un cabinet de physique des plus complets, et une bibliothèque nombreuse et bien choisie. A la gauche de cet hôtel il y avoit quelques petites maisons et un autre hôtel peu considérable. Entre ce dernier et un bâtiment dépendant des écuries du palais, se trouvoit un long passage qui conduisoit à la maison où demeuroit le bailli de justice de l'enclos, et dans laquelle il tenoit ses audiences. Près d'elle étoit celle où étoit établi son greffier. Ces deux maisons étoient anciennes et mal construites : cependant on trouvoit dans

celle du bailliage des appartemens vastes; elle conduisoit aussi aux tours, dont je parlerai après avoir parlé du palais.

Les Grands-Prieurs résidoient ordinairement au Temple; quelques-uns habitèrent les tours, où on trouve, ainsi que je le dirai, de beaux appartemens; d'autres habitèrent différentes maisons de l'enclos. Je viens de parler de l'hôtel du grand-prieuré au seizième siècle. Le grand-prieur Meaux-de-Bois-Boudran avoit fait construire l'hôtel qui porta son nom, et duquel j'ai parlé en commençant cette description, et qu'il habita sans doute. J'ai vu un acte du grand-prieur Bussi-Rabutin, sous la date de 1654, donné en son hôtel du Temple; ce qui, je crois, peut faire présumer que celui-ci n'habitoit pas les tours.

Le palais du grand-prieuré, dont l'entrée est dans la rue du Temple, fut construit vers l'année 1667, par Jacques de Souvré, Grand-Prieur de France, sous la conduite, et d'après les dessins de Delisle, architecte. Il offre d'abord une grande porte décorée d'un ordre dorique à colonnes isolées. L'architecture qui règne sur cette façade n'est pas estimée. La cour, qui est assez spacieuse, étoit autrefois décorée par une espèce de péristile à colonnes couplées, dans le genre de celui que l'on voit à l'hôtel de Soubise; mais

cette colonnade fut démolie sous le grand-prieuré du chevalier d'Orléans, vers 1720. On y planta alors les tilleuls taillés en arcades, que l'on y voit maintenant. Entre cette façade du palais, et la grande porte de l'enclos, on trouve une maison qui autrefois n'avoit pas d'issue en dehors et les vestiges d'une ancienne construction, ainsi que le reste d'une des tourelles dont j'ai parlé en commençant cette description.

Quant au corps-de-logis du fond de cette cour, le chevalier d'Orléans y fit faire de grands changemens sur les dessins de Gille-Marie Oppenord, premier architecte du duc d'Orléans, régent de France. Le prince de Conti y fit faire aussi quelques embellissemens. On trouve sur cette façade, du côté de la cour, huit bas-reliefs, dont l'exécution est très-belle; ils représentent, de diverses manières, trois petits génies occupés à vaincre et enchaîner un monstre marin; peut-être a-t-on voulu figurer la religion caractérisée par les trois vœux qu'elle fait au pied des autels, et dont les efforts doivent toujours tendre à dompter et réprimer les efforts du croissant (1). Ces huit bas-re-

(1) C'étoit effectivement le but principal et même unique des armemens de l'Ordre; mais depuis les différens traités conclus avec la Porte-Ottomane dans le siècle précédent, l'Ordre dirigea ses forces contre les Etats Barbaresques qui

liefs n'étoient qu'une partie de ceux qui devoient être sculptés, et dont on voit les pierres d'attente dans différens endroits. On trouve encore dans l'aîle gauche de ce beau corps-de-logis, les appartemens du prince de Conti, tels qu'il les avoit fait embellir malgré qu'il habitât plus ordinairement les tours. Ces appartemens sont ornés d'arabesques de la plus grande beauté. Le dessin de ces arabesques est peut-être un peu lourd, mais l'exécution en est soignée. D'ailleurs, si dans ce temps on eût fait les arabesques telles qu'on les fait maintenant, elles auroient paru grêles et mesquines. On ne retrouve plus dans les autres appartemens cette richesse et cette régularité; ils sont presque tous dénaturés, et servent à différens usages. Pendant quelque temps ils furent ornés des peintures de M. Nattier. Le chevalier d'Orléans l'avoit engagé à peindre six muses qui restoient à faire dans une galerie commencée par M. Raoux; il y peignit aussi ce Grand-Prieur dans son costume de Général des

---

exerçoient le métier de pirates, et qui étoient continuellement en croisière. Il les poursuivit sans relâche; et c'est ainsi qu'il rendit de grands services au commerce maritime, et sauva de l'esclavage quantité d'Européens qui étoient continuellement exposés à tomber dans les fers de ces écumeurs de mer, et qui en recevoient, lorsqu'ils avoient ce malheur, les plus durs traitemens.

Galères de France; mais à sa mort, l'Ordre ne satisfaisant pas cet artiste, il retira ses tableaux. C'est dans ce palais que Saïd-Effendi, ambassadeur de la Porte en 1742, rendit une visite de cérémonie au chevalier d'Orléans. La tradition parle d'une fête brillante que lui donna ce Grand-Prieur, mais je n'ai rien vu dans les journaux du temps, qui puisse appuyer cette assertion.

Plusieurs fois on vit venir en ce palais la reine Marie-Antoinette; elle y vint en traîneaux dans l'hiver rigoureux de 1776, et y prit une collation dont le comte d'Artois, son beau-frère, fit les honneurs : elle y descendoit aussi, lorsque relevant de couches : elle venoit de l'église Notre-Dame de Paris, où elle avoit été rendre au Seigneur ses actions de grâces. Quel rapprochement dut faire cette infortunée princesse, lorsque, le 13 août 1792, pour arriver aux tours, elle traversa les appartemens de ce palais où elle avoit reçu les marques de tant d'affection!

Au-delà de ce palais il y avoit un jardin assez grand, dans lequel on voyoit un parterre bien entretenu, qui avoit été augmenté de beaucoup, sous l'administration du bailli de Crussol : ce parterre étoit remarquable par la beauté et par la rareté des fleurs qui s'y trouvoient réunies. On trouvoit dans les autres par-

ties un ombrage frais qui, dans la belle saison, rendoit ce lieu public très-fréquenté. Il ne présentoit aucune particularité à observer pour le naturaliste; cependant on y voyoit, au commencement du dernier siècle, un marronier qui étoit regardé comme le plus beau et le plus grand de tous ceux que l'on possédoit dans le royaume (1). Le suisse de l'église avoit la police de ce jardin, dont l'entrée banale étoit située près le bailliage. Mais en 1789 on avoit condamné cette entrée, et on en avoit percé une autre du côté de la rotonde; une partie du bâtiment composant les tours du Temple se trouvoit dans ce jardin, ce qui ne contribuoit pas peu à le rendre pittoresque.

A l'extrémité extérieure du palais, et dans l'épaisseur même de ses murs, du côté de la rue de la Corderie, est une Boucherie ancienne et digne de remarque. Sauval dit que les Templiers

---

(1) Sans doute que cet arbre faisoit partie de la plantation qui avoit formé le jardin de l'ancien hôtel du grand-prieuré; et on pouvoit à juste titre le regarder comme un des premiers marroniers qui avoient été introduits en France. Cet arbre y fut planté, pour la première fois, vers 1615. Sa durée est d'environ un siècle, et c'est justement l'âge qu'on pourroit donner à celui-ci à raison de sa grosseur.

l'avoient établie dans la rue de Braque, et alors sans doute elle étoit pour leur service particulier; effectivement j'ai trouvé cette rue nommée, même long-temps après, rue des Boucheries, ensuite rue aux Boucheries du Temple, et après rue aux Boucheries de Braque : dans la suite on la rapprocha de l'enclos. Il y eut dans le douzième siècle un procès entre les Templiers et les Bouchers de la grande Boucherie de Paris : ceux-ci prétendoient empêcher son établissement. Le procès fut jugé en faveur de ces derniers, à la charge que cette boucherie n'auroit que deux étaux de douze pieds chacun. Le commissaire Lamare, dans son traité de la Police, ne parle point de cette boucherie, et il est fâcheux qu'il ait fait cette omission. La facilité que sa place lui accordoit de fouiller dans les anciennes archives, lui auroit sans doute appris à quelle occasion un troisième étal fut ajouté à la boucherie du Temple. Cependant ce troisième étal dont parlent Sauval et Piganiol, n'existe plus depuis long-temps, sans que je sache ni à quelle époque, ni à quel sujet il a été supprimé.

Les tours du Temple, dont il me reste à parler, étoient aperçues de tous les points élevés qui environnent la capitale, ou que son sein

renferme ; et l'on a toujours regardé avec raison cet édifice comme un des plus solides du royaume : selon quelques historiens, elles furent construites vers la fin du treizième siècle, sur les dessins d'un commandeur appelé Jean-le-Turc qui, depuis, et après sa mort, fut accusé d'hérésie. On déterra son corps, qui fut brûlé en vertu de sentences rendues à ce sujet. Dubreuil, qui nous apprend cette circonstance, prétend que ce bâtiment ne fut achevé qu'en 1306 ; mais Corrozet lui donne avec raison une ancienneté plus reculée, puisqu'il dit que, cette même année, Philippe-le-Bel s'y trouvoit lors de l'émeute populaire qui eut lieu à l'occasion de l'affoiblissement des monnaies. Les séditieux vinrent à la porte Barbette et à celle Beaubourg de la rue Saint-Martin, ensuite au Temple, dont ils environnèrent le château, comme s'ils eussent voulu l'assiéger, et arrachèrent des mains des serviteurs la viande que l'on alloit lui servir. Le roi dissimula ces outrages, et les fit appaiser par le prévôt de Paris et par le maître de son hôtel, qui firent à ces mutins de douces remontrances qui les appaisèrent ; mais, quelques jours après, il fit informer, et vingt-huit furent pendus devant leurs maisons et aux portes de la ville. Quelques his-

toriens prétendent que les Templiers ne furent pas étrangers à ces mouvemens séditieux; mais l'abbé Velly, qui raconte ce fait avec les mêmes circonstances, détruit cette assertion par un simple rapprochement de date (1).

Quoi qu'il en soit, il est certain que Philippe-le-Bel habitoit les tours dès cette époque. Quant au séjour qu'y fit Henri III, roi d'Angleterre, en 1258, et dont j'ai parlé en commençant cette notice, je n'ai pas trouvé positivement que ce fût dans les tours qu'il habitât. Il y avoit alors d'autres bâtimens assez considérables, susceptibles de le recevoir. Corrozet remarque qu'il y avoit même plusieurs chapelles et logis qui servoient à l'Ordre suivant sa nation, et qu'il y

(1) « Quelques-uns prétendent que les Templiers eurent » beaucoup de part à cette révolte des Parisiens; qu'il leur » échappa, en cette occasion, quelques paroles trop libres; » que le Monarque en conçut un ressentiment si vif, qu'il » résolut de les perdre; que dès-lors l'abolition de leur » Ordre fut décidé, et que c'étoit la sixième demande que » ce Prince fit à Bertrand de Got. Mais pour détruire cette » opinion, il suffit de remarquer que la sédition est de 1306, » et le traité avec l'archevêque de Bordeaux de 1305..... Velly, *Histoire de France*, tom. VII.

Bertrand de Got étoit le prélat qui fut depuis Pape sous le nom de Clément V, et prononça l'abolition de l'Ordre des Templiers.

avoit de grandes prairies, des vignes et des jardins *arrousés de deux fontaines par-dedans*. A l'égard de ces deux fontaines *par-dedans*, j'y reviendrai un peu plus bas, dans la suite de cet ouvrage.

Piganiol de la Force, dans le peu de mots qu'il dit sur le Temple, recule de près d'un siècle la construction de cet édifice, en disant qu'il fut construit par frère Hubert, trésorier du Temple, qui mourut en 1212. Quelques écrivains ayant adopté cette dernière opinion, je serois tenté de me déterminer en sa faveur; alors on pourroit présumer avec certitude que ce seroit dans les tours du Temple que le roi d'Angleterre auroit fait son séjour.

Ce bâtiment considérable, maintenant en démolition, étoit composé d'une tour carrée flanquée de quatre autres tours rondes. Il étoit accompagné, du côté du nord, d'un massif d'une plus petite dimension, surmonté de deux autres tourelles beaucoup plus basses; sa hauteur étoit au moins de cent cinquante pieds, non compris le comble, que je présume, peut-être à tort, y avoir été ajouté postérieurement. Au pied de ce comble, et dans l'intérieur des créneaux qui régnoient à l'entour, il existoit une galerie où on peut présumer que l'on jouissoit d'une vue des

plus étendues : il renfermoit quatre étages, à chacun desquels on trouvoit une pièce de trente pieds carrés, et trois autres petites pièces qui se trouvoient dans les trois petites tours ; la quatrième contenoit un très-bel escalier qui conduisoit à ces différens appartemens, ainsi qu'aux logemens qui se trouvoient dans les deux petites tourelles. Au milieu de chacune des grandes pièces, on trouvoit une colonne à laquelle venoient aboutir les arcs curvilignes qui se répétoient à chaque étage. Les murs de cette grosse tour avoient, dans leur moyenne proportion, neuf pieds d'épaisseur, et cet édifice étoit entièrement construit en pierres de taille de moyenne dimension : il avoit autrefois plusieurs souterrains, dont un, particulièrement, conduisoit, dit-on, à la Bastille, et de-là à Vincennes ; mais depuis long-temps ils ont tous été détruits et comblés par les différentes constructions qui ont été élevées sur les terrains dans lesquels ils se trouvoient situés.

C'est dans ce lieu que les archives du grand-prieuré, et même généralement celles de l'Ordre, étoient déposées ; mais il avoit déjà servi à d'autres usages, et l'Ordre de Saint-Jean l'avoit toujours tenu à la disposition de nos rois. Selon Duchesne, dans le peu de mots qu'il dit sur le

Temple, les tours auroient servi de prison d'Etat, ainsi que le Louvre, pour renfermer les grands seigneurs, jusqu'à la construction de la Bastille, qui ne fut bâtie que sous le règne de Charles V. L'autorité de Duchesne est trop respectable, pour que je puisse douter de la véracité de cette assertion ; et d'ailleurs nous voyons effectivement que ce fut dans les tours du Temple que fut conduit, du Louvre où il avoit d'abord été détenu, et duquel il étoit châtelain, Enguerrand de Marigni, chambellan de Philippe-le-Bel, comte de Longueville, surintendant des finances, grand maître-d'hôtel de France, et l'un des premiers personnages du royaume par son crédit et par ses richesses : il étoit accusé de dilapidation ; et lorsqu'il fut conduit au Temple, en 1315, un avocat, nommé Jean Auval, insulta à son malheur, en lui reprochant qu'il s'étoit fait capitaine du Louvre, qu'il avoit eu l'insolence de prendre et d'usurper la charge des forteresses, et qu'on savoit qu'en même temps que le roi Philippe rendoit l'ame, il avoit fait porter une grande quantité d'or et d'argent dans sa maison. Les historiens ne disent pas ce que faisoit en ce lieu cet avocat Jean Auval ; sa fonction n'étoit pas d'instruire le procès, et sans doute il n'étoit pas le défenseur de Ma-

rigny. Cet accusé, vivement poursuivi par une main puissante qui se repentit après de cet acharnement (1), fut conduit à Vincennes, où son procès fut instruit avec la plus grande irrégularité. Il fut ramené au Temple pour la deuxième fois, *où il fut enferré en bons liens et anneaux de fers, et gardé très-diligemment* : ensuite il fut condamné à être pendu ; et le fut en effet au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait réparer sous son ministère.

Jean de Malestroit, Breton et maître des requêtes, attaché au parti de Charles de Blois, sous le règne de Philippe VI, fut arrêté et conduit au Temple, où on présume qu'il mourut vers 1345.

Selon une vie manuscrite de Duguesclin, ce fut dans les tours que, sous le règne de Charles V, on reçut, en 1365, les députés des compagnies insurgées avec lesquelles on fut obligé de traiter : on leur fit des présens considérables, et on leur y donna un festin.

En 1371, Jean de Grailly, Captal de Buch, fait prisonnier en voulant secourir Soubise,

---

(1) Charles de Valois, oncle du Roi régnant, et frère de Philippe de Valois qui régna après Charles-le-Bel. Voyez, pour les détails de ce procès, l'abbé Velly, *Histoire de France*, tom. VIII.

château situé à l'embouchure de la Charente, fut enfermé au Temple. Comme c'étoit un ennemi redoutable, Charles V ne voulut jamais entendre parler de sa rançon, et fit ce qu'il put pour l'attacher à son service ; mais Jean de Grailly préféra sa captivité à une liberté dont le prix auroit flétri sa mémoire. Peut-être que l'ennui de sa prison abrégea ses jours ; car il mourut au bout de cinq ans. Si son corps ne fut point rendu à sa patrie, on peut présumer que ce fut dans l'église du Temple qu'il fut enterré.

Sous le même règne nous voyons encore un prisonnier au Temple, appelé Pierre du Tertre, secrétaire de Charles de Navarre, surnommé le Mauvais, et qui fut exécuté aux halles en 1378.

Je n'ai pas trouvé que les tours eussent servi de lieu de détention à d'autres personnes, dans la durée de l'ancienne monarchie (1). La Bastille, qui fut construite à cette époque, fut plus convenable : cependant nos rois employèrent quelquefois le Temple à différens autres usages. Dans le seizième siècle, les munitions de guerre

(1) Les tours du Temple ont servi aussi quelquefois de prison de discipline. En 1611, on y voit le chevalier Merault du Peloux, qui y resta trois mois, par sentence du grand-prieur Regnier de Guerchi.

y étoient renfermées. Néanmoins il est à remarquer que Bonfons, dans ses augmentations de Dubreuil, parle d'une explosion arrivée le 20 janvier 1563, causée par le feu qui prit aux poudres qui étoient déposées au Temple. Ce fait est faux à l'égard de ce lieu; c'est à l'arsenal près la Bastille que cet événement arriva, et c'est sans doute après cette époque que les munitions de guerre et les poudres furent déposées momentanément au Temple. Nous avons de ce temps une ordonnance de la ville au capitaine Grignon et au chevalier du Guet, qui leur commande de faire bonne garde auprès de la tour du Temple, afin qu'il ne puisse arriver aucun événement.

En 1586, il y avoit au Temple des Suisses en garnison, qui souffrirent beaucoup de la peste qui régna à cette époque dans la capitale. Ils furent remplacés par les Lansquenets, qui souffrirent également de cette contagion funeste, et qui en sortirent peu de temps après, suivant un mémoire du temps, imprimé en 1588, et qui rend compte de ce qui se passa cette année dans Paris, lorsque Henri III fut obligé d'en sortir. Pereuze, prévôt des marchands, et Le Comte Echevin, menèrent les archers de la ville au Temple, pour préserver les munitions qu'il renfermoit, de tomber au pouvoir de la Ligue;

mais leurs ordres furent méconnus, et ils faillirent à y être massacrés par leurs propres archers (1) ; et lorsque cette puissance fut tout-à-fait dominante dans cette grande cité, les Espagnols et les Wallons y furent aussi placés en garnison jusqu'au moment où le roi Henri-le-Grand entra dans Paris, en 1594. Le curé du Temple alors, en notant cet événement sur ses registres, comme un événement avantageux, donna une marque de son patriotisme ; et en notant en même temps le départ des Espagnols et des Wallons, nous fait présumer que le séjour de ces troupes dans l'enclos n'étoit pas agréable à ses habitans.

Depuis ce moment les tours du Temple n'offrent rien de particulier à rapporter. J'ai dit que le prince de Conti en avoit fait son séjour habituel, quoiqu'il habitât aussi le palais ; et on peut présumer que ce fut là demeure de la plupart des Grands-Prieurs avant le seizième siècle, et même jusqu'à Jacques de Souvré.

Ce fut dans ce lieu que fut enfermé par ses

(1) Suivant un procès-verbal de ces temps malheureux, que l'on trouve inséré dans un Journal du régne de Henri III, ce roi, sur l'avis que l'on lui avoit donné que les rebelles devoient s'emparer du Temple à l'ouverture des portes, y avoit envoyé, la veille, un détachement commandé par un sieur Rapin, mais dont les efforts furent sans doute infructueux.

propres sujets, et par l'ordre d'une assemblée constituée sous son autorité, le mieux intentionné des hommes et le plus infortuné des monarques, celui dont la vie toute morale ne put le sauver des persécutions des méchans et des factieux. Je n'entrerai pas dans les détails de la malheureuse journée du 10 août 1792; il faudroit en assigner les causes et décrire les événemens malheureux qui la signalèrent: ce n'est pas mon sujet; il me suffit de dire que Louis XVI fut suspendu par l'Assemblée Législative de ce pouvoir qui déjà étoit paralysé dans ses mains depuis quelques années; qu'une Convention Nationale fut convoquée pour le juger, ou plutôt, et ce qui est très-différent, pour prononcer sur son état politique; et que, sur la proposition de la commune de Paris, le Temple fut choisi pour être le lieu de sa détention. Il y fut conduit le 13 août suivant, avec la reine, son fils, sa fille, sa sœur, la princesse Lamballe, veuve d'un de ses parens, et quelques dames qui, par la nature de leurs emplois, étoient attachées à leur suite. C'est à tort que l'on a écrit que le roi et sa famille logèrent d'abord dans le palais; ils couchèrent dans les tours dès la première nuit. Quelques jours après, les dames de leur suite leur furent retirées, ainsi que la princesse de Lamballe dont on sait la triste fin; les furieux traînè-

rent son corps en lambeaux jusques dans la première cour du palais, et sa tête fut mise sous les yeux de leurs Majestés. On obligea le roi de se mettre à une croisée, au bas de laquelle étoient ces furieux qui, par leurs outrageantes clameurs, sembloient faire présager à ce monarque et à sa malheureuse famille leur fin désastreuse.

Le roi habita le troisième étage des petites tours qui étoient du côté du nord, depuis le 13 août jusqu'au 29 septembre suivant, et la reine habita le deuxième étage depuis la même époque jusqu'à la fin d'octobre; mais on préparoit des logemens dans la grande tour, et le roi habita alors la pièce du deuxième étage, dans laquelle on avoit fait toutes les distributions qui pouvoient la rendre commode et propre à un prisonnier qui nuit et jour devoit être sous les yeux de ses gardiens. C'est dans cette pièce que Louis XVI écrivit son testament, qu'il reçut ses défenseurs-officieux, ainsi que les consolations qui lui furent apportées par la religion: c'est aussi dans cet appartement que se fit sa dernière entrevue avec sa famille; elle eut lieu dans une pièce qui étoit séparée d'une espèce d'antichambre par une cloison vitrée, et se passa ainsi sous les regards des officiers municipaux qui ne le quittoient pas d'un seul instant.

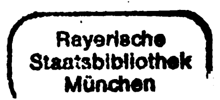
La reine habitoit le troisième étage, dans lequel on avoit fait des distributions pour la recevoir, ainsi que ses enfans et madame Elisabeth.

A peine le roi fut-il dans les tours, que les puissans d'alors, craignant qu'une victime aussi auguste ne leur échappât, ou peut-être voulant lui faire sentir encore plus rigoureusement sa prison, démolirent en peu de jours les maisons qui y étoient contiguës, celle du bailliage, celle du greffe, le bel hôtel du chapitre, ainsi que toutes celles adjacentes. On fit construire un corps de murailles de près de quarante pieds d'élévation, et l'on éleva à la même hauteur la partie des anciennes murailles de l'enclos qui donne sur la rue de la corderie. On établit des corps-de-garde à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que des guichets dans l'escalier de la tour; on démolit la chapelle qui se trouvoit au rez-de-chaussée de cet édifice, et on bouleversa entièrement le jardin. Tous ces différens travaux se firent sous la conduite d'un maçon qui se faisoit appeler le patriote Palloy, et dont le nom se trouve attaché aux premières époques de notre révolution. Le roi qui, dans le commencement de sa détention, avoit la liberté de se promener dans le jardin, s'étonnoit d'un tel bouleverse-

ment; et, se croyant fort de l'amour de la saine partie de ses sujets, ou peut-être présageant que le moment de la catastrophe que lui préparoit la fureur de ses ennemis approchoit, en marqua un jour son étonnement, en disant qu'il ne resteroit pas long-temps dans cet endroit, et que, d'ailleurs, il n'avoit nulle envie de fuir. Ce propos innocent, au moins quant à ses effets, fut aussitôt publié et placé dans une misérable chanson, dont on fit entendre le refrain injurieux jusqu'au pied des tours (1).

(1) Assez d'autres, en écrivant sur la détention du Roi et de sa famille dans les tours du Temple, ont semé leurs ouvrages de détails intéressans et d'anecdotes curieuses: j'aurois pu en rapporter quelques-unes ici, si je n'avois pas justement craint de m'écarter de mon sujet; cependant je me plais à rapporter celle-ci, qui n'est connue que de très-peu de personnes et qui n'a jamais été publiée.

La Reine, au commencement de son séjour au Temple, s'amusoit à toucher du forté-piano. Un jour un officier municipal, de surveillance auprès d'elle, poussa l'oubli des convenances jusqu'à désirer qu'elle exécutât l'hymne des Marseillais. La Reine ne se le fit pas dire deux fois; et lorsqu'elle eut achevé, elle demanda à l'officier municipal s'il étoit satisfait. Celui-ci ne lui répondant que des choses insignifiantes, elle l'interrompit en lui disant avec douceur et en se levant: *Au moins, monsieur, vous devez louer ma complaisance.*



Le conseil général de la Commune de Paris étoit chargé de la garde de la personne du roi et de celle de sa famille ; il s'acquitta de cette commission, au moins à l'égard de la plus grande partie des membres qui le composoient, en véritables geoliers. Toutes les consolations lui furent refusées ; et lorsque son procès fut commencé, on lui interdit toute communication avec sa famille ; ses défenseurs souffrirent de la part de ces hommes, qui étoient eux-mêmes étonnés de leur propre puissance, une inquisition rigoureuse, et Louis XVI souffrit dans ce séjour tout ce que peut souffrir en humiliations et en privations l'homme puissant précipité du faîte de la grandeur. Il en sortit deux fois, le 11 décembre, pour aller recevoir d'une assemblée composée en grande partie d'hommes qui s'étoient déclarés ses ennemis personnels, un acte d'accusation rédigé par la haine et la mauvaise foi la plus reconnue ; et le 26 décembre il y retourna pour prononcer, par l'organe de ses défenseurs, une défense tout-à-la-fois précise et étendue, devant des juges prévenus, et qui, presque tous, jouissoient d'avance du triomphe qu'ils alloient remporter sur leur victime. Il rapporta toujours dans sa prison cette sérénité d'ame qui faisoit le plus bel apa-

nage de sa personne ; et, lorsqu'il y apprit sa condamnation, elle fut telle qu'il alla jusqu'à remarquer le ton décent de celui qui lui lut le décret de la Convention Nationale.

Sur sa demande, un ministre de la religion ayant été introduit, on construisit à la hâte un autel dans l'appartement du roi : on fut chercher à Saint-François-d'Assise, paroisse de la nouvelle circonscription, des vases sacrés et tout ce qui pouvoit servir à cette cérémonie religieuse. Le roi entendit la messe et communia, et le 21 janvier 1793 il sortit de ce séjour et alla expier sur un échafaud cette bonté paternelle, et à-la-fois cette foiblesse versatile qui l'avoit distingué et caractérisé à toutes les époques de sa vie.

La Reine y resta jusqu'au 5 août suivant qu'elle en fut extraite et conduite à la Conciergerie. On avoit redoublé pour elle les traitemens les plus durs. Il y avoit un mois qu'on l'avoit séparée de son fils, et elle laissa dans cette tour les objets de ses plus tendres affections. Le 16 octobre suivant, en vertu d'un jugement rendu la veille par le tribunal révolutionnaire, elle porta sa tête sur un échafaud. Cette fille des Césars y fut conduite dans une vile charrette ; mais c'est à tort que les auteurs du nouveau

Dictionnaire Historique ont écrit que l'on remarqua que l'air mal-sain de la tour lui avoit fait presque entièrement perdre un œil. L'air de cette forteresse a toujours été très-salubre ; et comme les logemens étoient spacieux et bien éclairés, il ne faut attribuer cela qu'aux chagrins de cette infortunée princesse.

La sœur du roi, madame Elisabeth, à jamais célèbre par son attachement pour son frère, étoit restée au Temple, toujours gardée avec le soin le plus rigoureux. Elle en fut tirée le 9 mai 1794, et le lendemain elle partagea le sort de vingt-quatre autres victimes condamnées comme elle à la mort; elle la subit avec fermeté. Elisabeth avoit déployé dans sa prison tout ce que la grandeur d'ame et l'attachement fraternel peuvent inspirer de plus élevé et de plus sublime; et, pour me servir de l'expression d'un écrivain à ce sujet, elle avoit fait de ce séjour un temple à l'amitié.

Il ne restoit plus dans les tours que la fille du roi et son fils; celui-ci, après y avoir passé encore plus d'un an dans le plus total abandon, trouva dans la mort la tranquillité qui avoit semblé fuir sa famille aussitôt sa naissance, et qu'il n'auroit peut-être jamais recouvrée ; il mourut le 8 juin 1795. Sa sœur resta encore

dans ces tristes lieux jusqu'au 18 décembre suivant, qu'elle fut échangée contre des représentans du peuple prisonniers en Autriche. Sur la fin du séjour qu'elle fit au Temple, on permit à mesdames de Tourzelle de venir l'y visiter, et on lui donna la liberté de se promener dans le jardin. C'est des différens points de cette promenade qu'elle dessina les tours sous leurs différens aspects. Cette princesse a emporté sous d'autres climats ces dessins et le souvenir de cette terrible suite d'événemens qui précipita sa famille d'un des plus beaux trônes de l'univers.

Depuis ce temps le Temple a toujours été une prison d'Etat. Au mois de mai 1796, on y renferma, avec quelques-uns de ses co-accusés, un énergumène nommé Babœuf, qui se faisoit appeler du surnom de *Gracchus*. Il étoit accusé de conspiration contre le gouvernement d'alors. Il fut transféré à Vendôme où il fut condamné à mort et exécuté. Au mois de septembre de la même année, on y établit une Commission militaire, qui condamna successivement à la mort et à la déportation plusieurs des impliqués dans la conspiration de Grenelle, qui y étoient détenus. Un d'eux, nommé Bombon, trouva moyen de monter, après sa condamnation, aux

créneaux des tours, et de se précipiter en bas ; il trouva ainsi la mort à laquelle il étoit condamné. Un an après, à l'époque de la fameuse journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), le directeur Barthelemy, le général Pichegru, Siméon et Lafond Ladebat, tous deux présidens du Corps-Législatif d'alors, et plusieurs membres de cette première autorité, y furent conduits et détenus jusqu'au moment où on les déporta. Le 24 avril 1798, le commodore anglais, Sir Sidney Smith, qui y étoit détenu depuis deux ans, s'en évada avec son secrétaire, sur un ordre supposé du ministre de la police; et en ces derniers temps, ce lieu reçut avec l'ex-général Pichegru, qui y fut renfermé pour la deuxième fois, et qui s'y suicida, le général Moreau, Georges et autres co-accusés. Mais une mesure administrative vient de supprimer cette prison, et d'ordonner la démolition de cette forteresse à laquelle le temps n'avoit fait encore aucun outrage sensible. Théâtre d'un de ces événemens qui laissent dans l'histoire de longs souvenirs, dans peu de jours elle sera entièrement renversée ; et de toutes les circonstances qui ont pu attacher à son nom quelque célébrité, il n'en est pas dont on se souviendra plus long-temps, que le séjour qu'y fit avec sa famille le dernier roi des Français.

Il y a quelques années qu'on avoit préparé à cette forteresse une entrée dans les murs qui donnent sur la rue de la Corderie (1), à l'effet de supprimer celle qui se trouve du côté du palais. Les travaux commencés pour cela avoient été arrêtés pendant long-temps; mais près d'être entièrement terminés, la suppression de cette entrée a été également ordonnée.

Il ne me reste plus, pour terminer cette description topographique, qu'à parler des fontaines, et à cet égard ma tâche sera bientôt remplie. On en trouvoit une située dans le bâtiment de la porte du Temple, au-dessous d'un méridien que l'on y avoit tracé. Les habitans n'en faisoient pas ordinairement usage, rapport à la crudité de ses eaux qui venoient des sources de Mesnil-Montant. Dans l'ancien réfectoire des chapelains, il s'en trouvoit une autre qui depuis long-temps étoit inutile. J'ignore si ces deux fontaines étoient celles citées par Corrozet, et qu'il dit exister dès le treizième siècle. Dans

(1) On a donné à la rue que l'on a percée sur le terrain où se trouvoit l'église de l'hôpital des Enfans-Rouges, et qui est en face de cette entrée, le nom de rue Molay, en mémoire de Jacques Molay, dernier grand-maître des Templiers, duquel j'ai parlé au commencement de cet ouvrage.

tous les cas elles étoient les seules dans l'intérieur de l'enclos (1). Mais à l'extrémité extérieure de ces murs, du côté de la rue de Vendôme, on trouvoit la fontaine de ce nom, bâtie vers la fin du dix-septième siècle, par Beausire, architecte de la ville. On y a vu pendant long-temps ces deux vers latins, qui n'ont rien de remarquable :

Quem cernis fontem Maltæ debetur et urbi;
Præbuit hæc undas, præbuit illa locum.

Seulement pour en rendre l'idée dans notre langue, j'ai essayé de les traduire ainsi :

A Malte, à notre ville, on doit cette fontaine;
L'une a donné le lieu, l'autre l'eau de la Seine.

Cette fontaine a changé de destination, et a depuis appartenu à une compagnie particulière. Dans un recueil manuscrit des fontaines de Paris, fait en 1730, et que l'on trouve dans la bibliothèque de l'Institut-Impérial, elle est nommée Fontaine de Bois-Boudran, du nom de l'hôtel de ce Grand-Prieur, sur le terrain duquel elle

(1) Dans les quinzième et seizième siècles il y avoit au milieu de la grande place, à peu de distance de la vieille tour carrée, une source qui servoit d'abreuvoir ; c'est au moins de cette manière qu'elle est figurée dans un des agréables dessins d'Israël Silvestre.

se trouve construite. De l'autre côté du Temple, proche le palais du grand-prieuré, on en trouve une autre qui sans doute fut construite lorsque l'on construisit ce palais. On peut être étonné de ce que ces deux fontaines sont disposées pour donner leurs eaux extérieurement. Mais comme il paroît, par les vers latins que l'on voyoit à la première, que la ville en avoit fait les frais de construction, c'est peut-être ainsi qu'elles se seront trouvées être d'une utilité générale. En 1789, lors de la construction de la rotonde, on en avoit élevé une vers l'angle des murs qui aujourd'hui environnent les tours. Cette fontaine, qui fut presque aussitôt détruite, n'a jamais donné d'eau, et peut-être vouloit-on y conduire le filet qui donnoit dans le réfectoire des chapelains. On avoit orné son chapiteau des armes du grand-prieuré (1).

Le grand-prieuré de France valoit plus de trois cent mille livres de rentes, sur quoi on comptoit soixante à soixante-dix mille livres de charges. Le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, en étoit pourvu à l'époque de la révo-

(1) Les armes du grand-prieuré de France étoient un aigle et deux fleurs-de-lys en pointe, réunies aux armes particulières du Grand-Prieur; elles formoient le sceau du grand-prieuré.

lution ; mais il n'étoit jamais venu au Temple. Il étoit administré alors par M. le chevalier Bailly de Crussol, chevalier des Ordres du roi, et chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean, maréchal-de-camp, et capitaine des gardes du comte d'Artois. Ce seigneur gouverna ce prieuré avec sagesse ; il fit faire une police sévère contre tout ce qui étoit prohibé par la police de la capitale, et qui n'étoit pas dans les priviléges de l'Ordre. En 1789, il fut un des électeurs de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, et en fut nommé député aux Etats-généraux, où il prononça une opinion sur l'ordre de Malte, qui a été imprimée, et que dans le temps on a citée avec éloge.

Cet Ordre avoit dans l'enclos du Temple droit de haute, moyenne et basse justice. Il est certain que succédant à l'ordre des Templiers dans tous leurs biens, il aura succédé aussi dans toutes leurs prérogatives : mais je n'ai pas pu découvrir qui avoit donné à ces derniers ce droit duquel les Souverains ont toujours été avares et jaloux. Philippe III, par ses lettres-patentes données à Vincennes au mois d'août 1279, dit qu'il consent qu'ils jouissent de ce droit dans leurs possessions hors la ville ; mais qu'à l'égard des terres situées dans son intérieur, ils n'en

auront que la justice foncière; ce qui semble insinuer que le droit de haute-justice étoit déjà établi de ce temps sur toutes les propriétés de l'Ordre.

Cependant, quelle qu'en soit l'ancienneté, l'Ordre de Saint-Jean en a toujours joui; et lorsque, par la clôture ordonnée par Charles V, et finie sous Charles VI, le Temple s'est trouvé dans la ville, ce droit fut restreint à l'enclos seulement; et pour en établir une marque non équivoque, les Grands-Prieurs avoient fait placer sur la grande place, et non loin de la prison, un carcan aux armes de l'Ordre, qui fut ôté lorsque l'on commença le bâtiment neuf, vers 1750.

Outre cette justice séculière, le Grand-Prieur de France pouvoit faire faire exclusivement le procès à ses religieux, et en voici un exemple mémorable, tiré des chroniques de Monstrelet.

Le 3 août 1467, Thomas Louecte, religieux et receveur du grand-prieuré, fut assassiné en rentrant au Temple, par un nommé Henri, religieux de son Ordre. Celui-ci s'étant enfui, fut arrêté cinq jours après à l'hôtel Saint-Paul, où il s'étoit réfugié, et où on le trouva caché dans une armoire. Il fut conduit au Châtelet, ensuite transféré à la Conciergerie, vu l'appel

qu'il forma en parlement. Le Grand-Prieur et le chapitre de l'Ordre le réclamèrent comme étant leur justiciable. Il fut amené à la prison du Temple; et le Grand-Prieur, accompagné de ses officiers, le condamnèrent à garder prison perpétuelle dans un lieu ténébreux, et d'avoir, *illec, pour pitance, tant qu'il y pourroit vivre, le pain de douleur et l'eau de tristesse* (1). J'aurois pu citer plusieurs exemples de ce genre, mais j'ai choisi celui-ci pour prouver que dès cette époque le Grand-Prieur avoit une juridiction établie (2).

Au mois de février 1674, Louis XIV supprima, par un édit, quantité de justices particulières possédées par divers seigneurs dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, et les réunit à la justice du Châtelet; mais, par ses lettres-patentes du 20 mars 1678, il déclara n'avoir pas compris, ni réuni à cette cour, la haute-justice du grand-prieuré du Temple et de la comman-

---

(1) Suivant une remarque de Villaret, en parlant du procès de Jeanne-d'Arc, cette expression étoit de style, et avoit été mise en usage par l'inquisition et adoptée dans les cloîtres. VILLARET, *Histoire de France*, tom. XV.

(2) Ce fait est rapporté aussi dans les Recueils des Privilèges de l'Ordre.

derie de Saint-Jean-de-Latran, pour leur enclos seulement. En conséquence il maintint et garda l'ordre de Malte en cette possession et jouissance, pour être à l'avenir exercée par un bailli et autres officiers nécessaires; continua d'assujettir à la visite des gardes et jurés de la ville les artisans et ouvriers qui y demeuroient; laquelle visite ne put plus être faite que sur une ordonnance spéciale du lieutenant-général de police, et en présence d'un commissaire au Châtelet, par lui nommé pour cet effet. Ces lettres-patentes furent enregistrées en parlement, le 7 septembre 1678, sur la demande du bailli d'Hautefeuille, ambassadeur extraordinaire de l'Ordre; sous la charge néanmoins que les appellations des sentences du bailliage du Temple et de celui de Saint-Jean-de-Latran ressortiroient, pour les matières civiles, au Châtelet, et pour celles criminelles au parlement.

A l'égard de cette partie des lettres-patentes de Louis XIV, relativement aux visites des jurés, elle ne recevoit que rarement son exécution; et encore il étoit dans les attributions du bailliage de juger si toutes les formalités préliminaires avoient été remplies, et de notifier ce jugement aux parties intéressées, par le ministère de son huissier qui assistoit à l'opération,

qui auroit été nulle sans cette précaution de forme.

Je n'ai pas trouvé que le Grand-Prieur de France ait fait usage de ce droit de haute-justice que Louis XIV s'empressoit de lui conserver par ses lettres-patentes, et je n'en ai d'exemple, depuis cette époque, qu'à l'égard de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran. En 1779, deux femmes commirent un vol de toile chez un marchand de cet enclos; M. de Sahurs, commandeur, fit instruire leur procès au bailliage de sa commanderie; elles y furent condamnées au fouet et à la marque. La sentence fut confirmée par le parlement, et elle reçut son exécution sur la place de cet enclos.

Ainsi que je l'ai fait remarquer, le Temple avoit des dépendances très-étendues; et comme il jouissoit sur ce territoire, lorsqu'il n'étoit pas enclos dans la ville, du droit de haute-justice, l'enlèvement des cadavres qui y étoient trouvés gisans, lui appartenoit, ainsi que toutes les procédures relatives à leur reconnoissance: pour cet effet une morgue étoit autrefois établie près de son bailliage, et la tradition la place dans l'endroit où sont bâties maintenant les cuisines du palais. Il paroît qu'elle subsistoit encore en 1620.

Mais des priviléges desquels l'Ordre de Malte faisoit un usage continuel, étoient ceux qui leur avoient été accordés par les bulles de Clément VIII, du 2 janvier 1523; de Paul III, du 2 juin 1550; et de Pie IV, du 1er. juin 1568; elles portoient que les chevaliers, serviteurs, domestiques et sujets de cet Ordre, leurs biens et possessions, étoient exempts de la juridiction, correction, visite, supériorité, impositions de tout prince ou puissance temporelle, même impériale, royale ou ducale; que les églises et maisons de l'Ordre seroient des lieux de refuge, d'asile et de franchise, pour tous ceux qui voudroient s'y retirer; faisoient défenses à toutes personnes de mettre une main violente sur eux, à peine d'excommunication.

Voilà sur quels titres les chevaliers de Saint-Jean se fondoient, pour donner retraite aux personnes qui, étant endettées, étoient poursuivies par des ordres juridiques; mais il faut convenir que ces bulles, desquelles on n'a jamais contesté l'authenticité, n'ont jamais été vérifiées, ni enregistrées dans aucune cour, sinon au parlement d'Aix, en la chambre des vacations, le 27 août 1579.

Mais nos rois avoient tacitement consenti à leur exercice, d'autant plus que les Grands-

Prieurs n'en avoient jamais abusé, et qu'ils n'accordoient l'asile qu'aux débiteurs insolvables. Cependant les voleurs et les assassins n'étoient jamais saisis dans l'enclos par les gens du roi; mais sur la demande que l'on en faisoit à l'Ordre, il en ordonnoit la tradition. A l'égard des gens qui n'étoient chargés que de simples dettes, ils y trouvoient un asile assuré, à moins que l'on ait le crédit d'obtenir un ordre du roi auquel l'Ordre s'empressoit de déférer; mais il est rare que dans ce cas il ait jamais livré celui qui en étoit l'objet : il prévenoit, autant qu'il le pouvoit, ce désagrément, par un ordre d'expulsion. Au mois d'août 1787, treize ou quatorze personnes s'échappèrent de l'hôtel de la Force où ils étoient détenus pour dettes; l'éclat qu'ils firent dans le Temple, et les démarches de leurs créanciers, éveillèrent l'attention du bailliage, qui leur signifia un ordre d'expulsion pour prévenir quelque chose de plus désagréable. Comme plusieurs n'y obéirent pas, ils furent recherchés et arrêtés; mais lorsque l'ordre du roi arriva, l'enclos du Temple ne renfermoit plus aucun des personnages qui en étoient l'objet.

C'étoit au bailliage qu'il falloit que s'adressassent ceux qui sollicitoient l'asile. Ils étoient tenus de s'y présenter dans les vingt-quatre

heures de leur arrivée, et ils adressoient au Grand-Prieur un placet tendant à obtenir une permission de séjour, qui pouvoit être révoquée à toute minute, mais qu'on leur accordoit pour trois mois, espérant que dans ce temps leurs affaires pourroient être arrangées; mais cette permission leur étoit ordinairement renouvelée indéfiniment (1). Ils ne pouvoient demeurer qu'en garni, afin qu'ils fussent toujours sous la main de la police. Ces chambres garnies leur étoient louées par les différens habitans domiciliés de l'enclos; et comme on leur faisoit payer ces sortes de logemens très-cher, cette mesure offroit une ressource de plus aux habitans de cet endroit. La première personne venue pouvoit, en se présentant au greffe du bailliage, savoir si son débiteur s'y étoit réfugié, et chez qui il demeuroit, si toutefois celui-ci avoit décliné son véritable nom.

Je crois qu'il est convenable d'examiner ici si l'asile accordé au débiteur insolvable étoit de toute justice, et si un tel privilége n'étoit pas au nombre de ces priviléges monstrueux dont

(1) L'Ordre ne retiroit aucune rétribution de ce droit, qu'il accordoit pour ainsi dire à tout venant; car les cinq livres et quelques sous que l'on payoit en l'obtenant, et quelques autres très-menus frais, restoient entre les mains de ses officiers de justice.

la destruction fut d'abord le premier gage des progrès de la révolution. Un homme d'esprit, membre d'un des premiers corps littéraires, et qui a tracé, sur la capitale, un tableau rempli de traits libres, ingénieux et philosophiques, a dit, en parlant du Temple en 1780, qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à le laisser subsister, parce que le créancier s'arrangeoit beaucoup mieux avec le débiteur présent qu'avec le débiteur absent.

Effectivement, un père de famille trouvoit dans cet asile un secours contre le malheur qui l'avoit accablé dans son commerce ; et ses créanciers le voyant hors de leur puissance, prenoient avec lui des arrangemens qui quelquefois étoient, autant que possible, avantageux à toutes les parties, et rendoient ainsi un marchand à son commerce, un chef à sa famille, et un citoyen à l'Etat ; au lieu qu'il n'auroit été qu'un fugitif frauduleux, ou un relégué insolvable. Il étoit à remarquer encore, que ce séjour pour l'homme d'honneur, qui concevoit l'espoir de rentrer dans son domicile, avoit quelque chose de désagréable, qui lui inspiroit les moyens de le terminer promptement.

J'avoue que comme chaque chose a ses inconvéniens, il en résultoit que l'asile étoit souvent accordé à des jeunes gens, enfans de fa-

mille, qui, abîmés de dettes, venoient se réfugier dans ce séjour, et y menoient la vie la plus dissipée : mais encore ceux-là sentoient-ils le désir de jouir des nombreux plaisirs de la capitale ; et la privation qu'ils en éprouvoient, changeoit quelquefois pour eux ce séjour en une étroite prison. Quant à la dissipation à laquelle se livroient les réfugiés au Temple, et qui sembloit être une insulte à leurs créanciers, elle régnoit même à l'hôtel de la Force (1), où ceux qui y étoient détenus donnoient des fêtes et même des bals. Il est vrai que l'on n'auroit pas dû souffrir qu'ils changeassent ainsi un lieu de détention en un lieu de plaisir ; mais je ne rapporte ce fait, que pour prouver que rien ne peut changer l'être immoral ; et qu'en prison comme au Temple, dans son lieu de détention comme dans son lieu de refuge, il étoit susceptible d'éprouver les mêmes impressions. Mais il n'en étoit pas de même de l'homme honnête : la prison étoit pour ainsi dire une tache qui énervoit son ame, et qui rendoit nuls le peu de moyens qui lui restoient ; au lieu que dans le Temple son malheur même lui faisoit trouver

(1) Avant la révolution, l'hôtel de la Force étoit depuis long-temps le lieu de détention des débiteurs insolvables.

des ressources que l'expérience rendoit quelquefois efficaces. D'ailleurs, je dois observer que, lorsque les papes accordèrent aux chevaliers de Saint-Jean ces priviléges extraordinaires, ils les accordèrent d'abondance; et sûrement ils ne pensoient pas qu'il en seroit fait un tel usage. Ainsi on ne peut accuser ces pontifes de ce que ce droit avoit de disconvenant; et en ce qu'il contenoit de moral et d'utile, c'étoit à nos rois que l'on en étoit redevable, puisque c'étoient eux qui s'étoient plu à maintenir cette prérogative.

La juridiction de l'enclos du Temple étoit composée d'un bailli de justice, d'un lieutenant du bailli, d'un procureur-fiscal, d'un substitut, d'un greffier, d'un huissier-audiencier, d'un huissier-priseur-vendeur, et d'un chirurgien assermenté; les scellés après décès et après faillite, les inventaires, les avis de parens, et tous autres actes étoient faits par cette juridiction, à l'exclusion de tous autres officiers de justice de la capitale (1). La haute, moyenne et basse

---

(1) En 1614, après la mort d'un nommé Paulet, décédé au Temple, les scellés furent apposés à son domicile par les officiers royaux qui se fondoient sur ce que le défunt s'étoit soumis, pour son testament, à la juridiction du

justice étoit rendue, et la police étoit exercée au nom du Grand-Prieur, par le bailli de justice; mais vers le milieu du dernier siècle on avoit créé deux officiers nouveaux sous les titres de conseiller-assesseur, et de commissaire de police. M. Parguez étoit pourvu de ces deux offices à l'époque de la révolution, et il avoit instrumenté en cette dernière qualité, en 1787, dans l'affaire de quelques faux-monnoyeurs qui furent saisis au Temple, et dans laquelle le bailli prononça une sentence de renvoi devant la cour des monnoies. Ce bailli, qui l'étoit encore lors de la suppression de son bailliage, étoit M. Louis-Adrien Le Paige, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, avocat au parlement, vieillard que sa douceur et une longue suite d'années passées dans cette charge avoient rendu respectable aux habitans de l'enclos; il s'étoit fait connoître avantageusement dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, dans le nombre desquels on doit distinguer un excellent supplément à l'histoire de la compagnie

---

Châtelet ; mais le grand-prieur Regnier de Guerchi appela de cette opération, et il fut ordonné, par sentence du Lieutenant civil, qui fut confirmée par le Parlement, que les scellés seroient levés par les officiers de la juridiction du grand-prieuré de France.

de Jésus, par l'abbé Coudrette, ouvrage que les circonstances firent naître, et qui parut en 1764; un Mémoire sur les lits de justice; une assez bonne Histoire de la détention du cardinal de Rétz, qu'il composa de concert avec le président Du Rey de Meinière, et des Lettres sur les fonctions essentielles des parlemens, et sur les droits des pairs du royaume. Ce dernier ouvrage (1) est aussi bien pensé que bien écrit. Il y règne une saine érudition et une connoissance profonde et raisonnée des lois anciennes et des antiques priviléges de la monarchie. M. Le Paige devoit donner une suite à cet ouvrage, mais on l'a vainement attendue. Il a survécu plus qu'octogénaire aux orages de la révolution, et a eu, avant de mourir, la consolation d'embrasser son fils unique, que nos divisions politiques avoient tenu long-temps éloigné de sa patrie.

Comme dans le Temple il étoit possible qu'il arrivât quelques rixes, et l'entrée de ce lieu étant interdite au guet de la ville, il en résultoit qu'il n'y avoit pas de sûreté pour les habitans. Cependant ce ne fut que sous l'administration de M. de Crussol, que l'on songea à établir une garde qui pût veiller jour et nuit. Il est à pré-

(1) En deux volumes in-12, 1753 et 1754.

sumer que lors de l'établissement des Templiers dans ce lieu, il y avoit eu un détachement de leur milice; mais il paroît qu'il en fut retiré; car, d'après un arrêt du parlement du jour de la Chandeleur 1270, il est ordonné que tous les bourgeois demeurans tant dans l'enclos que dans l'étendue de la juridiction du Temple, seront tenus de faire le guet, ainsi que les autres habitans de Paris. Peut-être, depuis ce temps, le Temple fut-il sans garde particulière, si ce n'est quelques détachemens qui y furent logés en différens temps, soit pour la garde des prisonniers qui y furent détenus, soit pour tout autre motif. J'ai parlé des troupes qui y furent mises en garnison dans le temps que Paris étoit au pouvoir de la Ligue, et je ne sache pas qu'il en soit venu depuis. Au contraire, j'ai vu des actes et sentences du bailliage du Temple, où la garde de la geole ou prison paroît confiée à un particulier, sans qu'il soit question de commandant militaire. Ce ne fut donc que vers 1780 que l'on mit au Temple un officier et quelques vétérans invalides auxquels on accorda une haute-paie. Les jours de Fête-Dieu et les jours de foire, cette garde étant jugée insuffisante, il venoit, pour ces jours seulement, un détachement de la garde de l'arsenal.

Cette foire appartenoit au Grand-Prieur de France ; elle se tenoit dans la grande cour de l'enclos, et même dans la rue du Temple, le jour de la Saint-Simon Saint-Jude : elle n'étoit primitivement que d'un jour ; mais on avoit porté sa durée à trois, du temps que cette fête étoit reconnue et chômée. La foire du Temple étoit très-fréquentée ; il s'y trouvoit des marchands de tout genre, assez considérables surtout en fourrures et en merceries. On y a vu les théâtres ambulans de Nicolet et d'Audinot ; ainsi que toutes sortes de jeux ; mais ces premiers avoient cessé d'y venir vers 1775, époque de la suppression de la fête. Il y avoit à cette foire un usage dont je n'ai trouvé nulle part l'origine ; on y envoyoit les nigauds avec une serviette blanche, pour y demander des nêfles ; et quelque part qu'ils s'adressassent, il étoit rare qu'on ne leur barbouillât pas le visage avec du noir, et ils étoient toujours renvoyés avec des huées (1). Cette foire n'a plus lieu depuis 1789.

---

(1) Le prince de Conti y envoya un jour un nègre qu'il avoit nouvellement à son service ; on ne l'épargna pas plus que les autres ; mais par une distinction naturelle, il fut blanchi avec du blanc délayé, et renvoyé dans cet état au Prince qui, étant à la fin d'un grand dîner, s'en amusa beaucoup avec ses convives.

Le prince de Conti avoit établi le marché qui subsiste encore au Temple les vendredis de chaque semaine. Les marchands qui le fréquentèrent d'abord s'établirent devant le Temple, dans l'enceinte d'un cordon de pavés qui marque le terrain de l'enclos. Comme cet emplacement n'est pas très-grand, et que les voitures qui y passoient continuellement pouvoient occasionner des malheurs, le prince de Conti ordonna qu'ils entreroient dans l'enclos. Ce marché étoit autrefois très-fréquenté ; les paysans qui y venoient quelquefois de dix lieues, étoient assurés de trouver le débit de leurs marchandises, et ils payoient un léger droit pour la place qu'ils occupoient.

Le commerce du Temple avoit de tout temps été assez fructueux. Dans le seizième siècle, il y avoit un grand nombre d'orféves qui travailloient à l'ombre du privilége qui exemptoit de la maîtrise les artisans qui demeuroient dans l'enclos. C'est dans ce lieu que l'on fabriqua d'abord ces fausses pierres précieuses et ces émaux connus sous le nom de bijoux du Temple ; et quoique cette contre-façon ne fût aucunement illicite ni prohibée, on ne les fabriqua longtemps que dans cet endroit.

Lorsque l'usage des indiennes fut défendu,

le débit ne put s'en faire avec sûreté que dans ce lieu, et cet avantage y avoit fait naître beaucoup d'établissemens de ce genre de commerce, qui subsistoient encore sur la fin du dernier siècle.

Vers 1750, la mode introduisit une sorte de perruques en laine, dont l'usage presque général se prolongea pendant plusieurs années. Ce fut encore au Temple qu'on les fabriqua, et c'étoit de ce seul enclos qu'il s'en faisoit des envois pour tous les pays où cette mode s'étoit étendue.

De nos jours, un confiseur qui demeuroit sous la grande porte de l'enclos, fabriquoit une sorte de biscuit qui joignoit à une pâte d'un goût agréable l'avantage de ne pas durcir. Il en faisoit journellement un débit considérable pour les points les plus éloignés de la capitale.

L'épouse d'un sieur Van Osterum, hollandais, y vendoit du rouge végétal à ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour, et son commerce rendoit cet enclos très-fréquenté par les équipages brillans des dames de distinction qui en venoient acheter.

En 1786 on y avoit établi des bains publics, qui subsistent encore aujourd'hui.

Mais aucun n'eut un débit plus assuré, et

pendant une plus longue suite d'années, qu'un certain épicier-droguiste qui, retiré au Temple, s'avisa d'y composer une tisane purgative qu'il vendoit à la bouteille, à un prix modique, et dont il composoit des muids à-la-fois. C'est en vain que les médecins de la capitale se déchaînèrent contre ce spécifique qu'il opposoit à toutes sortes de maladies, et qui quelquefois avoit des effets bienfaisans. Il sut braver toutes les clameurs, et trouva, dans la fortune qu'il sut acquérir, une réponse à ses détracteurs. L'existence du commerce de cet empirique étoit ce que l'auteur du Tableau de Paris avoit trouvé de plus remarquable dans l'enclos, lorsqu'il décrivit la capitale en 1780; et effectivement il pourroit faire naître quelques réflexions qui seroient déplacées dans cet ouvrage (1).

Il est aisé de juger par la description que j'ai faite de l'enclos du Temple, que ce n'étoit pas un lieu somptueux, et que les yeux n'y étoient pas agréablement arrêtés par la richesse et la

---

(1) Ce débit étoit tellement établi qu'il a survécu au privilége qui avoit favorisé son établissement. Un des enfans de ce prétendu médecin, après avoir étudié à l'Hôtel-Dieu de Paris, a succédé à son père, et continue de vendre cette tisane au même endroit.

régularité des bâtimens; mais il y régnoit un air d'aisance qui en faisoit trouver le séjour agréable à ses habitans; quelques-uns y étoient de père en fils; et ainsi que les rustiques habitans d'un hameau, ils sembloient attachés au sol qui les avoit vus naître.

Ce qui servoit encore à les fixer dans cet endroit, c'est tout ce qu'il avoit d'étranger avec la capitale. On sembloit y être régi par ses propres lois; on n'étoit justiciable que de son bailliage, et il paroissoit que l'on étoit sur une terre étrangère, lorsque l'on étoit dans son propre pays. Au reste, les habitans jouissoient dans la ville des mêmes secours et protection que les autres citoyens, et ils pouvoient actionner devant les tribunaux extérieurs les parties avec lesquelles ils étoient en différend, tandis que celles-ci ne pouvoient les y faire comparoître qu'en seconde instance (1). D'ailleurs, ce

(1) Je dois noter ici que les tribunaux ordonnoient la saisie des biens et effets que tels débiteurs pouvoient posséder dans l'enclos. Nous avons vu les bulles qui en consacroient l'inviolabilité; mais outre que ces bulles, ainsi que je l'ai fait remarquer, ne recevoient d'exécution que sous le bon plaisir du gouvernement, on accuseroit injustement les pontifes, si l'on croyoit un instant qu'une telle décision de leur part eût regardé des biens le plus souvent spoliés;

ton de gaieté et d'aisançe qui régnoit dans cet enclos, la facilité que l'on avoit d'y trouver réunis les agrémens de la vie bourgeoise, indépendamment du droit qu'il avoit d'exempter de la maîtrise, et de pouvoir retirer les individus contre lesquels il y avoit sentence de prise de corps, tout cela avoit rendu ce lieu extrêmement peuplé. Du temps que les petites maisons à la place desquelles on éleva la rotonde, existoient, on comptoit près de quatre mille ames dans le Temple (1), et on peut évaluer que la

---

d'ailleurs, les sentences rendues à cet égard ne recevoient leur exécution qu'après avoir été duement vérifiées et enregistrées au bailliage du Temple, qui commettoit son huissier pour assister à l'opération, et cette mesure regardoit aussi bien les habitans domiciliés au Temple, que les débiteurs insolvables qui s'y étoient réfugiés.

(1) D'après le relevé que j'en ai fait sur les registres, dans les vingt ans qui s'écoulèrent de 1779 à 1789, toutes deux inclusivement, il est né au Temple 782 personnes, et il en est mort 661; le vingtième de 782 étant de 39, celui de 661 de 33 au moins, à infiniment près, il est donc établi qu'il y est né par année, l'une dans l'autre, 39 individus, et qu'il en est mort 33. On peut, d'après cette donnée, évaluer le nombre des habitans de l'enclos du Temple.

Suivant les estimations de MM. Deparcieux, Dupré de Saint-Maur et Buffon, prise dans une moyenne proportion,

construction de ce bâtiment a complété ce nombre. On comptoit dans ce lieu plus d'une vingtaine d'endroits publics, tels que cafés, marchands de vins, traiteurs, tabagies, bil-

---

il meurt par année le trente-sixième de la population; d'après cela notre calcul ne nous donneroit, jusqu'à présent, que 1155 individus. Mais comme dans cet endroit, ainsi que dans la capitale, on envoyoit les enfans de la campagne pour y être nourris, et que dans la première année il en meurt ordinairement un quart, il faut l'ajouter à la mortalité précitée, ce qui portera le nombre de la population à 1350. Ensuite il est important, pour faire une juste estimation de cette nature, de consulter la localité et toutes les circonstances relatives : ainsi je remarquerai qu'il y avoit dans ce lieu les gens pour dettes, que l'on doit considérer comme nuls relativement à la mortalité, étant dans l'âge de la vie où la mort a le moins d'empire; ce n'étoient ni des enfans, ni des adolescens, ni des vieillards débiles, c'étoient au contraire, pour la plus grande partie, des personnes dans la force de l'âge, auxquels le séjour momentané qu'elles faisoient dans cet enclos ne donnoit pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, le temps d'y mourir. On peut donc estimer ces individus à un nombre égal à celui des habitans naturels; et de plus, à raison de leur mutation continuelle, ce n'est pas trop d'y ajouter un quart en plus, ce qui nous donne une population de 3037 individus : si on veut ajouter une petite fraction pour celles négligées et pour un très-petit nombre, à la vérité, qui alloient mourir dans les hôpitaux, on verra que je n'ai rien

lards, qui tous ne désemplissoient pas; et comme des tables garnissoient l'été le devant de leurs portes, ils présentoient ainsi l'image d'une guinguette dans le sein de la ville.

Il y avoit dans le Temple trois sortes d'habitans. Les premiers étoient autrefois très-nombreux, et le rang distingué qu'ils tenoient dans l'Etat, jetoit de l'éclat sur cet enclos. Dans le commencement du dernier siècle, on y voyoit le chevalier d'Escluseaux, grand-trésorier de France, et son frère qui, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean, et agent général de cet Ordre pour tout le royaume, donna, en 1700, un recueil de ses priviléges. Le prince de Guise, duc d'Harcourt, héritier d'un grand nom, et duquel j'ai parlé en commençant cette notice, y mourut en 1739. Le duc de Sully, pair de France, y demeura long-temps, et y étoit encore en 1743 (1). Le grand sénéchal de Forcalquier y mourut

---

dit de trop en avançant que la population du Temple s'élevoit à quatre mille ames, surtout après la construction de la rotonde, qui ne fait pas partie de ce calcul, n'ayant été complètement habitée qu'en 1790.

(1) Le duc de Sully étoit un des Mécènes de son siècle, et ainsi que sa terre de Sully-sur-Loire, sa maison du Temple étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit, dans la

en 1751, et quantité d'autres personnages distingués par leur naissance ou par la place qu'ils occupoient dans l'Etat. Mais vers le milieu du dernier siècle, le luxe et la somptuosité qui s'introduisit dans les hôtels, firent qu'insensiblement ils abandonnèrent ce lieu, où ne pouvant acquérir, ils étoient obligés de rester dans des maisons qui contrastoient sensiblement avec la richesse de celles de la ville; ce qui fit qu'en 1789 on n'en voyoit qu'un très-petit nombre d'un rang inférieur. Ils habitoient différentes maisons que l'Ordre avoit cédées par des baux emphytéotiques.

Le second Ordre des habitans du Temple étoit composé des artisans que la franchise du lieu y avoit fixés. On doit présumer que le

---

capitale, d'esprits délicats et ornés. C'est à lui que Voltaire écrivoit en 1720 :

J'irai chez vous, duc adorable,
Vous, dont le goût, la vérité,
L'esprit, la candeur, la bonté
Et la douceur inaltérable
Font respecter la volupté
Et rendent la sagesse aimable, etc.

Il étoit digne du descendant de l'ami de Henri IV, d'être celui du poète qui avoit si dignement chanté ce Grand-Prince.

nombre en étoit considérable, et ils vivoient cependant tous du produit de leur travail et de leur industrie.

Le troisième Ordre étoit composé de gens pour dette. Comme ces derniers étoient dans une oisiveté totale, et qu'ils étoient en grand nombre, on les voyoit continuellement sur la place, dans les lieux publics et dans le jardin; ce qui ne contribuoit pas peu à donner à cet endroit cet air de plaisance et d'agrément qui le faisoit aimer; et c'étoit un tableau piquant de voir dans une belle journée d'été les marchands et artisans qui, de toutes parts, présentoient le spectacle de l'industrie aux prises avec la fortune, tandis que de l'autre on voyoit la place garnie de promeneurs en tous sens, qui offroient l'image du désœuvrement le plus absolu; cela donnoit l'idée d'une ruche où une partie des habitans s'évertue au travail que lui commande la nature, et l'autre demeure dans l'inertie totale à laquelle elle est condamnée.

Mais une soirée rafraîchissante avoit-elle pris la place des rayons brûlans du soleil, l'ouvrier, l'artisan, le marchand quittoient leurs travaux; des jeux innocens s'établissoient à presque toutes les portes, et ces amusemens nocturnes qui souvent se prolongeoient très-avant dans la nuit,

donnoient quelquefois occasion d'entendre des voix agréables.

Il est rare qu'un endroit, tel petit qu'il soit, n'ait produit, dans la suite des siècles, quelques personnages distingués et dignes d'attirer plus ou moins les regards de la postérité. Sous le règne de Philippe V dit le Long, on trouve un nommé Jean-du-Temple, de l'ordre de Saint-Dominique, et confesseur de ce roi; on voit sa signature apposée à deux actes de 1317 et de 1319, relatifs à la construction et à la réparation de quelques églises. Sous le règne de Charles V, on trouve un architecte du roi, nommé Remon-du-Temple; il fut chargé, en 1365, de construire ou réparer *le grand vis* du Louvre (1); on trouve un acte qui apprend qu'il acheta à la fabrique des Saints-Innocens dix vieilles tombes pour cet effet; on retrouve le même architecte sous le règne suivant, en 1403: il comparut cette année et donna son avis dans un acte d'abandon que les gens du roi firent en son nom, d'une tour et autres dépendances de l'ancienne clôture de Paris, au profit des religieux Blancs-Manteaux.

(1) On appeloit ainsi l'escalier de la principale tour du Louvre, de ce nom que dans ce temps on donnoit à tous les escaliers de cette forme.

Je n'ai pas trouvé depuis d'autres personnages que je puisse indiquer avec certitude comme étant nés au Temple ; et, quand ce lieu fut renfermé dans les murs de la capitale et qu'on eut perdu l'habitude de joindre à son nom de baptême le nom du lieu de sa naissance, la difficulté est devenue plus grande. Tous les biographes ou nécrologues disent que tel auteur ou telle autre personne de distinction sont nés à Paris, sans dire dans quel endroit de cette grande cité : j'ai recherché sur les registres civils de la paroisse, depuis l'an 1581 qu'ils y ont été établis, et je n'y ai rien trouvé de positivement intéressant à ce sujet : cependant le nombre des personnes dignes de remarque qui l'ont habité est assez considérable ; j'en ai déjà cité un grand nombre dans le cours de cette notice ; mais je ne dois pas omettre le séjour qu'y fit le célèbre Comte Roger de Bussi-Rabutin de l'académie française, et auteur de différens ouvrages dont un, les Histoires Amoureuses des Gaules, troubla sa tranquillité et sema de l'amertume sur sa vie. Il habitoit le Temple vers le milieu du seizième siècle ; et le prince Armand de Bourbon-Conti, lui écrivant de Ville-Franche, en 1654, l'appeloit son cher templier : son oncle, Hugues de Bussi-Rabutin, Grand-Prieur

de France, l'avoit sans doute attiré dans cet enclos; il y eut plusieurs enfans, dont un, Diane Charlotte de Bussi-Rabutin, née en 1653, vécut dans le monde, ainsi qu'une tendre fleur, l'espace d'un matin; la religion vint la cueillir, pour la transplanter dans un état qui lui parut plus parfait; elle se rendit religieuse au couvent de la Visitation, à Paris: elle est auteur d'un abrégé de la vie de madame de Chantal, et d'un autre abrégé de celle de Saint-François de Sales: elle écrivoit aussi bien que son père, et c'est d'elle que madame de Sévigné disoit, en écrivant à ce dernier: « Votre fille que je » vois souvent a autant d'esprit que si elle vous » voyoit tous les jours, et elle est aussi sage que » si elle ne vous voyoit jamais. » Un autre enfant du comte de Bussi-Rabutin, également né au Temple, y fut tenu sur les fonts de baptême par le célèbre surintendant Fouquet.

Je dois aussi citer Louis-Rossignol, duquel l'abbé Lebœuf parle dans son histoire de la paroisse de Bièvre, où il étoit né. Ce villageois, d'abord cordonnier, sans aucune étude ni lecture, parvint, sur la fin du dix-septième siècle, à connoître les maladies, et mérita d'être reçu médecin du Grand-Prieur de Vendôme; il s'étoit fixé au Temple, où il avoit établi une pharma-

cie; il y mourut en 1719, âgé de cinquante-neuf ans.

J'ai parlé de l'abbé de Chaulieu, mais je dois nommer aussi Regnier, fils naturel du grand Lully, et qui étoit un des plus aimables convives des petits soupers du Temple; il possédoit la musique, les belles-lettres, et avoit l'art de ces petits riens qui font les délices d'une société enjouée. Le Grand-Prieur de Vendôme lui avoit accordé une pension assez considérable et son logement au Temple; il y mourut en 1715.

M. Monthénant d'Egli, qui avoit succédé à l'abbé Bannier à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et auquel nous devons une traduction du grec des Amours de Clitophon et de Leucippe, une traduction de la Callipédie de Quillet, et une assez bonne histoire des Rois des Deux-Siciles de la maison de France, résida long-temps dans cet enclos, et y mourut en 1748, âgé de cinquante-deux ans.

Un des personnages qu'il importe le plus de ne pas oublier, est M. de Sozzi, avocat au parlement, et qui précéda M. Le Paige dans la charge de bailli-général du Temple. Ce magistrat, né à Paris en 1706, étoit originairement italien; il publia, étant bailli du Temple, plusieurs mémoires sur le Droit public, qui lui assurèrent

une réputation distinguée : il se retira à Lyon en 1756, devint membre de l'académie de cette ville, et associé de celles de Berlin et de Nancy. Parmi les ouvrages qu'il publia vers cette époque, on doit remarquer une dissertation sur une urne antique trouvée à Lyon, et une traduction des Olympiques de Pindare ; cette traduction, accompagnée d'une histoire des jeux olympiques, plaça M. de Sozzi au nombre des Hellénistes français. Il est mort à Lyon en 1784, âgé de soixante-dix-huit ans.

En 1757, il mourut au Temple un de ses anciens habitans, ouvrier en bas, nommé Pierre Lafond ; il étoit âgé de plus de cent cinq ans, et jouissoit de toutes ses facultés, n'ayant été que peu de jours malade (1).

M. Natier, un des membres distingués de l'académie de Peinture, y demeura très-long-temps ; il y étoit encore vers 1760 : j'ai parlé de ses travaux en parlant du palais du grand-prieuré.

(1) La tradition parle d'un autre centenaire demeurant au Temple, et que l'on appeloit le capitaine Constant. Cet officier-invalide avoit environ cent dix à cent quinze ans ; et Louis XV, auquel il avoit été présenté, l'avoit gratifié d'une pension particulière qu'il lui paya pendant plusieurs années, de ses propres mains, en l'appelant son capitaine.

Je ne dois pas oublier non plus le long séjour qu'y fit l'abbé Mangenot, un des religieux desservant la paroisse du lieu, et connu dans la république des lettres par différentes poésies, et particulièrement par une idylle qui a suffi pour rendre son nom célèbre et lui assurer les regards satisfaits de la postérité (1). Il demeuroit dans la maison qu'habitoient ordinairement les chapelains, et qui est située sur le charnier. Ce fut dans ce lieu qu'il fut atteint d'une paralysie qui le priva de l'usage de sa main droite ; quelque temps après, éprouvant du soulagement, il le célébra par ces quatre vers adressés à sa plume :

Revenez sous mes doigts, instrument que j'adore,
Plume que je tirai des ailes de l'Amour ;
Heureux de ce larcin, si ce dieu rit encore
Comme il en rit le premier jour !

L'abbé Mangenot ne recouvra pas une santé parfaite ; il étoit allé passer quelque temps chez

(1) Cette Idylle commençant ainsi, *Au déclin d'un beau jour, une jeune bergère*, sera long-temps l'unique modèle de ceux qui s'exerceront dans ce genre de poésie. On la trouve dans le recueil des Œuvres de son auteur, et dans le Nécrologe de 1769, dans lequel on trouve également une Notice détaillée sur cet écrivain qui n'est connu que par un très-petit nombre de poésies, toutes très-agréables.

une de ses sœurs, sur la paroisse des Saints-Innocens, et il y mourut le 13 octobre 1768, âgé de soixante-dix-sept ans. Son corps fut apporté au Temple, et il fut inhumé, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, dans la chapelle de Saint-Pantaléon (1).

M. l'abbé Blavet, fils du célèbre Musicien de ce nom, et qui fut honoré comme son père de la protection du prince de Conti, habita long-temps un appartement à l'hôtel de Guise. On lui doit, entr'autres ouvrages, la traduction des Sentimens Moraux de Smith, et celle de son Traité de la Richesse des Nations.

Un noble polonais, nommé Joseph Miaczinsky, qui avoit concouru à la diète pour l'élection du dernier roi de Pologne, en 1763, et qui, pour de certaines considérations, avoit abandonné son

---

(1) Cet aimable écrivain avoit été couronné plusieurs fois par l'ancienne société des Jeux Floraux. Il sut allier la douce piété avec la philosophie. Il avoit de la mort une idée douce, mais à la vérité peu convenable à un religieux ; il se plaisoit souvent à l'exprimer par ces quatre vers de lui, qui sont, je crois, une pensée d'Épicure :

Laissons au vulgaire des hommes
Redouter de la mort les piéges imprévus ;
Elle n'est rien tant que nous sommes,
Quand elle est nous ne sommes plus.

pays, demeuroit au Temple vers 1786, et y resta jusque vers l'époque de la révolution, dans laquelle il se jeta; nommé général de brigade, il fut accusé de complicité avec l'ex-général Dumouriez, et fut condamné à la mort. Près de marcher au supplice, il obtint à deux différentes reprises un sursis; mais à la fin il fut exécuté le 22 mai 1793, à l'âge de quarante-cinq ans.

Le marquis de l'Etenduaire, d'une ancienne famille distinguée, étoit aussi au Temple à l'époque de la révolution, et y jouissoit du droit de refuge; c'étoit un homme de mœurs douces et d'un commerce agréable. Je crois qu'on lui est redevable de quelque ouvrage de littérature; c'est au moins certainement de lui plusieurs jolies pièces fugitives insérées dans quelques recueils périodiques. Nommé officier supérieur à l'armée des Alpes, à l'époque du commencement de la guerre, il fut accusé de correspondance avec les ennemis de l'Etat, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, en 1794.

J'aurois peut-être raison de passer sous silence le séjour qu'y fit, en 1787, le trop célèbre Fouquier-Tinville, qui s'y réfugia pour y rétablir ses affaires dérangées. Heureux si par la place qu'il occupa depuis auprès d'un tribunal dont on gardera long-temps le souvenir, il n'avoit

pas acquis une telle célébrité, que je ne pusse ne pas parler de lui. Au nombre des impliqués dans le procès qu'on ne lui imputa que trop justement, je dois dire aussi qu'on vit figurer un jeune homme qui avoit habité le Temple, et qui y étoit encore en 1787; son père, appelé Prieur, avoit été chargé de la ciselure de la voiture du sacre de Louis XVI, et s'étoit réfugié dans cet enclos pour dettes contractées dans son Etat; son fils y fut élevé. Ce jeune homme avoit un esprit naturel et enjoué; quelques succès dans les arts libéraux le firent désirer dans les sociétés distinguées, et il fut admis dans les concerts, dont il devint un des violons les plus recherchés; la révolution vint développer en lui un caractère immoral. Il avoit entrepris une suite de dessins des événemens historiques dont la capitale fut le théâtre depuis 1789; cet ouvrage eut quelque succès, et la collection complette en est encore recherchée. Le jeune Prieur devint bientôt un des suppôts de la terreur qui domina en France en 1794; nommé juré au tribunal révolutionnaire, il s'y signala par ses sentimens sanguinaires. Après la journée salutaire du 10 thermidor, il fut arrêté, condamné à mort avec Fouquier-Tinville, et exécuté avec lui le 6 juin 1795, à l'âge de trente-six ans.

Je n'ai pas découvert que d'autres personnes dignes de quelque remarque particulière aient habité cet enclos, et sans doute que plusieurs auront échappé à mes recherches; mais j'en ai nommé un assez grand nombre, pour faire présumer la variété et l'agrément qu'ils jetoient et trouvoient dans ce lieu.

L'enfance, comme celle de tout petit endroit, y étoit continuellement dissipée; malgré qu'il y eût des écoles publiques et de charité pour les deux sexes, et que de toutes parts on cherchât à y tenir la main, il régnoit entre les enfans de l'enclos et ceux du privilége de Saint-Martin une division que la révolution a insensiblement détruite, et qui les jours de foire surtout occasionnoit des rixes que la police auroit dû punir sévèrement, afin d'éviter la récidive.

Mais peut-être par un effet de la dissipation du premier âge, au milieu de gens d'un certain ton, ou plutôt par un sentiment naturel d'émulation, à peine quittoient-ils l'âge de l'adolescence, qu'au moins, pour la plupart, ils prenoient un air distingué; et quoique généralement ils n'en étoient pas plus sages, ils contractoient presque tous le ton et la tournure d'enfans de bonne famille.

Tel étoit le Temple, cette antique propriété

de l'ordre de Saint-Jean, lorsque la révolution arriva; elle en changea en peu de temps les mœurs et les usages, comme elle en détruisit les priviléges : lors de la distribution de la capitale en sections, il donna son nom à celle dans laquelle il se trouva situé. Cette section donna une marque de son attachement au gouvernement monarchique et à la personne de Louis XVI, en votant contre la déchéance de ce monarque (1). A la vérité, après le 10 août 1792, les circonstances en changèrent l'esprit; mais celui qui y régna fut plus modéré que dans aucun autre quartier de cette grande cité; et, si quelques habitans du Temple firent paroître des sentimens désorganisateurs, ce ne fut pas aucun des anciens habitans de l'enclos. Le 19 septembre 1792, sur la proposition d'un député nommé Vincent, l'assemblée Législative décréta la main mise sur ce lieu, dont les différentes maisons furent successivement acquises par divers particuliers.

Voilà ce que je voulois dire sur le Temple,

(1) Au commencement de 1792 les quarante-huit sections de Paris mirent en délibération si Louis XVI n'avoit pas encouru la déchéance. Trente-trois d'entr'elles votèrent pour la négative.

ainsi que je l'ai dit dans mon avertissement ; je ne crois pas avoir fait un ouvrage d'un intérêt général, mais je pense qu'il pourra amuser quelques lecteurs, et particulièrement quelques anciens habitans de cet endroit. Je ne parle pas de ceux qui l'habiteront par la suite ; car il est à présumer, et même maintenant certain, que le gouvernement, qui de toutes parts embellit cette Cité, a jeté un œil créateur sur cet emplacement, et va faire disparoître la plupart des maisons qui y sont élevées, pour faire place à des rues qui procureront de ce côté des issues avantageuses au quartier du marais. C'est ce qui m'a déterminé à décrire, avant qu'il ne soit tout-à-fait détruit, cet enclos qui, si la révolution ne fût pas arrivée, auroit subsisté encore une longue suite de siècles, sans éprouver aucun changement sensible (1).

---

(1) Il est effectivement plus que probable que le Temple va disparoître pour faire place à des rues qui, ainsi que je viens de le dire, seront plus utiles, plus agréables, et par conséquent embelliront ce quartier. Les tours même, par suite de l'adjudication qui a été faite pour cet effet, sont déjà presque disparues. Quant au palais, il sera sans doute conservé. L'auteur d'un ouvrage récent, intitulé *Paris tel qu'il a été, tel qu'il est, et tel qu'il sera dans dix ans*, suppose que la Trésorerie y sera placée ; je doute que jamais il voye son

Si les choses n'eussent pas changé, j'aurois pris la peine de faire quelques recherches sur les biens dépendans du grand-prieuré depuis son établissement ; j'aurois essayé d'indiquer la source de ces propriétés, l'époque de leurs donations, de leurs acquisitions et de leurs aliénations, la nature de leurs redevances, et généralement tout ce que j'aurois pu trouver d'intéressant sur ce sujet aride ; j'aurois cherché

---

rêve se réaliser. Cette administration est trop convenablement située, tel peu commodément qu'elle soit d'ailleurs, pour qu'on la transporte dans un quartier si éloigné du centre des affaires. Quelques personnes avancent au contraire que ce palais sera donné à un Dignitaire qui sut s'élever par son mérite personnel aux honneurs suprêmes, et dont le nom inscrit parmi les membres d'une des premières autorités de l'Empire, est également inscrit parmi les chefs de nos cohortes de braves ; qui, par sa sagesse et sa prudence, contribua à élever Sa Majesté sur le trône impériale, comme il a su également la seconder par son courage infatigable et par ses talens militaires, dans ses vastes et belliqueux projets. D'autres personnes croyant être mieux instruites, assurent que ce palais est destiné à être la demeure du président de l'Université impériale. Ces diverses opinions servent à prouver qu'il n'y a rien de décidé sur son emploi, mais annoncent en même temps qu'il est jugé convenable pour tout autre chose que pour une caserne de gendarmerie, ainsi qu'il est maintenant employé.

à faire quelques recherches historiques sur cet antique château du Mail ou de Mai (1), dont on voit les ruines sur la paroisse d'Argenteuil, et qui ne consistent plus qu'en quelques pans de vieilles murailles, couvertes de vignes; j'aurois aussi entrepris de décrire l'Hôpital de Mesli (2),

(1) Le château de Mai ou de Mail est regardé avec raison comme pouvant avoir été le lieu de la résidence des Rois de la première race, et comme pouvant avoir pris son nom de la revue des troupes qui, à une certaine époque, fut fixée au mois de mai. L'abbé Lebœuf ajoute que quand même Mail seroit son véritable nom, il ne seroit que plus vraisemblable qu'il auroit été un château royal, *mallus* signifiant alors l'assemblée publique des États: quoi qu'il en soit, rien de si obscur que l'époque de sa destruction. On cite, à cet égard, une charte de Charles, régent de France, sous le règne du roi Jean, qui ordonne sa démolition sous le nom de châtel de Mail, de crainte, y est-il dit, que les ennemis ne s'y logeassent; mais on ne sait pas si c'est à cette époque que cette mesure de sûreté, alors nécessaire, reçut son exécution.

(2) L'hôpital de Mesli, situé près Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, étoit sans doute une maison pour loger les pélerins et croisés de la Terre-Sainte; il étoit autrefois situé sur le grand chemin, qui maintenant en est un peu éloigné. Sa chapelle, sous le titre de Saint-Jean, étoit du treizième siècle; elle étoit dans la ferme même, et ne servoit qu'aux seuls habitans de cette ferme. Cet hôpital, dit l'abbé Lebœuf, de qui j'emprunte ces détails, étoit exempt des visites de l'archevêque et de l'archidiacre, etc.

dont autrefois le Grand-Prieur de France étoit seigneur; j'aurois rendu un compte exact de sa censive dans la ville de Paris, du nombre et de l'état de ses commanderies. J'aurois donné un état des chevaliers qui avoient droit de délibérer à son chapitre, et enfin généralement tout ce que j'aurois trouvé de relatif et d'intéressant à ce sujet. Cette partie de mon ouvrage, dont j'aurois certainement trouvé les matériaux dans les archives de l'ordre et dans les différens cartulaires, eût été entièrement neuve, et étoit désirée dans l'ancien ordre de choses par ceux qui s'occupoient de ces sortes de matière; mais elle n'auroit pas été la plus facile à exécuter, et les difficultés que j'aurois eu à vaincre pour la rendre complète, auroient peut-être été insurmontables. Je ne regrette donc pas que les circonstances m'aient dispensé de ce travail, dont les résultats auroient été de peu d'intérêt pour le commun des lecteurs; mais j'ai cru devoir faire quelques recherches historiques et chronologiques sur les chevaliers qui ont possédé le grand-prieuré de France, une des premières dignités de l'ordre de Saint-Jean, et un de ses plus beaux biens en ce royaume.

CHRONOLOGIE

DES GRANDS-PRIEURS DE FRANCE.

J'ai pensé qu'une chronologie des Grands-Prieurs de France ne seroit pas déplacée à la suite de cette notice, et que même elle pourroit offrir particulièrement quelque intérêt. Il est convenable, après avoir décrit le Temple, de citer les Chevaliers auxquels il a appartenu à titre de commande. J'ai tâché de rendre cette partie de mon ouvrage le plus complet et le plus exact qu'il m'a été possible ; mais à l'égard des Chevaliers du Temple je n'ai pu dissiper l'obscurité qui règne sur cette partie de leur histoire. Il est certain qu'ils établirent dans chacune de leurs maisons d'outre-mer, un gouverneur chargé d'envoyer en Palestine les grains, le chanvre, et généralement tous les revenus des terres qui y étoient jointes, et qui pouvoient servir à l'entretien des troupes que l'Ordre avoit à sa solde. Ce gouverneur avoit le titre de trésorier, et résidoit dans les maisons qui étoient confiées à

ses soins. Mais peu de leurs noms nous ont été transmis, et la destruction de l'Ordre n'a pas peu contribué à nous dérober la connoissance de leur administration. Ce que nous en savons, c'est qu'il y avoit en outre un Chevalier pour supérieur, ou visiteur de toutes les maisons de l'Ordre, et il paroît que quelques trésoriers du Temple à Paris furent revêtus de cette dignité, qui étoit la première après celle de grand-maître.

A l'égard de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, il avoit, aussitôt qu'il eut des biens en France, établi des percepteurs ou commandeurs dans chaque maison, et un Prieur dans celle qui, par sa nature, son étendue ou sa position, avoit mérité cette priorité. Lorsque les biens des Templiers, qui leur furent donnés, eurent accru le nombre des propriétés de cet Ordre, le grand-prieuré de France fut établi dans la maison du Temple à Paris, et la succession des Chevaliers qui remplirent cette dignité est mieux connue.

Dans les treizième et quatorzième siècles, et peut-être dans le commencement du quinzième, il paroît que la dignité et le titre de Prieur ou d'humble Prieur que portèrent d'abord les Grands-Prieurs, n'étoit qu'amovible, et j'ignore au juste

l'époque où devenant une récompense de service et d'ancienneté, il ne put plus être révoqué. Il appartenoit au plus ancien bailli capitulaire; mais nos rois, très-souvent, lors de sa vacance, demandoient et exigeoient qu'un prince de leur maison en fût pourvu. Il y avoit même entre l'Ordre et la cour de France quelque traité à ce sujet. En cela, nos rois considéroient davantage l'éclat de la dignité que son rapport: car l'Ordre étoit toujours indemnisé de cette infraction à ses statuts, et à son tour il dédommageoit le bailli duquel elle blessoit et les droits et les intérêts (1).

Le grand-prieuré de France contenoit quarante-cinq commanderies; son titulaire, indépendamment de l'administration de ses biens, étoit le supérieur né de tous les religieux de l'Ordre qui y résidoient: « Il étoit chargé, selon

(1) En 1776, lors de la mort du prince de Conti, qui avoit été ainsi pourvu par l'autorité du Roi, le bailli capitulaire auquel, par droit d'ancienneté, le grand-prieuré de France auroit dû revenir, étoit M. le bailli d'Alsace; mais sur la demande de Sa Majesté, l'Ordre y ayant pourvu, M. le bailli d'Alsace ne put que faire les protestations que faisoient ordinairement ceux qui se trouvoient ainsi frustrés de leur droit d'ancienneté, et souvent de l'objet de tous leurs vœux.

» l'abbé de Vertot, de veiller sur leur conduite
» et au bon gouvernement des biens de la re-
» ligion ; il présidoit aux chapitres provinciaux,
» et lorsqu'il étoit absent il devoit nommer
» un lieutenant. »

Quoique la chose soit peu importante en elle-même, je dois, avant de commencer cette énumération chronologique, déclarer que le soin que j'y ai apporté mérite quelque considération. J'ai donné sur les Templiers trésoriers de la maison du Temple, ce que j'ai pu en découvrir : et quant aux chevaliers de Saint-Jean, j'ai cru ne devoir commencer qu'au chevalier appelé Ithère de Nanteuil, non pas qu'il fût le premier de son Ordre qui possédât la dignité prieuriale, mais parce qu'il est à présumer que ce fut sous son prieuré que le Temple en devint une des propriétés : ainsi, il est le premier qui ait pu avoir quelque rapport avec cet enclos. Je puis assurer que cette chronologie est la première complette et exacte. Celle que le *Gallia-Christiana* a donnée, est remplie de fautes et d'omissions d'autant plus grossières, qu'elles ont lieu pour les temps les plus récens. Le Martyrologe des chevaliers de Malte en a donné une liste peut-être plus exacte, mais encore incomplette, et toutes deux ne font que

donner les noms des Grands-Prieurs. J'ai donc tâché, en y joignant ceux qui étoient omis, d'ajouter sur chacun d'eux ce que j'ai pu trouver de particulier.

Robert I de Chanvilee, maître de la maison du Temple à Paris, en 1209. L'abbé Lebœuf a trouvé, dans le cartulaire de Sainte-Geneviève, ce Chevalier revêtu de cette dignité, et assistant comme témoin à un acte que passa André de Coloors, maître des maisons du Temple en France. Ce dernier étoit déjà revêtu de cette qualité en 1204, ainsi que le prouvent différentes chartes où il souscrivit.

Holdoin ou Holdomus étoit trésorier du Temple en 1212. J'ai parlé de lui dans le commencement de cette Notice. C'est de l'acte qu'il passa cette année que l'on date l'établissement des Templiers dans Paris. Cependant, trois ans plutôt, nous voyons Robert-de-Chanville en possession d'une maison de cet Ordre dans la capitale.

Aimard, trésorier du Temple avant 1218, l'étoit encore en 1219; car cette anneé il confirma une donation précédemment faite sur la

paroisse de Tremblay. Il fut un des exécuteurs du testament de Philippe II, roi de France. Dans quelques actes il est appelé Haymeric, ce qui pourroit induire en erreur, et le faire compter deux fois. En 1216 il y avoit un Prieur de Saint-Denis de ce nom.

HUBERT mourut trésorier du Temple à Paris, en 1222. C'est à lui que la plupart des historiens attribuent la construction des tours du Temple; d'autres prétendent qu'il ne fit construire que la tour carrée, et qu'on y ajouta depuis les tourelles qui l'environnoient.

JEAN I de TOURN ou de TURNO, trésorier du Temple en 1277, accorda, cette année, au curé de Clichi, la quinzième gerbe de blé, et le vingt-septième setier de vin, sur un bien que l'Ordre possédoit dans ce canton; ce qui fut approuvé par Pierre Normand, lieutenant du maître des Templiers.

L'abbé Lebœuf, en parlant de l'hôpital de Mesly, présume que ce Chevalier donna une partie du domaine de ses ancêtres pour construire cet hôpital qui, dans le dernier siècle, avoit encore le Grand-Prieur de France pour seigneur, et que c'est de son nom que le canton

dans lequel il est situé, s'appeloit anciennement *Turnum*. Sans vouloir combattre l'opinion d'un aussi savant écrivain, j'observerai que rien n'étoit si ordinaire dans ces temps reculés, que de porter le nom du lieu de sa naissance; et qu'ainsi c'est peut-être plutôt du nom de ce canton que ce Chevalier aura été appelé de ce surnom.

JEAN II LE TURC fut un des derniers trésoriers de la maison du Temple. L'auteur d'une Histoire de Paris (1) l'appelle, je ne sais pourquoi, Jean de Thurey: il étoit mort lors du procès que l'on intenta à son Ordre, mais sa mémoire étoit déjà flétrie; on l'accusa particulièrement d'hérésie. Il fut exhumé, et on brûla son corps en vertu de sentence, ainsi que je l'ai dit dans la Notice à laquelle cette chronologie fait suite. J'ai dit aussi que cet événement, que l'on peut placer vers le commencement du quatorzième siècle, étoit peut-être le sujet de l'inscription qui étoit placée sous le portail de l'église du Temple. On attribue au commandeur Jean-le-Turc la construction des quatre petites tourelles qui environnoient la grosse tour, et même la cons-

(1) Cinq volumes in-12; 1735, par Labare et l'abbé Desfontaines.

truction de l'édifice entier; mais peut-être n'est-ce seulement que les deux petites tourelles basses qu'il fit construire, d'autant plus qu'elles paroissoient avoir été ajoutées au corps de l'édifice postérieurement après son élévation : quoi qu'il en soit, on peut regarder ce Chevalier comme savant dans l'art de bâtir, puisque l'on dit que ce fut sur ses dessins que l'on construisit; peut-être avoit-il fait une étude particulière des fortifications en usage dans ces temps reculés.

Hugues I de Peralde. C'est peut-être à tort que je place ici ce chevalier. Il étoit prieur ou visiteur de son Ordre en France; et par la nature de cette place il n'avoit rien de particulièrement relatif avec la maison du Temple à Paris; mais d'un autre côté, comme depuis la perte de la Terre-Sainte le grand-maître Jacques de Molai étoit venu habiter cette maison, il est possible qu'il ait cessé d'y avoir des trésoriers, leurs fonctions étant devenues superflues; cette charge aura sans doute été remplie par celui qui représentoit le grand-maître. Hugues de Peralde étant revêtu de cette dignité, fut enveloppé dans les poursuites qui furent dirigées contre son Ordre, et finit ses jours en prison; mais l'abbé de Vertot

dit que, selon Paul-Emile, il est probable qu'il fut brûlé avec le grand-maître, en 1313. En lui doit certainement finir la liste des Chevaliers Templiers qui ont possédé la maison du Temple à Paris; elle passa, avec tous les biens de l'Ordre, sous la main du roi, qui en gratifia, ainsi que je l'ai dit, l'Ordre de Saint-Jean (1).

---

(1) La succession des Chevaliers de l'Ordre de St.-Jean qui ont possédé le grand-prieuré de France avant que le Temple fît partie de cette administration, semble être étrangère à cet ouvrage; cependant, comme elle se lie naturellement à l'Histoire du Grand-Prieuré, voici les noms de quelques-uns des Chevaliers qui ont possédé cette dignité jusqu'à Ithère de Nanteuil : je dois remarquer que le *Gallia-Christiana* en présente un plus grand nombre; mais il a grossi sa liste de quelques personnes évidemment étrangères à cette Chronologie.

Un nommé Paul, qu'il place Grand-Prieur dès 1120, tel peu de certitude qu'il y ait que dès cette époque il y eût besoin d'un administrateur en-deçà des mers; Godefroy le Breton, avec plus de vraisemblance, en 1174; Ancel ou Anselme, en 1187; Guillaume de Villiers, en 1209; Rigaud, nommé dans un acte passé avec l'abbé de Saint-Magloire, en 1224; Guarin ou Guérin, en 1228 (c'est probablement le même qui, célèbre dans son Ordre, devint ministre de Philippe-Auguste, et général de ses armées); Jean Montgrossin, en 1235; André Polerin, en 1243;

Ithère de Nanteuil étoit prieur en France pour l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1293. Il est peu sûr que ce chevalier eût quelques rapports avec la maison du Temple à Paris. Les biens des Templiers avoient été donnés à son Ordre; mais à raison des longueurs que leur remise éprouva, son successeur étoit peut-être déjà en charge, lorsqu'elle eut lieu. Néanmoins j'ai cru devoir le placer en tête des chevaliers de cet Ordre qui ont possédé le grand-prieuré de France; ainsi que je l'ai déjà dit, ils ne portèrent d'abord que le titre de prieur ou d'humble prieur; ce ne fut que dans le quatorzième siècle qu'ils crurent devoir prendre celui de Grand-Prieur.

Simon le Rat, prieur en 1317. Il signa, au mois de mars de cette année, une composition avec les gens du roi, au sujet des biens des Templiers, laquelle est rapportée dans Sauval. L'abbé Leboeuf cite un acte où on le voit encore en 1323.

Simon, en 1245; Jean de Chevry, en 1269; Radulphe de Paris, en 1271; Jean de Chevry, sans doute le même que je viens de nommer précédemment, en 1276; Jean de Villars ou de Villiers, en 1283, et auquel succéda Ithène de Nanteuil, qui peut-être eut, le premier de son Ordre, le Temple au nombre des biens qu'il avoit en commande.

Le Martyrologe des chevaliers de Malte avance qu'il devint grand-maître de son Ordre : mais c'est une erreur, c'est un chevalier nommé Geoffroy le Rat qui parvint à cette dignité vers 1204. Le *Gallia-Christiana* avance peut-être plus vraisemblablement que Simon le Rat quitta l'Ordre, et se retira au monastère de Saint-Walderic.

Guillaume I de Citry, étoit prieur en 1331 ; on le voit encore en 1335.

Florus de Fougeroles, en 1337.

Guillaume II de Mail ou de Mailly, étoit prieur en France en 1339, et, selon les tablettes de Saint-Richard, l'étoit encore en 1340 et 1344. Il paroît qu'il demeura peu de temps dans cette place. En 1353, sous le pontificat du Pape Innocent VI, et sous le magistère de Roger de Pins, on le voit présider au nom de ce dernier, et conjointement avec Guillaume de Chaslus, Grand-Prieur d'Auvergne, l'assemblée qui se tint à Avignon, relativement aux biens des Templiers. L'abbé de Vertot lui donne alors le titre de Grand-Prieur de France ; mais c'est sans doute une erreur, puisque nous lui voyons un

successeur dès 1345. Le *Gallia-Christiana* le trouve prieur de Saint-Jean en l'Ile de Corbeil, en 1360. Il y avoit dans l'Ordre de Saint-Jean plusieurs chevaliers de ce nom. Un Mailly vivoit en 1270, et par sa bravoure et ses exploits étoit surnommé le Saint-Georges des chrétiens. Un autre chevalier nommé Antoine Mailly, fut pris par les Turcs en 1340.

JEAN III DE NANTEUIL, prieur en France en 1345.

GIRAUT DE MONTAIGUE. Ce Grand-Prieur, qui n'est pas nommé sur le registre qui se trouvoit aux archives du Temple, est mis par le Martyrologe au nombre des chevaliers de Saint-Jean qui possédèrent cette dignité. On lit dans Dupleix qu'il fut tué en 1346. Quelques heures après la bataille de Crécy, il se rendoit avec l'archevêque de Rouen auprès du roi, ignorant le mauvais succès de ses armes, lorsqu'ils furent enveloppés; et après une vigoureuse résistance tant de la part du Grand-Prieur que de son escorte, ils furent impitoyablement massacrés.

NICOLAS I SUINET. Je n'ai rien pu découvrir

sur ce Grand-Prieur, qui fut pourvu de son prieuré vers 1352. Cependant je dois dire que ce fut peut-être lui qui introduisit dans son chapitre l'usage des registres pour inscrire la réception des chevaliers. Le plus ancien de ces registres étoit de l'an 1355; ils sont déposés, avec tous les titres de l'Ordre, au dépôt des archives de l'empire.

JEAN IV DUISON. On peut présumer que ce Chevalier étoit de la même maison que Godefroy de Duison, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean vers 1190; le *Gallia-Christiana* n'en avoit d'abord fait aucune mention, mais il a réparé cette omission dans son appendice. Le Martyrologe semble ignorer l'époque où il étoit revêtu de la dignité de Grand-Prieur; mais quelques actes font présumer que ce fut vers 1359.

ROBERT II DE JUILLY OU DE JUILLAC, étoit déjà prieur de Saint-Jean en l'Ile, lorsqu'il fut pourvu du prieuré de France en 1364. Il parvint à la grande-maîtrise de son Ordre en 1373; mais malgré que l'abbé de Vertot dise qu'alors il étoit dans son prieuré, il n'étoit plus prieur, puisque l'on voit son successeur dès l'an 1371. Robert de Juillac mourut à Rhodes en 1375.

Nicolas II de Thionville, prieur en France en 1371.

Girard de Vienne fut prieur au Temple vers 1378. Peut-être avant étoit-il à Saint-Jean-de-Latran, et il y a lieu de le présumer ; car c'est dans l'église de cette commanderie qu'il choisit sa sépulture. Il mourut en 1386, et y fut enterré dans une chapelle nouvellement construite, ainsi qu'il étoit dit dans une épitaphe qui se voyoit dans cette église, et qui étoit ainsi conçue :

Cy gist noble et religieuse personne, frère Girard de Vienne, iadis prieur de l'Hospital en France, qui gouverna le prieuré par l'espace de 12 ans, en grande tranquillité et bon amour envers ses frères, aussitôt après qu'ils ont fait faire cette chapelle, en laquelle il avoit élu sa sépulture, trespassa ce ieudi 14me. jour de mars, l'an mil ccc IIII xx 6.

Priez Dieu pour son ame.

Adam Boulard, ou Bonlard, prieur de l'Hôpital en France, en 1388.

Reginald I, en 1393.

Robert III d'Aube. Ainsi que sur beaucoup de chevaliers de Saint-Jean, Grands-Prieurs de France, je n'ai rien pu découvrir de particu-

lier sur Robert d'Aube : il étoit prieur de l'Hôpital en France, en 1403. Il est à présumer qu'il y mourut et qu'il fut enterré dans son église conventuelle ; car le Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean dit que l'on y voyoit sa tombe en 1640.

Ricard Tricot. On voit ce chevalier prieur de la maison hospitalière du Temple à Paris, en 1410.

Regnault de Gyresne. Ce Grand-Prieur, dont le *Gallia-Christiana* et le Martyrologe ne font aucune mention, n'en occupa pas moins cette dignité, et fut enterré au Temple ; mais son épitaphe, de laquelle j'ai vu trois copies uniformes, jette un peu d'obscurité sur cette partie de cette chronologie. Il y est dit qu'il mourut en 1415, après vingt-six ans de possession. Dans ce cas, Réginald, Robert d'Aube et Ricard Tricot n'auroient été que ses lieutenans ou vicaires. J'ai cherché, en présumant une erreur de date, à attacher Regnault de Gyresne à une autre époque ; mais je n'ai pas été plus heureux : peut-être qu'un examen attentif de l'épitaphe me feroit voir, au lieu de vingt-six ans, une durée moins considérable qui met-

troit tout d'accord ; mais je suis privé de ce secours, cette épitaphe ayant été, ainsi que toutes les autres de l'église du Temple, détruite et anéantie : au surplus la voici telle que je l'ai trouvée dans trois recueils manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

Cy-dessous gist noble et religieuse personne, frère Regnault de Gyresne, iadis prieur de l'Hospital en France, qu'il gouverna en tranquillité et union par l'espace de 26 ans, et trespassa l'an de grace 1415, le ieudi 9 d'août.

Priez Dieu pour l'ame de lui; que Dieu bonne merci lui fasse.

Cette épitaphe étoit placée dans le chœur de l'église. Un Regnault de Gyresne, qui sans doute est celui qui fait le sujet de cet article, fut ambassadeur auprès du Pape Boniface VIII, en 1393.

Pierre I de Beaufremont étoit grand-hospitalier et bailli de la Morée, en 1410 ; on le trouve prieur de l'Hôpital en France, en 1419.

Hugues II de Sarcus, ou, selon le *Gallia-Christiana*, de Sarcut, que je présume être d'une famille du Berry, quoique le Martyrologe le dise fils de Renault de Sarcut et de Perine Gambart qui reposoient aux Célestins d'Amiens, fut

prieur de l'Hôpital en France, en 1420. Il envoya à Rhodes, menacée d'un siège, un vaisseau chargé d'arbalètes, de viretons, et d'autres armes nécessaires à la défense de cette place. On le trouve encore prieur en 1431.

FOUCAULT DE ROCHECHOUART que je présume également être d'une famille du Berry ; on le voit prieur de l'Hôpital en France, après Hugues de Sarcut, en 1446.

NICOLAS III DE GYRESNE, sans doute parent de Regnault de Gyresne, dont on a vu l'article un peu plus haut, est revêtu de cette dignité après François de Rochechouart. Il paroît qu'il la posséda dix-neuf ans. Il mourut en 1466; il avoit été gouverneur du château Saint-Pierre, à Rhodes, et il fut inhumé au Temple, où on lisoit cette épitaphe.

> Cy gist noble et religieuse personne, frère Nicolas de Gyresne, prieur de l'Hospital en France, lequel gouverna bien honnêtement son dit prieuré l'espace de dix-neuf ans, lequel trespassa le 19me. jour de décembre l'an 1466.
>
> Dieu ait l'ame de lui.

Le *Gallia-Christiana* place Nicolas de Gyresne beaucoup plus tôt; je l'ai placé ici d'après le Martyrologe, et d'après son épitaphe.

Reginald II Gore, étoit prieur de France en 1464; il est nommé dans une investiture que le parlement fit, cette année, des biens des Templiers. Guichenon, dans son histoire de Bresse, parle d'une famille de ce nom; mais comme elle ne fut annoblie qu'en 1480, ce chevalier qui devoit être déjà d'une ancienne noblesse, n'en étoit certainement pas.

Bertrand I de Cluys, d'abord prieur d'Aquitaine, ensuite Grand-Prieur de France en 1467, l'étoit encore en 1476; il se rendit à Rhodes au moment du siège que cette île éprouva par l'armée Ottomane de Mahomet II, sous le magistère de d'Aubusson; il est à présumer qu'il mourut à Paris, et peut-être au Temple, où il fut enterré. C'est le premier prieur que j'aie vu qualifié du titre de Grand-Prieur.

N*. D'Aubusson. J'avois envie de retirer ce Chevalier de cette chronologie, d'autant plus que je crois que c'est un double emploi du nom de Nicolas d'Aubusson, dont on verra l'article peu après; mais le *Gallia-Christiana*, qui seul l'a placé au nombre des Grands-Prieurs, cite quelques autorités que je n'ai pas pu récuser d'une manière victorieuse : au surplus, dans le cas

où il y auroit eu deux Grands-Prieurs de ce nom, on peut les considérer comme étant de la même famille que Pierre d'Aubusson, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean, et qui étoit leur contemporain, étant mort en 1503.

EMERY D'AMBOISE, frère du célèbre cardinal George d'Amboise, ministre d'État sous Louis XII; il fut pourvu du grand-prieuré de France, vers 1480, devint Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean en 1487, et mourut à Rhodes en 1512, âgé de soixante-dix-huit ans (1).

PIERRE II DE CLUYS. On trouve ce Grand-Prieur en 1490 : peut-être succéda-t-il immédiatement à Emery-d'Amboise ; il étoit sans doute parent de Bertrand de Cluys dont je viens de parler, et de Pierre de Cluys dont on verra l'article peu après.

JACQUES I DE CHATEAU-CHASLONS, Grand-Prieur en 1504, étoit d'une famille de Tou-

(1) J'ai parlé plusieurs fois d'Emery d'Amboise dans le cours de cette Notice; mais je dois ajouter ici qu'il fit faire au Temple, pendant son grand-prieuré, différentes constructions, entr'autres un sépulcre qu'il fit ajouter à l'église, et qui étoit, dit le Martyrologe, semblable à celui de Jérusalem.

raine, dont est sorti depuis Tristan l'Hermite, page de Gaston d'Orléans, et connu par ses poésies sous le règne de Louis XIII.

Antoine Chabot, Grand-Prieur en 1506, étoit frère du baron de Jarnac, et oncle du célèbre amiral Chabot. Il mourut en 1507, et fut enterré au Temple, où dans le chœur de l'église on lisoit cette épitaphe :

Cy gist noble et religieuse personne, frère Antoine Chabot, chevalier, Grand-Prieur de France, natif de Jarnac ou Pierre d'Acquitaine, lequel, par ses vertus mérites, est parvenu à la dignité de Grand-Prieur de France, et trespassa le 6me. de novembre 1507.

Priez Dieu pour son ame.

Pierre III de Pons ou de Pontz. On voit ce chevalier Grand-Prieur en 1510; il mourut en 1512, et fut inhumé dans l'église de son grand-prieuré. Son épitaphe, que l'on y voyoit, nous apprend le lieu de sa naissance, mais ne faisoit aucune mention de sa dignité. Elle étoit ainsi conçue :

Cy gist noble et religieuse personne, frère Pierre de Pons, natif de Razas près de Montishart en Touraine, lequel trespassa de ce monde le 7 juillet l'an 1512.

Notre Seigneur lui veuille donner la grâce en Paradis. Amen.

= Le *Gallia-Christiana* place après Pierre de Pons un chevalier qu'il nomme Philippe Villiers de l'Ile-Adam ; mais c'est une erreur notable fondée sur un passage de l'histoire de Malte, de l'abbé Vertot, et qui n'est pas exact. C'est de l'illustre Villiers de l'Ile-Adam dont parle cet historien, et c'est par anticipation qu'il lui donne le titre de Grand-Prieur de France, qu'il posséda effectivement peu d'années après, mais dont il n'étoit pas encore revêtu.

Charles I de Brumiers. On trouve ce chevalier Grand-Prieur en 1514, et il est certain qu'il succéda immédiatement au Grand-Prieur de Pons : il mourut dans son prieuré en 1519, et fut enterré dans le chœur de l'église du Temple. Ainsi qu'à l'égard de son prédécesseur, j'ai trouvé dans cette épitaphe que l'on lui dressa le lieu de sa naissance.

Cy gist noble et religieuse personne, frère Charles de Brumiers, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Grand-Prieur de France, natif de Brumiers en Valois, qui trespassa le 16me. jour de mai 1519.

Priez Dieu pour son ame.

Nicolas IV d'Aubusson, est noté comme Grand-Prieur après Charles de Brumiers. C'est ce chevalier que je crois n'en faire qu'un avec

celui que j'ai présumé être de la même famille, et dont je n'ai pas pu citer le prénom. Dans le cas où effectivement il n'en feroit qu'un seul, ce seroit encore une chose à examiner, à quelle époque il faudroit le placer. D'après certaines considérations je croirois volontiers qu'il auroit succédé à Bertrand de Cluys, et alors Philippe-Villiers de l'Ile-Adam auroit succédé immédiatement à Charles de Brumiers; mais de tout cela il n'y a de certain que l'incertitude où l'on doit être touchant ce point de cette chronologie.

Philippe I de Villiers de l'Ile-Adam, d'une ancienne famille de France, et fils de Jean de Villiers, garde de la prévôté de Paris, devint grand hospitalier de l'Ordre de Saint-Jean, et fut employé avec un succès constant dans diverses ambassades. Il fut pourvu du grand-prieuré de France qu'il ne dut posséder que très-peu de temps, étant parvenu à la grande maîtrise après la mort du Grand-Maître Fabrice Carette, en 1521. Il étoit alors dans son grand-prieuré; et le souvenir de ses vertus, ainsi que l'a dit un écrivain, fut à Rhodes sa seule recommandation auprès de ceux qui furent chargés de l'élection. Ce fut sous le magistère de ce grand

homme que l'Ordre éprouva combien la véritable grandeur a de puissance sur les adversités de la fortune. Il défendit Rhodes contre une armée formidable ; et après avoir succombé, il sut, par sa persévérance et par son esprit conciliateur, procurer à son Ordre la souveraineté de l'île de Malte dont il prit possession en 1530, et où il mourut en 1534, étant Grand-Prieur de France. Il avoit fait construire, ou plutôt ordonné la construction de la chapelle du Saint-Nom de Jésus, de laquelle j'ai parlé en faisant la description de l'église. Après sa mort, en reconnaissance des services éminens qu'il avoit rendus à la religion, les Chevaliers de Saint-Jean lui élevèrent le magnifique cénotaphe dont j'ai donné la description. Auprès on lisoit :

Habet interior Gallia antiquissimam familiam de Villiers de l'Ile Adam ; multis magnisque rebus gestis clarissimam regum amicitiis celeberrimam ; undè suis, totique reip. christianæ prodiit tantis dignus natalibus Philippus, cujus modò viator, monumentum cernis, honoris virtutisque ergo positum hunc eo sua per gradus erexerunt merita, ut concordibus omnium votis, in universum suum ordinem obtinens imperium ejus militiæ magister fuerit, quæ Deo Opt. Max. est et Joanni-Zachariæ sacra ; cellam hanc vivens ineffabili

tetragammato nomini, extrà quod nulli salus, vir pius ac religiosus dicatam voluit.

Sur son tombeau, à Malte, on ne mit que ces seuls mots :

Ici repose la vertu victorieuse de la fortune.

Pierre IV de Cluys, Grand-Prieur de France, vers 1522. Il contribua, par sa valeur, à la défense de Rhodes; et lorsqu'elle fut prise par les Turcs, il suivit le Grand-Maître Villiers de l'Ile-Adam, et le seconda habilement dans toutes ses entreprises. Il mourut vers 1535. Peut-être alors n'étoit-il plus Grand-Prieur. C'est lui qui fit construire la chapelle de Saint-Pantaléon qui étoit ajoutée à l'église du Temple. On y voyoit sa statue et celle de Bertrand de Cluys son oncle; et il est plus que probable qu'ils y furent inhumés tous les deux. J'ai rapporté, en faisant la description de l'église, l'inscription que l'on lisoit dans cette chapelle.

Jacques II de Bourbon, que l'on sait avoir été bailli de la Morée, et par conséquent commandeur de Saint-Jean-de-Latran, à laquelle commanderie ce baillage *in partibus* étoit attaché, succéda au Grand-Prieur Pierre de Cluys,

Il s'étoit trouvé avec lui au siége de Rhodes, duquel il nous a laissé une relation qui fut imprimée à Paris. Il avoit donné à ce siége des preuves de sa valeur, et parvint au grand-prieuré de France après l'an 1527. A son avénement à cette dignité, il envoya à Malte une tapisserie sur laquelle étoient représentés les Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean, d'après les meilleurs originaux. Il étoit fils naturel de Louis de Bourbon, évêque de Liége, et prenoit la qualité de bâtard de Bourbon. Il mourut à Paris en 1537. Il fut inhumé au Temple, et voici son épitaphe :

Cy gist noble et religieuse personne, frère Jacques Bastard de Bourbon, de Liège, chevalier de l'Ordre de l'Hospital de Saint-Jean-de-Jérusalem, Grand-Prieur de France dudit Ordre, qui trespassa le jeudi 27me. jour de septembre 1537.

Priez Dieu pour lui.

Philippe II de Carleau, ou plutôt de Kerleau, Grand-Prieur vers 1540, étoit Breton, et d'une famille illustre et considérable de cette province, ainsi qu'il le paroît par une épitaphe ou simple inscription d'un latin barbare qui se voyoit dans l'église du Temple près le chœur. Elle portoit en outre que Philippe de Kerleau

avoit été employé à des affaires importantes avec divers princes chrétiens, et qu'il soutint avec éclat la dignité dont il étoit revêtu. Je n'ai pas pu découvrir la date de sa mort : il est à présumer qu'il fut enterré au Temple. Le *Gallia-Christiana* l'appelle improprement Philippe Bertheau, et le place dans son appendix sous la date de 1539.

Claude d'Ascienville étoit fils de Claude d'Ascienville, seigneur de Villiers, et d'une ancienne famille de Champagne; il étoit commandeur d'Auxerre, de Troie et de Lannoy, et devint Grand-Prieur en 1547; il mourut, à ce qu'il paroît, la même année, et fut enterré dans l'église du Temple, où on lisoit son épitaphe ainsi conçue :

> Cy gist noble et religieuse personne, frère Claude d'Ascienville, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en son vivant Grand-Prieur de France, lequel trespassa le 24me. jour d'octobre de l'an 1547.
>
> Priez Dieu pour lui.

François I de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon Vendôme, étoit conséquemment frère de Louise de Lorraine, épouse du roi Henri II;

il naquit en 1533, et entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-Jean ; il fut pourvu du généralat des galères de France, et presqu'en même temps il obtint le commandement de celles de la religion ; il fit différentes courses contre les Turcs, et il signala son courage et son habileté dans différens combats dont il sortit victorieux, et dans l'un desquels il fut blessé. En 1559, lors de l'élection du pape Pie IV, il alla à Rome et y conduisit le cardinal de Lorraine son parent. François de Lorraine étoit entreprenant ; il se flattoit d'avoir un moyen sûr de reprendre l'île de Rhodes sur les Turcs, et il avoit ce dessein tellement à cœur, qu'en 1562, le matin de la bataille de Dreux, où il se trouva, il disoit qu'il ne regretteroit pas d'y perdre la vie, s'il avoit eu le temps de le mettre à exécution. Il n'y fut pas tué ; mais il y contracta une pleurésie dont il mourut au bout de six semaines, à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit succédé à Claude d'Ascienville dans la dignité de Grand-Prieur de France. Brantôme le dépeint comme un bon officier de terre et comme un bon marin ; il dit qu'il aimoit le jeu, mais plutôt par magnificence que par passion. Il jouissoit de l'estime d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui lui disoit, selon le même auteur : « *Monsieur mon prieur, je vous*

aime fort; mais non pas monsieur votre frère, qui m'a ravi ma ville de Calais. »

L'abbé de Vertot, dans son Histoire de l'Ordre de Malte, dit que François de Lorraine obtint le grand-prieuré de France en 1577, à la recommandation de Henri III : c'est une erreur d'autant plus grave, que ce chevalier étoit mort douze ans avant le règne de ce monarque et quinze ans avant cette époque, ainsi que l'on peut s'en convaincre par les mémoires de ce temps, et par cette longue épitaphe qui se voyoit dans la chapelle de la Vierge de l'église du Temple, où il fut inhumé. Cependant je présume que l'on doit le regarder comme un des premiers chevaliers de grâce qui souvent intervertirent depuis l'ordre des promotions aux dignités acquises par le rang d'ancienneté.

Tombeau de très-illustre et très-magnifique prince François de Lorraine, Grand-Prieur de France.

Passant qui, sans penser au destin rigoureux,
Vivant au prix des morts, t'estime bien heureux,
Arrête un peu le pas et tu pourras connoître
Lequel est plus heureux, ou celui qui vient naître,
Ou celui qui, mourant, laisse avecque son nom
Les fidèles témoins d'un immortel renom.

Sous ce marbre engourdi demeure l'ombre vaine
Et le corps enfermé de François de Lorraine,
Non de ce grand François qui, par ses braves faits,
Défendit les Lorrains et recouvra Calais,
Mais d'un qui, descendu des mêmes père et mère,
Suivoit assez de près la grandeur de son frère;
Qui défendant la foi ne voulut s'épargner,
Comme de sa vertu Malte peut témoigner;
Qui défendit son roi, voire toute la France,
Comme confesse assez la coste de Provence,
Les nourrissons du Rhin, le pays Boulenois,
Les remparts emmurés des frontières d'Artois.
C'est, passant, ce qui fait qu'encore que la vie
Lui fût avant ses jours subitement ravie,
Si est ce qu'il vivra et son renom toujours
Vivant compagnera l'infinité des jours;
Renom qui fleurira plutôt par sa vaillance
Que par heureusement avoir pris sa naissance
D'un Prince successeur à ce grand Godefroy,
Qui laissa son pays, par arme se fit roi,
Ayant divinement conduite son armée
Jusqu'au lieu capital de la terre Idumée.
Sa vertu toutefois ni l'heur de ses aïeux,
Bien qu'il fût à chacun courtois et gracieux,
Ne purent s'empêcher qu'en la fleur de son âge
Il n'ait passé trop tôt le commun passage
Où l'on ne voit jamais que les traces des pas
Ne voisent regarder toujours en contrebas.

Vous doncque qui n'avez pour aïeux ni pour pères
Les Princes et les Rois, ne pleurez vos misères;

Mais plûtot sous la terre allez patiemment,
Puisque la mort aux grands ne pardonne autrement.

Obiit 6 *martii* 1562.

François II, Pied-de-Fer, d'une ancienne famille de Champagne, fut d'abord commandeur de Boncours et de la Croix-en-Brie, et devint Grand-Prieur de Champagne en 1557. En 1563, il succéda à François de Lorraine au grand-prieuré de France; il avoit dans l'Ordre un parent qui fut commandeur de Fiette, et décéda en 1506 ou environ, et un autre qui devint gouverneur de Malte peu après cette époque. Je fais mention de ces deux chevaliers, afin qu'ils ne soient pas confondus avec celui qui fait le sujet de cet article, et sur lequel je n'ai rien pu apprendre de plus particulier; j'ignore même absolument la date de sa mort.

Pierre V de la Fontaine fut reçu chevalier en l'église du Temple, le jour de la Saint-Barnabé. Il obtint une commanderie en 1556, devint trésorier de l'Ordre en 1558, grand hospitalier en 1560, grand-prieur de Champagne en 1562, et succéda au chevalier Pied-de-Fer, au grand-prieuré de France. Il obtint

aussi, en 1565, l'emploi de général des galères de la religion, et mourut le 30 novembre 1572, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il fut enterré à Moisy-le-Temple, près la Ferté-Milon. Peut-être s'étoit-il démis déjà de son prieuré: c'est pendant qu'il étoit dans cette place qu'il intervint un arrêt de la cour du Parlement, qui ordonna la démolition des moulins du Temple, situés, ainsi que je l'ai dit, sur la rue des Barres, près les bords de la Seine. Le Grand-Prieur Pierre de la Fontaine étoit généralement estimé; il avoit plusieurs de ses parens dans l'Ordre de Saint-Jean, dont un, entr'autres, nommé Guillaume de la Fontaine, étoit ambassadeur de l'Ordre, et fut tué à la bataille de Saint-Denis, donnée en 1567 contre les Calvinistes. Un autre qui vivoit peu après cette époque remplit avec distinction différens emplois dont il fut chargé.

Henri I d'Angoulême étoit fils naturel d'Henri II, roi de France, et d'une dame écossaise de la maison de Lewiston. Il naquit en 1550, et fut pourvu très-jeune du grand-prieuré de France, auquel se joignit bientôt la dignité d'amiral des mers du Levant. Des troubles s'étant élevés en Provence au commencement

du règne d'Henri III, ce monarque l'y envoya en qualité de gouverneur; il se rendit si agréable à la noblesse de cette province, que le roi, quelque temps après, ayant nommé pour le remplacer le comte de la Suze, il fut supplié d'y conserver Henri d'Angoulême. Ce prince y rendit de grands services dans le temps de la ligue; il sut contenir les factieux par une juste sévérité, et réprima dans ces contrées les mouvemens séditieux qui dans ce moment éclatoient de toutes parts. Cet emploi honorable dans lequel il rendit de grands services à sa patrie, dut nécessiter dans son grand-prieuré un vicaire ou administrateur pour gérer en son nom. Henri étoit plutôt un homme du monde qu'un religieux; il réunissoit la beauté des traits de la figure, à la force du corps. « Il étoit, dit Ste.-Marthe, docte en langue, chasse, musique, peinture et poésie en laquelle il excelloit. » S'il n'y excelloit pas, il y avoit au moins de la facilité. On trouve de ses vers dans les Lettres d'Etienne Pasquier. Il y avoit quelque temps qu'il avoit eu un différend avec Philippe d'Altouvis, baron de Castelanne; ils résolurent de le vider l'épée à la main; le baron se sentant blessé poussa vivement et tua le Grand-Prieur le 2 juin 1586; il étoit alors âgé de trente-six ans; il fut enterré

dans l'église des Carmes d'Angers, dans la chapelle du roi René.

CHARLES II DE VALOIS, duc d'Angoulême et pair de France, étoit fils naturel de Charles IX et de la dame de Belleville; il naquit en Dauphiné en 1573. Charles IX, en mourant, le recommanda à Catherine de Médicis sa mère, et Henri III le prit en affection, donna ses soins pour qu'il reçût une éducation conforme à sa naissance, et le fit pourvoir du grand-prieuré de France, en 1587, après la mort de Henri d'Angoulême. C'est en cette qualité qu'en 1597 il épousa à Blois, au nom de Ferdinand de Médicis, Christine de Lorraine, nièce de Henri III; il avoit suivi ce roi au siége de Paris, et après sa mort funeste il fut un des premiers qui reconnut le roi de Navarre pour roi de France; il combattit avec lui à Arques, et tua de sa main, dans cette bataille, le comte Sagonne, général de la cavalerie ennemie. Vers 1598 il remit son grand-prieuré, obtint dispense de ses vœux, et épousa une demoiselle de la maison de Montmorency; il continua de servir l'Etat avec distinction, et vivoit encore en 1644, car il épousa, cette même année, en deuxièmes noces, une demoiselle de la famille de Nargonne.

Bertrand II Pelloquin, selon le *Gallia-Christiana* et quelques titres, mais auquel l'abbé de Vertot, dans son Histoire de Malte, donne le prénom de Pierre, fut commandeur de Saint-Jean-de-Latran, et successivement grand-hospitalier, Grand-Prieur de Champagne, et enfin Grand-Prieur de France en 1594. Je ne sais s'il remit ou permuta cette dernière dignité; mais vers 1596 ou 1598, on le voit encore Grand-Prieur de Champagne, sans qu'il soit question de la qualification de Grand-Prieur de France. Le Martyrologe dit qu'il décéda Prieur d'Aquitaine; j'ignore la date et le lieu de sa mort.

Georges Regnier de Guerchy, que je présume être d'une famille de Picardie, parvint au grand-prieuré de France vers 1600. Il mourut à Paris le 11 novembre 1618, et fut inhumé dans l'église du Temple. Ce Grand-Prieur fut très-attentif à la conservation et à l'amélioration des domaines dont il avoit la commande, comme il fut également zélé pour la discipline des chevaliers confiés à ses soins: il étoit aussi très-soigneux pour la conservation des priviléges de l'Ordre. A cet égard, on pourroit peut-être le regarder comme un peu processif. Il fit réformer par jugemens plusieurs enchères et adjudica-

tions juridiques faites de quelques maisons sises rue des Vieilles-Audriettes, parce que cette rue dépendante de la Culture du Temple, n'y étoit pas nommée rue de l'Echelle du Temple. Le lieutenant civil fut obligé de réformer ses actes; mais l'usage a prévalu contre les efforts du Grand-Prieur. C'est sous son grand-prieuré que la partie restante de la Culture du Temple fut aliénée pour construire la place de France qui fut projettée, ainsi que je l'ai dit dans le commencement de cette Notice. On lui attribue aussi quelques changemens et constructions dans l'intérieur de l'enclos du Temple; mais les traces certaines en sont disparues par les constructions subséquentes.

Alexandre de Vendôme, Grand-Prieur de France après Regnier de Guerchy, étoit fils légitimé de Henri IV et de la duchesse de Beaufort si connue sous le nom de la belle Gabrielle d'Estrées. Il naquit à Nantes en 1598, et fut reçu chevalier de Malte en 1604. Cette cérémonie, ainsi que je l'ai déjà rapporté, eut lieu dans l'église du Temple. Alexandre de Vendôme étoit si jeune, que, ne pouvant répondre aux questions qui lui furent faites, Henri IV descendit du trône qui lui avoit été préparé, et répondit

pour lui, en disant : *Je quitte les fonctions de roi pour remplir celles de père.* Le jeune chevalier ne tarda pas à recevoir dans l'Ordre de Saint-Jean les dignités que lui promettoit sa naissance. Après avoir obtenu une commanderie, il devint prieur de Toulouse, et ensuite général des galères de la religion. Il se rendit à Malte en 1612, pour y faire ses preuves; et en revenant en France il prêta à Rouen, entre les mains du Pape Paul V, le serment d'obéissance filiale au nom de Louis XIII, qui le gratifia de l'abbaye de Marmoutiers. De retour à Paris, il parvint sans doute, par des lettres de grâces, au grand-prieuré de France en 1618. Il paroît que depuis cette époque il ne s'occupoit qu'à faire régner l'ordre dans tous les détails de cette place, qui alors en étoit plus surchargée que nous ne l'avons vu de nos jours, lorsque la mort vint l'arrêter au milieu de sa carrière. Il mourut au château de Vincennes, le 8 janvier 1629, âgé de trente-un ans. Je n'ai pas pu découvrir le lieu de sa sépulture.

Guillaume III de Meaux de Boisboudran. On trouve ce chevalier Grand-Prieur vers 1631. Il étoit d'une famille distinguée du Berri, et assista par procureur au chapitre tenu à Malte

cette année, à l'occasion de quelques nouveaux réglemens que le Pape Urbain VIII vouloit introduire dans le gouvernement de l'Ordre. Il avoit été envoyé en ambassade auprès de Henri IV, en 1601, à l'effet de notifier à ce monarque l'élection d'Alof de Vignacourt à la grande-maîtrise. C'étoit un chevalier intègre. Le procès qu'il eut en 1636, avec les religieux-chapelains de son église conventuelle, et duquel j'ai rendu compte dans une note de cet ouvrage, fait honneur à son administration. Il est à présumer que ce fut lui qui fit bâtir l'hôtel qui dans le dernier siècle portoit encore son nom, et où mourut l'abbé de Chaulieu, ainsi que je l'ai fait remarquer en faisant la description de l'enclos du Temple. Et c'est sans doute dans ce lieu qu'il mourut le 2 octobre 1639. Il fut inhumé dans son église.

Amador de la Porte étoit issu d'une famille illustre du Poitou; et plus encore par son mérite personnel, que par sa naissance, il fut un des chevaliers distingués de l'Ordre. Tous les historiens ont remarqué qu'il ne dut son élévation qu'à lui-même, et nullement au crédit de ses neveux, dont un, le cardinal de Richelieu, donna des lois à la France; et l'autre, Charles de la

Porte, duc de la Meilleraye, la servit avec une distinction éclatante. La vie entière d'Amador fut employée au service du roi ou de l'Ordre de Saint-Jean, dans lequel il entra vers 1610; mais Louis XIII continua de l'employer utilement dans des places qui exigeoient à-la-fois les talens d'un officier expérimenté, et les soins d'un administrateur intègre. Il fut nommé gouverneur de la ville et château d'Angers en 1619, du Hâvre en 1626, et lieutenant de roi au pays d'Aunis et îles de Rhée et d'Oléron, en 1635. Dans ces différens emplois il sut acquérir la réputation d'un homme véritablement utile à sa patrie. Son zèle lui fournit encore le moyen de servir l'Ordre dont il étoit membre, et dont il avoit été ambassadeur à la cour de France, vers 1616. Les différentes dignités dont ensuite il fut revêtu dans cet Ordre, lui échurent par son seul droit d'ancienneté; et c'est ainsi qu'il fut successivement commandeur de la commanderie de Braque, bailli de la Morée, par cette raison commandeur de Saint-Jean-de-Latran, grande-croix et bailli capitulaire. La dignité de Grand-Prieur vint couronner ses nombreux travaux. Il succéda, en 1640, au chevalier Meaux de Boisboudran, mais il ne posséda cette place que peu d'années.

Il résidoit au Temple ; et c'est dans cette retraite où il déployoit encore toute son ancienne activité, qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 31 octobre 1644, âgé de quatre-vingt-cinq ans, ainsi que je l'ai rapporté. Il fut inhumé dans l'église de cet enclos, où son neveu lui fit élever le tombeau duquel j'ai donné la description. La figure se voit au musée des Monumens français. Elle représente un homme de bonne mine, mais d'une stature courte et un peu ramassée. L'épitaphe a été détruite, ainsi que les autres parties de ce monument. Au haut, on lisoit ces mots :

D. O. M. S.
Non moriar, sed vivam,
Et narrabo opera domini. *Psal.* 117.

Et au bas étoit écrite cette autre inscription dans laquelle on fait allusion à son nom :

PIIS MANIBUS.
Portæum pietas generosis sustulit alis ;
Qui sic evehitur Tartara nulla timet.

Plus bas encore, et sur la face du monument, on lisoit l'épitaphe suivante :

Æternâ dignum memoriâ
D. Amadorum de la Porte,
Cujus cineres hic sepulti futuram præstolantur anastasim, Posteritati multa commendant decora. Ejus

origo gens vetustæ nobilitatis apud pictones, heroum ferax, præcipuis hocce nostro sæculo præfulsit honoribus; quippe quæ eminentissimum cardinalem Richelium, liliati cœli nostri velut atlantem, virum primæ notæ, et omnibus majorem titulis; necnon illustrissimum Polemarchum Mellæræum, invictum Poliorcetem, provinciæ Armoricæ proregem, utrinque nepotes, quasi ad miraculum protulit; ille tamen ante hæc gentilitia sidera propriis jam splenduerat radiis, et à puero Melitensis ordinis sacram adscriptus militiam, in eâ fortiter sese gesserat, geminâ expeditione navali: tum illâ quâ fame periclitanti religionis insulæ, expugnatis, captis, et adductis quinque navibus turcicis, frumento onustis, opportunè succurrit; tum eâ quâ eorumdem infidelium classe in secundo regressu à Lepanto dispersâ et direptâ, singulari ejus adminiculo opima spolia captivi, et tormenta bellica in ordinis commodum cessêre. Deinde summus illi Franciæ prioratus (apud equites post supremam spectatissima dignitas) non aulæ favoniis, quibus bis restitit, blandè afflato, sed exactâ secundùm ætatem successione promoto, cum applausu obtigit; quo in gradu oppressorum protectorem, egenorum provisorem, dissidentium conciliatorem, se semper exhibuit; sub eminentissimo cardinali, nepote regis administro, architalassi vice functus est; illi solùm secundus, qui in omnibus Galliæ negotiis primas tenuit; eâ vitæ innocentiâ et morum gravitate fuit, ut conversatione suâ vanas aulicorum mentes sapientiæ salè condiret; eo animi vigore, ut sive in Deum, sive in regem peccantibus, vel solâ præsentiâ metum incuteret; tandem et annis et meritis plenus, octogesi-

mum ætatis annum, excedente lustro, morte justorum obdormivit in Domino. Ann. sal. 1644 R. I. P. hanc grati animi et piæ memoriæ durabilem tesseram Carolus Mellæræus, idem qui suprà nepos amantissimus, posuit.

Hugues III de Bussi Rabutin, d'une ancienne famille de Bourgogne, succéda au Grand-Prieur Amador de la Porte, en 1644. J'ai déjà dit qu'il étoit oncle de Roger, comte de Bussi Rabutin, célèbre auteur de l'Histoire amoureuse des Gaules, et l'un des beaux-esprits du siècle de Louis XIV. Ce littérateur, dans ses mémoires, dépeint son oncle comme un homme d'un caractère insinuant, et qui fut attentif à tout ce qui put contribuer à son élévation. Il fut d'abord pourvu des commanderies de Normier et de Pontaubert, et étoit bailli capitulaire lorsqu'il parvint au grand-prieuré de France, qu'il gouverna pendant douze ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1656. Il fut inhumé au Temple.

Nicolas V Paris de Boissy, étoit commandeur de la commanderie de Villiers-au-Liège en 1652, et mourut au Temple, le 17 février 1667, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut enterré dans la chapelle de la Vierge de son

église. C'est sous son grand-prieuré que le palais du Temple fut commencé sous les ordres du commandeur de Souvré, sur lequel il se reposoit probablement du soin de l'administration.

JACQUES III DE SOUVRÉ, fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, gouverneur de Louis XIII, et maréchal de France, fut reçu dans l'Ordre de Saint-Jean en 1605, n'ayant alors que cinq ans; il fut fait grande-croix par un bref du Pape Urbain VIII, qui occasionna quelques difficultés dans le conseil de Malte. Il fit ses premières armes au siége de Casal, et commanda les galères de France au siége de Porto-Longano, où il se distingua d'une manière brillante. Il suivit ensuite la carrière des négociations, et remplit auprès de Louis XIV diverses ambassades de son Ordre, dans lesquelles il sut acquérir l'estime et l'amitié de ce monarque, qui le gratifia de plusieurs abbayes. Il étoit pourvu depuis long-temps de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran; et en 1667 il succéda au chevalier Paris de Boissy, dans la possession du grand-prieuré de France. Il mourut le 28 mai 1670, âgé de soixante-dix ans. Il fut inhumé dans l'église du Temple. Le Grand-Prieur de Souvré étoit un des esprits agréables du siècle de

Louis XIV ; c'est de lui dont parle Boileau dans ses œuvres poétiques, et il nous reste un recueil de ses lettres manuscrites depuis 1639 jusqu'en 1652 (1). Le mausolée qu'il avoit fait élever à Saint-Jean-de-Latran, comptant y recevoir sa sépulture, et le palais du grand-prieuré qu'il fit construire, donnent une idée de sa magnificence. On voit ce tombeau au musée des Monumens français, et on y lisoit cette inscription :

D. O. M.

Heu viator ! hîc jacet illustriss. F. Jac. DE SOUVRÉ, Melitensium hospitii nomotheta, ad christianiss. Regem legatus, qui delibationem principis Franciæ prioratûs à principe prior obtinuit; avos habuit, et atavos heroas, ipsum patrem Ægidium Franciæ polemarchum Ludovici XIII, moderatorem strenuissimum, in aula quasi contubernio acta pueritia, regem contra hæreticos perduelles advolantem assiduè secutus est, Casale duriter obsessum venit, Vercellas pressas vidit, prementem Iberum vicit, portum (cui Longone nomen) gallicas triremes adverso Neptuno quassatas intre-

(1) Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pu me procurer l'examen de ces lettres. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque Française*, revue par M. Fontet, indique qu'elles étoient dans celle de M. Bouthillier, ancien évêque de Troie.

pidus imperator opportunè adpulit; si plura, publicam audi famam, et vale.

Æ. R. V. M. C.

Henri II d'Estampes Valençay. Ce chevalier, qui succéda à Jacques de Souvré dans la possession du grand-prieuré de France, étoit neveu du célèbre cardinal de Valençay, qui, chevalier de Malte, avoit été fait grande-croix de grâce en 1629 : il marcha sur les traces de son oncle dans la carrière des dignités, et étoit abbé de Bourgueil lorsqu'il fit profession dans l'Ordre de Saint-Jean : il fut chargé de plusieurs négociations ; et après avoir été employé utilement par son Ordre dans cette partie, Louis XIV le nomma son ambassadeur à la cour de Rome en 1652, il étoit alors prieur de Bapaume. Lors de l'élection de Raphaël Cottonner à la grande-maîtrise, en 1660, Valançay, qui se trouvoit à Malte, étant Grand-Prieur de Champagne, et, je crois, bailli conventuel, fit tous ses efforts pour obtenir les suffrages de ses amis et pour être élevé à cette éminente dignité ; mais ce fut en vain, il ne put parvenir à cet objet de ses vœux. Il succéda, en 1670, au Grand-Prieur de Souvré ; mais il résida presque toujours à Malte, où il mourut au mois d'avril de l'an 1678, âgé

de soixante-quinze ans. Le *Gallia-Christiana* l'appelle Hugues. J'ai suivi les chartes de sa famille, où il est nommé Henri.

PHILIPPE III DE VENDÔME. Le grand-prieuré de Philippe de Vendôme est remarquable autant par sa durée, qui fut une des plus longues que l'on puisse remarquer, que par le caractère, les talens, l'esprit et la naissance de celui qui en fut revêtu; arrière-petit-fils d'Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées, il naquit à Paris le 23 août 1655, et entra dès son adolescence dans l'Ordre de Saint-Jean. Quoique les détails de ses services appartiennent plutôt à l'histoire de France qu'à celle du grand-prieuré, comme ils servent à peindre son caractère, je crois devoir au moins en présenter un tableau rapide. Il fit ses premières armes au siége de Candie, sous son oncle le duc de Beaufort; ensuite il suivit Louis XIV dans la conquête de la Hollande; il se trouva au passage du Rhin, au siége de Maestricht, de Valenciennes et de Cambrai, à la bataille de Fleurus et à celle de la Marsaille, où il fut blessé. Il fut élevé au grade de lieutenant-général des armées du roi, en 1693; et deux ans après il obtint le commandement de la Provence, que quittoit le duc de Vendôme son frère,

qu'il alla peu de temps après rejoindre en Catalogne. Il montra un courage héroïque au siége de Barcelone, et contribua puissamment à la défaite du vice-roi de cette province. Ses talens et sa valeur lui avoient mérité la protection et la bienveillance du roi, qui avoit demandé pour lui, en 1671, l'expectative du grand-prieuré de France. Cette demande, contraire à l'ordre d'ancienneté établi parmi les dignitaires, excita quelques réclamations; mais elle fut accordée, et en 1678 il avoit succédé au grand-prieur Henri de Valançay. Il étoit alors âgé de vingt-trois ans. Il servit, dans le commencement du siècle, dans la guerre de la Succession; mais ce fut là le terme d'une carrière parcourue avec un succès si brillant. Un amour trop vif pour les plaisirs lui ayant fait manquer à son devoir à la bataille de Cassano, il fut disgracié: alors le Grand-Prieur de Vendôme, pour qui l'activité étoit un besoin, remit tous les bénéfices qu'il tenoit de la libéralité du roi; et en ayant reçu en échange une pension de vingt-quatre mille livres, il se mit à voyager. Il alla à Rome, parcourut toute l'Italie, fit quelque séjour à Malte ainsi qu'à Venise où il avoit même envie de se fixer; mais il prit la résolution de revenir en France par le

pays des Grisons. Une aventure l'attendoit dans ces États. Un certain conseiller de la petite ville de Coire le fit arrêter, s'imaginant retenir un prince du sang en otage pour son fils qui étoit prisonnier en France. L'ambassadeur intervint dans cette affaire; et ce conseiller, qui de suite avoit fait passer le Grand-Prieur sur les terres impériales, fut condamné à perdre la vie; mais il avoit pris la fuite, et s'étoit réfugié en Allemagne. Le Grand-Prieur, de retour en France, vers 1712, se retira au Temple, et y vécut en homme de Cour, mais pour qui les charmes de l'esprit et les plaisirs de la table sont tout; son affabilité et sa conversation spirituelle et enjouée attiroient et fixoient près de lui les gens d'esprit, qui formèrent chez l'abbé de Chaulieu cette réunion si connue sous le nom de Soupers du Temple, et de laquelle j'ai déjà parlé dans le cours de cette Notice. Au milieu d'une vie si molle, et qui étoit, il le faut avouer, peu convenable à un religieux (1), il apprit, en 1715, que Malte étoit menacé par les Turcs;

(1) L'auteur de la *Clef des Caractères de la Bruyère* prétend que c'est le Grand-Prieur de Vendôme que ce philosophe a voulu peindre sous le nom de *Théagène* dans son chapitre des Grands; sans doute que c'est la vie tout épicurienne que menoit ce Prince, qui donna lieu à cette inter-

alors il retrouva ce feu de sa première jeunesse et se rendit dans cette île. Le conseil de l'Ordre le déclara généralissime de toutes les troupes de la religion, et le grand-maître Raimond de Perrelos le nomma son lieutenant au magistère ; mais les Turcs ayant porté leurs armes d'un autre côté, et jugeant ses services surabondans, il revint dans son palais du Temple. Ainsi que dans le caractère du duc de Vendôme, on trouvoit dans celui du Grand-Prieur celui de Henri IV leur aïeul. « Intré-» pide comme lui, dit M. de Voltaire, doux, » bienfaisant, sans faste, ne connoissant ni la » haine, ni l'envie, ni la vengeance, il n'étoit fier » qu'avec des Princes, et se rendoit l'égal de tout » le reste. » On peut remarquer qu'il étoit libéral avec ceux qu'il considéroit comme ses amis, mais qui, par l'élévation de son rang, le regardoient comme leur protecteur. J'ai dit, dans le cours de cette Notice, que ce fut sous son grand-prieuré que la rue de Vendôme fut percée sur la culture du Temple et dans l'intérieur de cet enclos ; ce fut lui aussi qui fit achever l'hôtel où sont présentement les bains, et dont une partie

prétation. Voltaire lui a adressé une épître, qui pourroit aussi justifier cette idée peut-être un peu hasardée.

subsistoit déjà. En 1719 il donna, je ne sais par quel motif, la démission de son grand-prieuré, et conserva le titre de Prieur de Vendôme. Il avoit été habiter un hôtel dans le faubourg Saint-Germain; il y mourut le 24 janvier 1727, âgé de près de soixante-douze ans; son corps fut apporté au Temple dans l'église duquel il fut inhumé. En lui finit le dernier descendant de Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées, par César de Vendôme, leur premier fils.

Jean Philippe d'Orléans, fils naturel du duc d'Orléans, régent de France, et d'une demoiselle de Rouen appelée Le Bel de la Boissière de Sery, mais plus connue dans le monde sous le nom de la comtesse d'Argenton, naquit en 1704, et fut légitimé par lettres-patentes données par le Roi en 1706. Il fut pourvu de l'abbaye d'Hautevilliers, et entra dans l'Ordre en 1719, sur des lettres de grâce qui furent envoyées de Malte, et qui, en même temps, lui donnoient la possession du grand-prieuré vacant par la démission de Philippe de Vendôme; il étoit alors général des galères de France, et fut créé Grand-d'Espagne en 1723. Ce fut lui qui fit faire quelques changemens aux premières constructions du palais du Temple,

dans lequel il se plut à former un cabinet de tableaux des meilleurs maîtres de son temps. Il n'étoit appelé que le chevalier d'Orléans ; et c'est ainsi que j'ai vu sa signature au bas de quelques-uns de ses actes. Il mourut au Temple en 1749, âgé de quarante-cinq ans ; il fut enterré dans le chœur de son église.

Louis François de Bourbon Conti, né en 1717, succéda à son père dans le gouvernement de Poitou, et épousa, en 1732, mademoiselle de Chartres, de laquelle il eut un fils qui existe encore aujourd'hui. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en la même année, et en 1733 il fit ses premières armes. Il commanda, de concert avec l'Infant Don Philippe, les armées combinées de France et d'Espagne, et fit, en Italie, une campagne glorieuse. Il réduisit, en 1746, la ville de Charleroi en trois jours, et acheva, par cette campagne des Pays-Bas, d'acquérir la réputation d'un général expérimenté : mais quelques contrariétés qu'il éprouva dans ses opérations, et un certain amour pour l'indépendance qui ne plaisoit pas au gouvernement, avec lequel il luttoit souvent, le dégoûtèrent du service. Il étoit veuf depuis quelque temps lorsque

Louis XV demanda et obtint pour lui le grand-prieuré de France, vacant par la mort du chevalier d'Orléans. Il entra dans l'Ordre de Saint-Jean en 1749, et vint habiter le Temple. Retiré dans son palais et même dans les tours, le prince de Conti y vécut libre et éloigné de toutes les intrigues de la Cour, où il ne reparut plus. Il étoit, dans son temps, le Prince qui manifestoit davantage le desir d'une réforme dans les différens ordres de l'État. Ce fût lui qui rendit des services signalés à Jean-Jacques Rousseau, et partagea avec M. de Malsherbes l'honneur d'avoir dérobé ce philosophe à la persécution que ses écrits lui avoient attirée : il l'avoit honoré de son amitié, il l'appuya de sa protection. Il étoit juste par principe et libéral sans ostentation, et aimoit à descendre du rang où le sort de sa naissance l'avoit placé. Ses manières, qui quelquefois pouvoient paroître brusques, étoient franches et ouvertes. Ses liaisons intimes avec la marquise de Boufflers sont connues ; il se rendoit assiduement chez cette dame ; il y trouvoit une société de gens d'esprit avec lesquels il aimoit à épanouir son ame ; heureux s'il n'avoit pas flétri l'estime que ses belles qualités faisoient naître, par un penchant que l'on voudroit ne pas trouver dans un religieux pour qui la chas-

teté est un des premiers devoirs ! et cette passion, chez lui, étoit tellement puissante, qu'elle donnoit quelquefois lieu à des écarts scandaleux et indignes de sa naissance ; mais ce défaut se trouvoit racheté par un fond de magnanimité qui attachoit à sa personne. Il aimoit les beaux-arts, et sur-tout les arts mécaniques ; ce fut lui qui fit élever les petites maisons dans la cour de la Corderie, pour loger ses ouvriers en tous genres, auxquels, à sa mort, il laissa des marques de sa générosité. Il mourut d'une maladie de poitrine, le 2 août 1776, âgé de cinquante-neuf ans ; son cœur fut inhumé en l'église de la paroisse Saint André-des-Arcs, maintenant détruite, et qui étoit la sépulture ordinaire des Princes de sa maison ; son corps fut porté à l'Ile-Adam, terre qui lui appartenoit, et ses entrailles furent déposées au Temple, dans la cave qui étoit sous le sanctuaire de l'église.

Louis Antoine de France, duc d'Angoulême, dernier Grand-Prieur de France, fils aîné du comte d'Artois frère de Louis XVI. Ce jeune Prince, né en 1773, fut pourvu du Grand-Prieuré de France étant encore au berceau (1). La révolution qui survint en 1789,

(1) J'ai nommé dans la note de la page 147 M. le bailli

en changeant la face des choses, lui ôta une dignité que peut-être il eût remise à sa majorité. Il n'étoit jamais venu au Temple, qui sembla être de ce moment la maison du comte d'Artois, qui y vint plusieurs fois, mais qui n'y résida jamais. Le Roi avoit nommé, pour administrer le grand-prieuré au nom de son neveu, M. de Crussol, dont j'ai eu occasion de parler plusieurs fois dans le cours de cette Notice : ainsi tout ce que le Temple ressentit d'avantageux dans tous les détails de son administration, qui fut singulièrement améliorée, appartient à ce Seigneur; ce fut lui qui fit percer de rues les terrains que l'Ordre possédoit de l'autre côté du boulevard; et c'est pendant sa gestion que la Rotonde fut élevée. Après s'être conduit avec sagesse et dignité dans l'Assemblée Constituante, où il représenta, ainsi que je l'ai dit précédemment, la Noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, il s'expatria en 1791; mais après onze années d'absence, des circonstances plus heureuses l'ont rendu à sa patrie.

---

d'Alsace comme étant le Chevalier naturellement titulaire du grand-prieuré, si la Cour n'eût point intervenu dans la nomination à cette dignité.

CHRONOLOGIE

Des Prieurs-Curés de l'Eglise conventuelle et paroissiale de Sainte-Marie-du-Temple, depuis l'an 1521.

QUOIQUE la chronologie des prieurs-curés de la paroisse de Sainte-Marie-du-Temple soit peu intéressante, j'ai cru devoir placer ici ce que j'ai pu découvrir à ce sujet. Je n'ai pas pu remonter plus haut que l'année 1490, vers la fin du règne de Charles VIII. Il est cependant certain que cette église exerçoit déjà depuis long-temps les fonctions paroissiales, selon le rôle des décimes ecclésiastiques fait en 1518 par les ordres de François Ier. et qui nous est resté manuscrit ; elle est nommée à la suite du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, *Sancta-Maria-in-Vinea* ; mais le nom du pasteur qui la gouvernoit alors ne nous est pas parvenu.

Les fonctions curiales étant ordinairement pénibles, la place de prieur-curé de l'église du

Temple étoit souvent dédaignée par les chapelains, qui, ayant une existence honnête, se soucioient fort peu d'acquérir la priorité sur leurs confrères au prix de la gêne continuelle qu'elle imposoit; ils laissoient donc cette place à celui que le Grand-Prieur nommoit et choisissoit parmi les ecclésiastiques qui lui étoient recommandés; mais il arrivoit que cet ecclésiastique, qui devenoit ainsi chapelain d'obédience, étant souvent d'une naissance inférieure à celles de ses religieux, l'ordre et l'obéissance étoient quelquefois très-loin d'être observés, ce qui donnoit souvent lieu à de petits différends qui n'avoient certainement rien d'édifiant. Ce curé avoit le droit de porter la croix de l'Ordre sur son chaperon, ainsi qu'à sa boutonnière, et au bout d'un certain temps il pouvoit en devenir religieux, pourvu qu'il fût issu d'une famille professant la haute bourgeoisie, c'est-à-dire n'exerçant aucune profession mécanique.

Guillaume Baleste ou Bateste. On trouve ce prieur désigné comme hospitalier et prieur de l'église de Sainte-Marie-de-l'Hôpital-du-Temple, en 1490.

Jean **. Ce prieur ne m'est connu que par

ce nom *Jehan*, encore quelquefois ne signe-t-il que la lettre initiale de ce nom. Il étoit en charge en 1494. On l'y voit encore en 1497.

Clément Bestardy, prieur-curé au Temple, vers 1521, mort en 1527.

François Colles, ancien religieux au Temple, fut nommé à cette place par lettre du grand-prieur Pierre IV de Cluys, en 1527; j'ignore combien il posséda cette charge, et quels furent ses successeurs jusqu'en 1581.

Jean Frenel étoit prieur-curé au Temple en 1581; il mourut en 1597. C'est ce curé qui consigna sur les registres qui furent établis sous son prieuré l'entrée du roi Henri-le-Grand dans la capitale, ainsi que plusieurs événemens dont le Temple fut le théâtre dans le temps des fureurs de la ligue; il ne prend dans ses actes d'autre qualité que celle de *prieur de céans*; j'ignore s'il étoit chevalier de l'Ordre de Saint-Jean.

François Genyez, prieur-curé en 1598, mort en 1608, âgé de soixante-un ans.

Joachim Thoré, ou plutôt Tarzé, prieur-curé en 1608, mort le 9 mai 1615.

Antoine Chevalier, prieur-curé en 1615, mort le 15 avril 1638. Ce curé, après avoir gouverné cette église avec édification, mourut, à ce que l'on peut présumer, dans un âge avancé. Il avoit fait préparer sa sépulture à l'entrée de l'église, près le bénitier; il y fut inhumé, et on lui fit une épitaphe qui n'a point été recueillie, et qui aura sans doute été détruite lorsqu'en 1780 l'on répara l'église et qu'on déplaça les dales qui en couvroient le sol.

= On pourroit placer ici un nommé Levasseur, et ensuite un nommé Harnié; mais ils n'étoient pas Prieurs, au moins il ne le paroît pas. Le premier signa les actes de 1638, et le second ceux de 1639 et d'une partie de 1640. Ils ne furent probablement et successivement qu'administrateurs provisoires.

Henri de Rosnel, prieur-curé en 1640, l'étoit encore en 1691. Je n'ai pas pu découvrir la date de sa mort. Rien ne prouve qu'il fût enterré dans l'église, qu'il gouverna si long-temps; il est plutôt à présumer qu'il remit son prieuré.

François Torcy étoit vicaire depuis long-

temps, lorsqu'il parvint à cette cure en 1691 : il devint conseiller aumônier du roi Louis XIV, chancelier du grand-prieuré de France, et conservateur des archives de l'Ordre. Il mourut le 3 janvier 1718, à quatre-vingt-quatre ans, une demi-heure après avoir célébré la messe. Il fut inhumé derrière le maître-autel de son église.

Jean-Baptiste Darrest étoit religieux du Temple depuis long-temps, licencié ès-lois et commandeur de Bretteville, le Rabel et Voimer, lorsqu'il succéda au prieur Torcy en 1718; il devint vicaire ou lieutenant du grand-prieuré. Il étoit zélé pour la religion. En 1720, un calviniste nommé Nicolas Storis, baptisé en 1660 au Temple de Charenton, et qui demeuroit chez un habitant de l'enclos, fit abjuration entre ses mains et d'après ses instructions. Frère Darrest mourut le 24 mai 1731, âgé de soixante-sept ans.

Claude Bricard, prieur-curé en 1731, mort le 30 août 1741, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Honoré Cloud succéda au prieur Bricard

en 1741; il étoit son vicaire depuis 1736, et c'étoit sur lui que reposoient l'administration et le soin de la cure. Le zèle simple et sans amertume que cet ecclésiastique déploya pour l'ordre et l'édification de sa paroisse, lui attira l'estime du chevalier d'Orléans et du prince de Conti qui succéda à ce dernier au grand-prieuré, ainsi que celle des religieux à la tête desquels il se trouvoit : il se considéroit comme le père des habitans de sa paroisse, dont le souvenir honore encore sa mémoire. Il mourut le 28 avril 1779, âgé de soixante-quinze ans, et fut enterré derrière le maître-autel de son église.

Jean Marie Moline, étoit prieur de Saint-Antoine de Viennois. En 1777, lorsqu'il fut question de réunir cet Ordre à celui de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, quelques raisons obligèrent ces religieux à supplier que cette réunion n'eût pas lieu ; mais comme la suppression n'en étoit pas moins décidée, ils nommèrent plusieurs commissaires pour intercéder auprès de M. de Fleury, ambassadeur de l'Ordre de Saint-Jean, afin d'y être agréés. M. de Fleury, qui avoit fait à cet égard quelques ouvertures, après avoir obtenu l'agrément de Louis XVI, écrivit à Malte, et il fut

décidé qu'ils seroient admis dans l'Ordre. Alors ces commissaires qui venoient d'obtenir une chose qui leur étoit d'un tel avantage, traitèrent avec M. le commandeur Ricard, agent général de l'Ordre, de tous les détails inséparables d'une pareille réunion. M. Moline, qui avoit été le premier commissaire nommé, et qui avoit donné à cette affaire des soins particuliers, en reçut la récompense par le prieuré du Temple dont il fut pourvu à la mort de M. Cloud. C'étoit un homme d'un caractère doux. On présume que quelques chagrins qu'il essuya dans cette dernière place avancèrent ses jours. Il mourut le 27 mai 1780, âgé de quarante-cinq ans, et fut enterré devant le maître-autel de son église.

Claude Ligny de Laquenoy, grand-vicaire du diocèse de Luçon et prédicateur du Roi, fut nommé au prieuré du Temple en 1780. Un bel organe et quelques sermons bien écrits lui avoient déjà attiré quelque réputation, et il continua cette carrière pendant le temps qu'il gouverna cette église. C'est sous son prieuré qu'elle fut restaurée. La révolution le força d'abandonner le troupeau que la religion avoit confié à ses soins. Il crut devoir se refuser au serment exigé

par la constitution civile du clergé, et occasionna par sa fuite un scandale que le témoignage de sa conscience peut seul excuser. Il se retira à Malte. Lorsque les Français entrèrent dans cette place, M. de Laquenoy obtint un passe-port pour retourner en France. Il séjourna quelque temps en Italie, ensuite il revint à Paris. Son église avoit disparu du nombre de celles existantes, et il eut peine à retrouver la place de son presbytère et celle de l'autel où il avoit tant de fois sacrifié; mais non loin de là, et dans les ruines mêmes du charnier gothique qui environnoit son église, il en trouva une qui dût lui paroître une image de l'immuabilité de la religion. M. de Laquenoy voulut encore une fois adresser la parole du Seigneur à ses anciens paroissiens : il prêcha dans ce lieu le 19 novembre 1803. A cette époque, il étoit pourvu de la cure des Quinze-Vingts, qu'il quitta bientôt pour aller à Lyon, où il a obtenu une desserte, et s'occupe avec quelque succès de la prédication. Neveu du célèbre Père Ligny, jésuite, et doué de quelques talens, M. de Laquenoy pouvoit sans doute espérer une vie moins agitée; mais les circonstances firent contre lui ce qu'elles firent contre beaucoup d'ecclésiastiques. Il avoit commencé, de concert avec M. le comte de

la Platière, un ouvrage intitulé *les Fastes de Malte;* mais des ordres supérieurs et la révolution sont venus interrompre ce travail, que les circonstances ne lui ont sans doute pas permis de reprendre.

FIN.

EXPLICATION DES PLANS

Qui se trouvent à la fin de cet Ouvrage.

Indépendamment de l'élévation des tours du Temple que l'on voit en tête de cet Ouvrage, j'y ai joint aussi trois Plans de cet enclos.

Le premier le représente tel qu'il étoit au commencement du seizième siècle, sous le règne de Henri IV, et sous le grand-prieuré de Regnier de Guerchi, ainsi que je l'ai déjà annoncé. On ne doit pas s'attendre à une stricte exactitude dans les mesures relatives, mais j'ai profité de toutes les données possibles. Le deuxième, infiniment plus exact pour toutes ses parties, représente le Temple tel qu'il étoit en 1789; et le troisième le représente tel qu'il est maintenant.

Explication des numéros qui se voyent sur le premier des Plans.

1 Porte du Temple.

2 Ancien bâtiment duquel j'ai parlé page 25.

3 Partie de l'hôtel Poirier déjà construite.

4 Hôtel de Boisboudran, qui ne fut bâti que vers 1630.

5 Partie de l'hôtel de Guise déjà construite.

6 Bâtiment rural, figuré dans les dessins d'Israël Silvestre.
7 Bâtiment servant d'hôpital au quinzième siècle, et autres bâtimens qui en dépendoient.
8 Bâtiment présumé exister dans les temps antérieurs, et qui existant même primitivement, a nécessité la déviation de la ligne droite du mur.
9 Tour carrée appelée vulgairement Tour de César, et ses constructions adjacentes.
10 Chapelle très-ancienne, démolie il y a plus d'un siècle, et dont il restoit encore quelques vestiges en 1795.
11 Charnier, ou restant de l'ancien cloître.
12 Eglise du Temple.
13 Cimetière du Temple.
14 Ancien hôtel du Grand-Prieuré aux quinzième et seizième siècles, et dont une partie subsistoit encore en 1792 sous le nom d'hôtel du Chapitre.
15 Jardin de l'hôtel du Grand-Prieur, figuré dans la collection des dessins d'Israël Silvestre.
16 Différens bâtimens figurés dans le commissaire Lamare, et parmi lesquels étoit la morgue.
17 Carcan aux armes de l'ordre, retiré vers 1750.
18 Abreuvoir figuré dans les dessins d'Israël Silvestre.
19 Boucherie du Temple, de laquelle j'ai parlé page 83.
20 Tours du Temple.

Explication des numéros qui se voyent sur le deuxième Plan.

1 Porte du Temple, construite vers le même temps que le palais. On voit les restes des bâtimens de l'ancienne porte en entrant à main gauche, et qui servoient de prison au baillage.
2 Ancien bâtiment déjà figuré dans le premier Plan.
3 Corps de bâtiment construit vers 1750, et appelé Bâtiment-Neuf.
4 Hôtel des Bains, anciennement nommé hôtel Poirier.
5 Hôtel de Boisboudran où mourut l'abbé de Chaulieu.
6 Hôtel de Guise.
7 Hôtel de Boufflers et son joli jardin anglais.
8 Deux autres hôtels sous le même numéro ; dans le premier le prince de Conti y tenoit sa trésorerie.
9 Cour de la Corderie.
10 Rue de la Rotonde, nouvellement nivelée pour circuler à l'entour de ce bâtiment.
11 Rotonde commencée en 1787.
12 Tour carrée appelée vulgairement Tour de César.
13 Pan de muraille de construction ancienne et que l'on peut présumer avoir fait partie de bâtimens considérables qui se trouvoient en cet endroit.
14 Cour du Lion-d'Or.
15 Place ou cour et cul-de-sac du Chameau.
16 Rue Haute.
17 Petite-Rue.
18 Baraques construites sans aucunes fondations.
19 Hôtel du Bel-Air.

20 Partie restante des Charniers.

21 Maison du Prieur-Curé.

22 Église du Temple.

23 Cimetière du Temple.

24 Hôtel du Chapitre, ancien hôtel des Grands-Prieurs de France.

25 Hôtel appelé dans ces derniers temps Hôtel de Rostaing.

26 Bailliage et passage qui y conduisoit. Ce même numéro peut indiquer aussi l'entrée banale du jardin.

27 Palais du Grand-Prieuré.

28 Jardin du palais du Grand-Prieuré.

29 Boucherie appelée boucherie du Temple, et de laquelle j'ai parlé page 83 de cette Notice.

30 Cuisines du palais du Grand-Prieuré.

31 Écuries du palais du Grand-Prieuré.

32 Tours du Temple.

33 Fontaine de Boisboudran dite fontaine de Vendôme.

34 Fontaine du palais du Temple.

35 Fontaine nouvellement construite.

Explication des numéros qui se voyent sur le troisième Plan.

1 Porte du Temple.

2 Bâtiment ancien et déjà indiqué dans les deux Plans précédens.

3 Bâtiment connu sous le nom de Bâtiment-Neuf.

4 Hôtel des Bains.

5 Hôtel de Boisboudran, dont l'entrée est maintenant par la rue du Temple.

6 Hôtel de Guise.

7 Hôtel de Boufflers et son jardin dénaturé, mais où on retrouve quelques-uns de la grande quantité d'arbres qui l'embellissoient.

8 Deux autres hôtels figurés dans le plan précédent.

9 Cour de la Corderie.

10 Rue de la Rotonde.

11 Rotonde.

12 Tour carrée, appelée vulgairement, ainsi que je l'ai dit dans les explications précédentes, Tour de César.

13 Cul-de-sac du Chameau.

14 Hôtel du Bel-Air.

15 Parties restantes du Charnier.

16 Palais maintenant occupé en partie par l'état-major de la Gendarmerie impériale.

17 Anciennes cuisines du palais.

18 Anciennes écuries du palais, servant maintenant à la Gendarmerie.

19 Boucherie.

20 Tours du Temple, maintenant en démolition et dégagées

comme elles le sont aujourd'hui, de toutes les constructions qui les environnoient en 1792.

21 Bâtiment nouvellement construit pour leur servir d'entrée du côté de la rue Molay, actuellement percée sur le terrain de l'ancien Hôpital des Enfans-Rouges.

22 Fontaine anciennement connue sous le nom de Fontaine de Boisboudran, etc.

23 Fontaine du palais du Temple.

LISTE *d'une grande partie des Auteurs et des Ouvrages anonymes ou redigés par une société de gens de lettres, qui sont cités dans le cours de cette Notice, ou qui ont été seulement consultés pour sa composition.*

En donnant cette Liste biographique, je n'ai pu prétendre me faire un mérite de mes Recherches ; j'ai seulement voulu indiquer mes autorités, et en même temps présenter une série de quelques-uns des écrivains à consulter pour qui voudroit entreprendre un ouvrage de ce genre.

AUTEURS.

Le Père Anselme.
Bonfons.
Brantôme.
Germain Brice.
Bussy Rabutin.
Corrozet.
Le Père Dubreuil.
Ant. Duchesne.
Dufresne du Cange.
Dulaure.
Dupleix.
Le Père Félibien.
L'abbé de Fleury.
Grouvelle.
Guichenon.
Guyot de Paris.
Hurtaut.
Jaillot.
La Caille.
Le commissaire Lamare.
L'abbé Lebœuf.
Le Père Lelong.
Le Noir.
Le Vieil.
Le Père Lobineau.
Malingre.
Mathieu de Paris.
Mercier.
A. L. Millin.
Monstrelet.
Etienne Pasquier.
Munter.
Sainte-Foix.
Sainte-Marthe.
Sauval.
Israël Silvestre.
L'abbé Velly.
Verniquet.
L'abbé de Vertot.
L'abbé Vilain.
Villaret.
etc., etc.

OUVRAGES *anonymes ou rédigés par une Societé de gens de lettres, etc.*

Art de vérifier les Dates.

Cartulaires et titres de l'Ordre de Saint-Jean, MSS., aux Archives de l'Empire.

Cartulaires (quelques), au même dépôt.

Dictionnaire Historique, 1806.

Gallia Christiana, VIIe. vol.

Histoire des Ordres religieux et militaires, IIe. vol.

Martyrologe des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean.

Mémoires de l'Académie des Sciences, 1750.

Mémoires du temps (quelques).

Mercures de France (quelques).

Mélanges d'une grande Bibliothèque.

Moniteur.

Nécrologe, années 1765 et 1769.

Pouillés (différens) du diocèse de Paris, MSS. ou imprim.

Recueil des Arrêts de la Cour.

— des Edits et Lettres-Patentes.

— des Ordonnances de la Ville.

— des Noblesses des différentes provinces de la France, MSS. ou imprimé.

— des priviléges de l'Ordre.

— des décimes ecclésiastiques, MSS. 1518.

— des fontaines de Paris, MSS. 1730.

— d'Épitaphes anciennes et modernes, MSS.

Registre civil de la paroisse du Temple, 1581 à 1792, MSS.

— des Ordonnances du Bailliage du Temple, MSS.

Topographie parisienne.

etc., etc.

TABLE
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

PAGE 3, ligne 4, au lieu de *d'une manière insensible*, lisez *mais toujours d'une manière insensible.*

Pag. 4, lig. 13, au lieu de *un nouveau prieur*, lisez *un nouveau supérieur.*

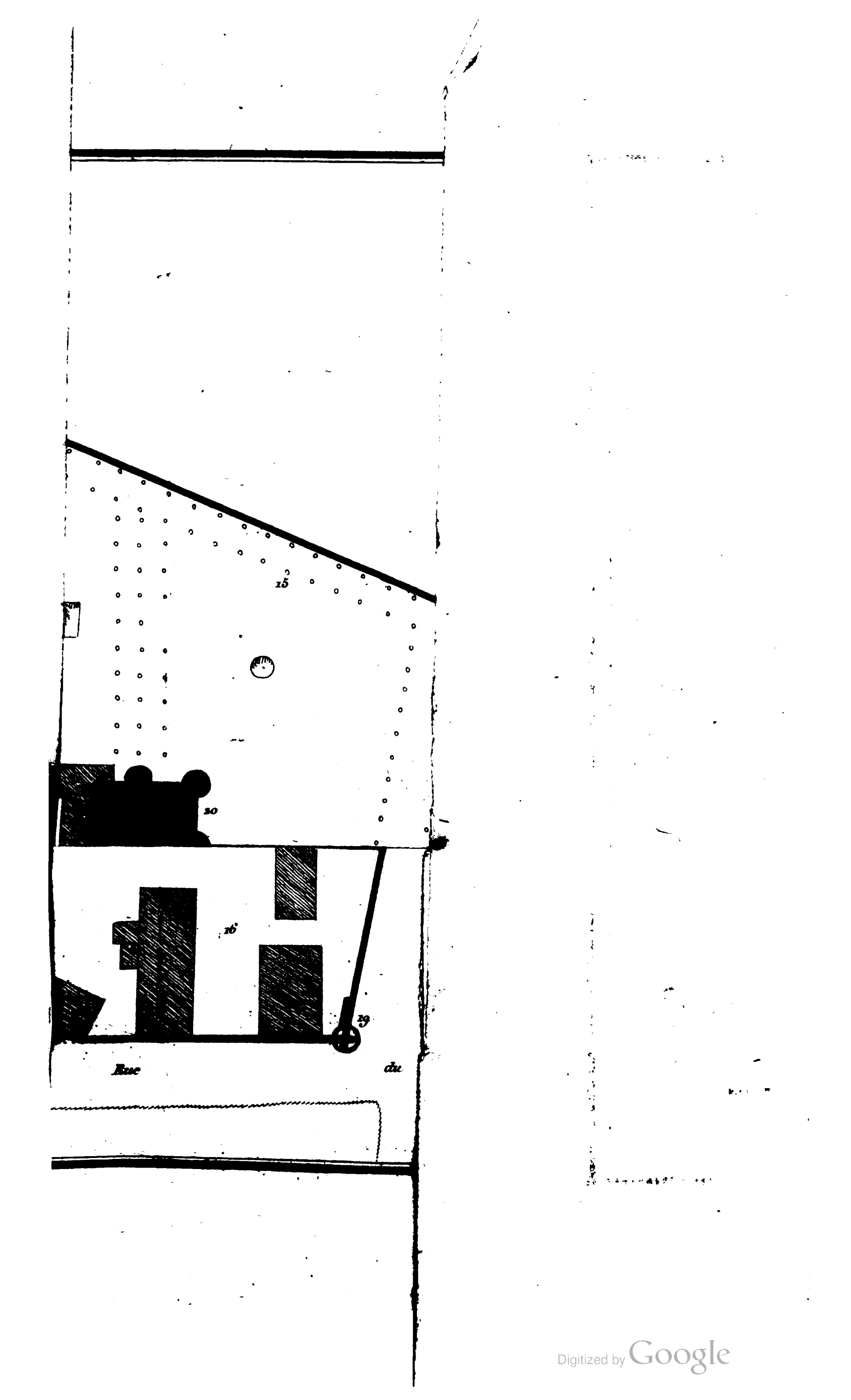
Pag. 28, lig. 26, au lieu de *Boibondran*, lisez *Boisboudran.*

Pag. 87, ligne 6, au lieu de *Piganiol*, lisez *Pignaniol.*

Pag. 126, ligne 4 de la note, au lieu de *on envoyoit les enfans de la campagne*, *etc.*, lisez *les enfans à la campagne.*

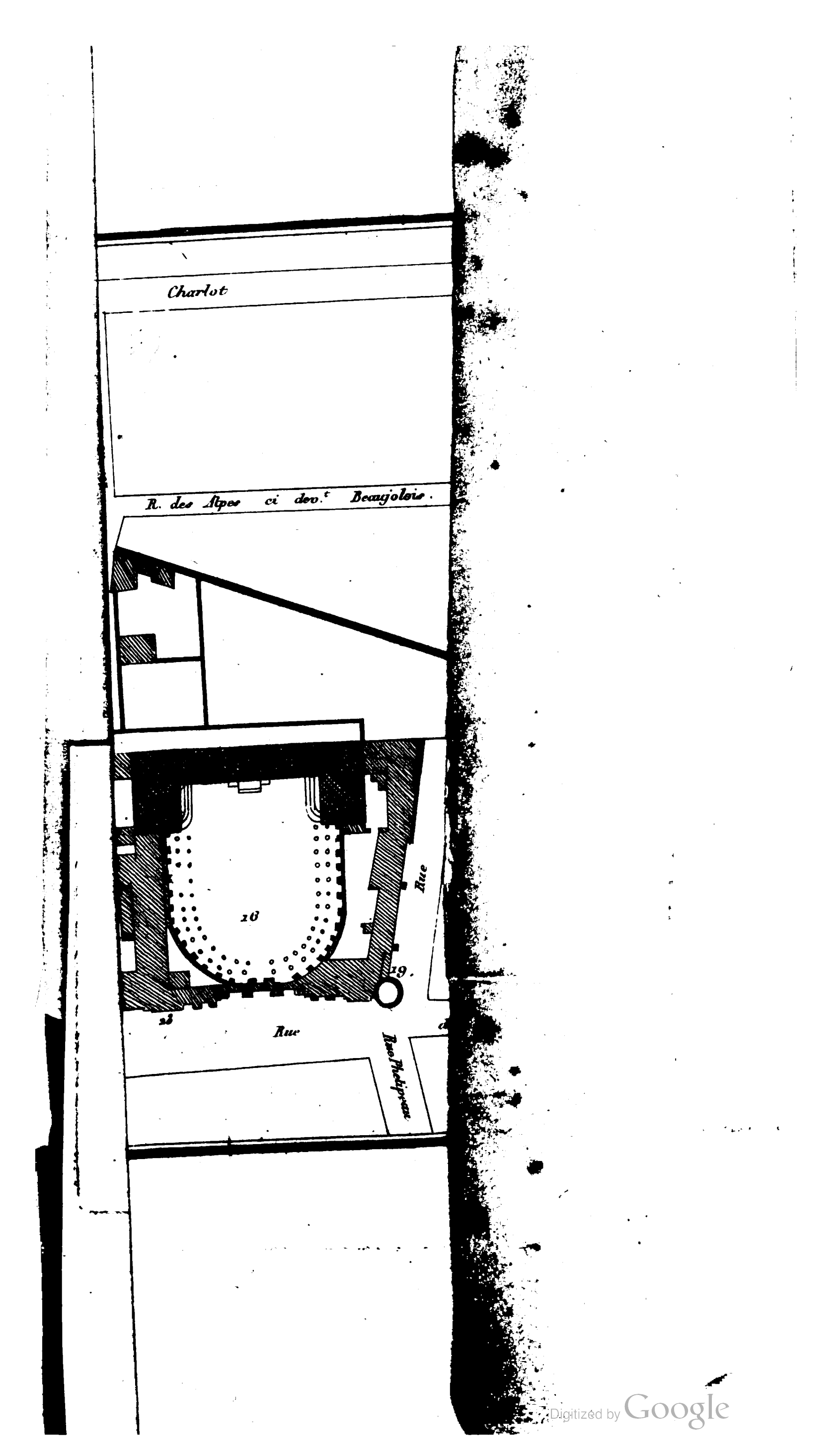
Pag. 187, lig. 3 de la note, au lieu de *M. Fontet*, lisez *M. de Fontete.*

Pag. 198, dans le titre, au lieu de 1521, lisez 1490.


15
20
16
19
Rue
du

Charlot





Charlot
R. des Alpes ci dev.t Beaujolois.
26
Rue
19.
23
Rue
Rue Phelipeaux







